

Chroniques Nontronnaises 25 ans après...

Présentées par le GRHIN
Mairie - 24300 Nontron



N° 19

AVANT PROPOS 25 ANS !

Oui le G.R.HI.N. connaît à ce jour **25 ans** d'activités constantes, tous les premiers jeudis du mois par des communications et des conférences.

25 ans aussi de publications dans nos Chroniques Nontronnaises.

25 ans où notre Société a pour objet la recherche, l'étude et la sauvegarde de documents de tous âges, concernant le Nontronnais et les régions limitrophes, pouvant servir à une meilleure connaissance de l'histoire, de notre Histoire.

25 ans que notre Société fait et encourage tous travaux d'érudition relatifs à l'archéologie, l'histoire, la généalogie.

25 ans d'organisations d'excursions, de découvertes culturelles.

25 ans de fonctionnement de notre intéressante bibliothèque recensée récemment, où les acquisitions se poursuivent, alimentées par les conférenciers, auteurs, après présentation et signatures de leur ouvrage. Bibliothèque à la disposition des membres.

25 ans où, comme au départ, le G.R.HI.N. est toujours en recherche de conférenciers et documents. N'hésitez pas à nous contacter.

25 ans où il nous est toujours très agréable d'entretenir des relations suivies et amicales, avec diverses associations culturelles, et particulièrement avec la Société Historique et Archéologique du Périgord ; notre Société y étant représentée ponctuellement.

Enfin nous souhaitons au G.R.HI.N. que se succèdent de nombreux **25 ans**. Honorons l'article 4 des statuts : « *La durée de l'Association est illimitée...* »

Ainsi en ce jour anniversaire sont à l'honneur les membres fondateurs, sans lesquels le G.R.HI.N. ne serait pas et dont voici l'historique :

Les membres fondateurs :

Le 25 mai 1976 **compte-rendu n°1** (archives)

Rencontre chez un particulier : M. Duqueroix

Présents : Ms et Mmes Feuillet, Thibault, Rocheteau, M. l'Abbé Robert Bouet.

Homologation du G.R.H.I.N. :

Le 8 décembre 1977

Publication dans la presse :

Le 10 janvier 1978

1^{er} Conseil d'Administration, élection du Bureau :

Le 5 mars 1978 à 21 heures au siège : mairie de Nontron

compte-rendu n°2 : rencontre chez M. et Mme Duqueroix

Présents : Ms et Mmes Battut, Join, Le Cam, Thibault, Feuillet, Bourdiol, de Prévost, Bouet.

De nouvelles rencontres ont lieu successivement chez Ms et Mmes Battut, Le Cam, Feuillet, Rocheteau, Jardry, de Prévost, Bourdiol.

Mais aussi, au Petit Patronage (CR n°9)

Au presbytère, en hiver, 1 rue de la Croisette

Puis salle Baroufière, rue du cimetière.

Présents : Les mêmes ainsi que Ms et Mmes Truffier, Belly, Doucet, Ridoin, Maudet, Massevy, Mazière, Herman, Delavallade, Bardoulat, Mousnier, Chambard, Parier, Reix, Affagard, Lapouge, Garen.

Après 1995 : Mmes et Ms Teillet, Ortega, Poinet, Jarry.

En 1981 les séances se font à la petite salle des fêtes, place de l'ancienne gare.

Puis salle du cinéma actuel, salle du 3^{ème} âge (près de la gendarmerie) ; retour à la petite salle des fêtes (quittée à regrets). Enfin, salle de l'auditorium, place Paul Bert, le jeudi 1^{er} octobre 1998 ; salle très confortable et agréable.

Il nous a été permis de transporter notre bibliothèque dans une salle annexe. Précédemment, nous disposions d'un meuble à la bibliothèque municipale.

Nous remercions la municipalité de Nontron, pour cette installation que nous souhaitons pérenne après tous ces déménagements !

A cette occasion, nous rappelons et rendons hommage particulièrement à monsieur l'Abbé Robert Bouet, père fondateur du G.R.H.I.N., secrétaire de 1976 à 1988, date de son départ pour la paroisse de Salignac, son pays d'origine.

Nous remercions ceux, qui sans être du Bureau, ont œuvré pour le G.R.H.I.N., en particulier Mme Danièle Romon.

Nous exprimons toute notre reconnaissance aux premiers membres, beaucoup nous ont quittés, pour le travail progressif et important de mise en place, avec au départ une douzaine de membres, puis une vingtaine, une trentaine... Aujourd'hui sont présents à nos séances du 1^{er} jeudi de chaque mois une soixantaine de nos adhérents sur un effectif fluctuant de 130 environ.

En souhaitant n'avoir oublié personne, dans les noms que nous connaissons actuellement.

Afin de rendre Hommage :

aux auteurs, sans oublier les sociétaires du G.R.H.I.N., qui éditèrent les premières « **Chroniques Nontronnaises** » avec difficultés, vu les techniques de l'époque. Difficultés surmontées en déployant beaucoup de qualités, aussi nous est-il agréable de faire référence à ces quelques lignes du n° 1 :

« Il ne nous reste plus en terminant qu'à vous inviter à parcourir ces pages (ici le n°19) et ainsi à mieux connaître et mieux aimer notre histoire locale »

laquelle s'inscrit avec bonheur dans l'Histoire.

Bonne lecture
amis du grhin

La Présidente,
Marie Thérèse Mousnier

MTM

Commission Chroniques

Lecture et édition :

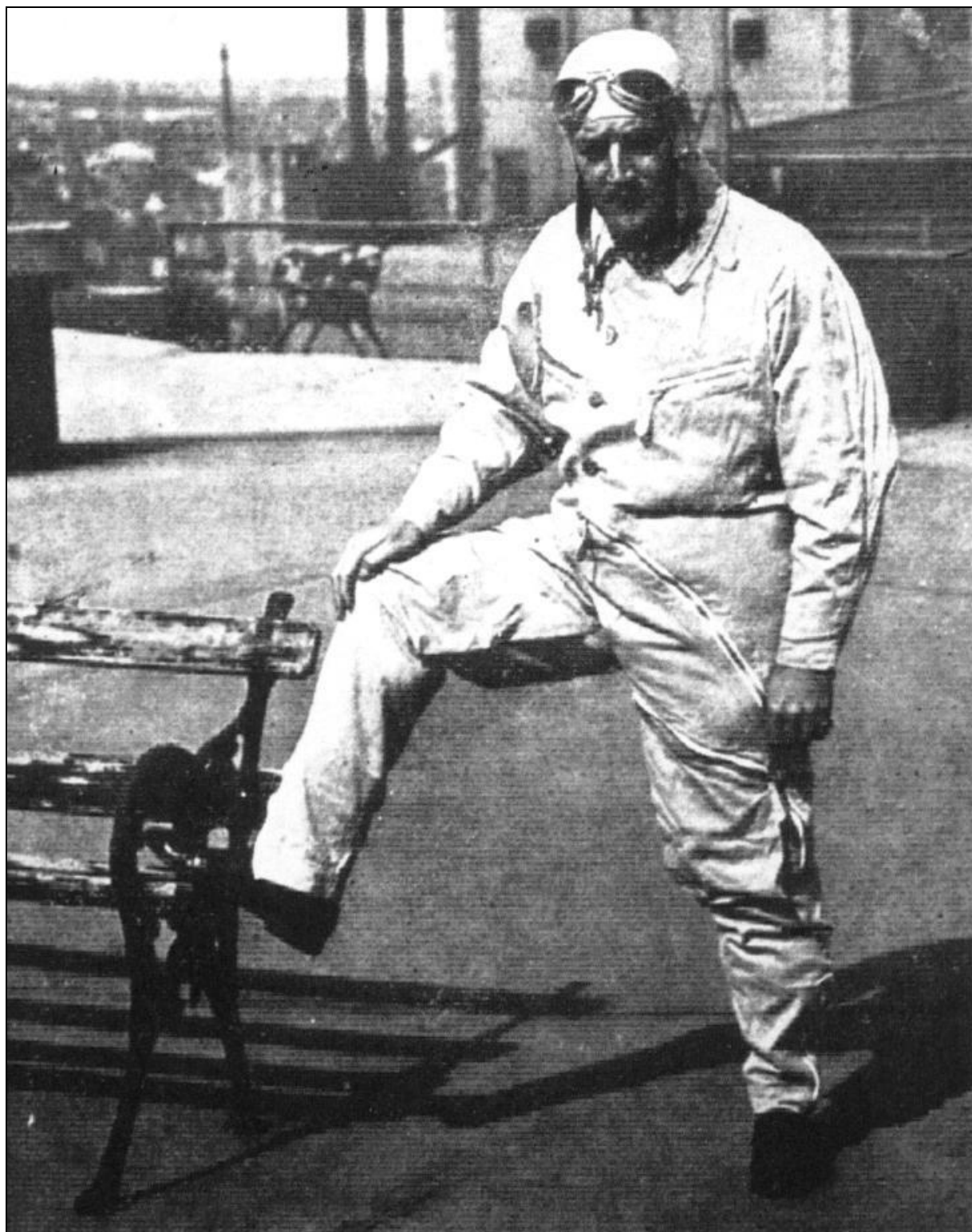
Sous la direction de Marie Thérèse Mousnier,
Avec ses remerciements à

Mmes Boileau, Le Deley, Valade, Varlet,
MM. Bardoulat, Gérard, Lacombe.

UN PIONNIER DE L'AVIATION,
MECONNU :

LE BARON CHARLES
DE VERNEILH-
PUYRAZEAU

Jean Bardoulat



Le baron Charles de Verneilh Puyrazeau en tenue de pilote.

Le centenaire de l'aviation n'a pas connu une publicité médiatique aussi importante que celui de l'automobile. Cependant une très belle exposition à Paris a fêté cet événement.

Dans son discours inaugural, le Ministre des transports du moment a déploré la discrétion qui entoure nos premiers hommes volants. *Guynemer* et *Mermoz* sont connus des français ; *Saint-Exupéry*, grâce à son rayonnement littéraire est célèbre dans le monde entier. Mais, à part des spécialistes, qui connaît *Charles de Verneilh-Puyrazeau* ?

Notre héros est né au château de Puyrazeau, commune de Piégut-Pluviers, le 18 juillet 1894. Il est le fils de Pierre de Verneilh-Puyrazeau, et de Thérèse Rivière-Bodin.

Il a trois frères : Maurice, Félix et François, une sœur appelée familièrement Miquette. La famille de Verneilh est originaire de Nexon en Limousin. L'aïeul est venu s'installer au Château de Puyrazeau, après son mariage, en 1794 avec Christine de La Vallade qui lui apporte ce domaine en dot.

Ce n'est pas n'importe qui ce Jean-Baptiste de Verneilh. Juriste, conseiller général, sept fois député ; préfet de l'Empire. Il dira dans ses mémoires, que son plus beau titre de gloire, est d'avoir contribué à la rédaction du Code Rural avec ses amis Maleville et Portalis. Louis XVIII lui octroie le titre de baron et l'autorisation d'ajouter Puyrazeau à son patronyme.

Le grand-père de Charles, Jules, et son grand-oncle Félix, sont aussi des personnages hors du commun : artistes, architectes amateurs, peintres, graveurs, ils contribueront à fonder la *Société Historique et Archéologique du Périgord*. Ils seront les seuls à intervenir pour essayer d'empêcher la démolition de l'église Saint-Etienne de Nontron. Ils émettront des réserves contre la restauration trop radicale de la cathédrale Saint-Front de Périgueux.

Dans ce milieu cultivé, très policé, où l'on s'occupe également d'agriculture, où l'on reçoit, et où l'on chasse beaucoup, notre ami semble être assez turbulent et facétieux. Il joue, sans avoir appris, du piano et même de la scie musicale... Il aura son permis de chasse par faveur à 14 ans !! Il est au collège à Pons, menacé plusieurs fois de renvoi. On le reprend par égard pour sa famille. Mais il étouffe dans son collège, rêve d'aventures, de voyages, enfin de partir...

Son père cède à ses instances et il embarque comme pilotin à 15 ans sur un cargo : le **Gafsa**. Il fait la côte algérienne. Puis il est employé dans une maison de commerce qui possède des comptoirs à Dakar et à Kayes.

Là aussi, il chasse, pas la bécasse comme à Puyrazeau, mais le lion !!

Son père meurt le 13 octobre 1912.

Pour tempérer son début de vie un peu atypique, surtout pour son milieu, Charles s'engage, en 1913, dans la cavalerie au 12^{ème} dragon à Pont-à-Mousson. Il a 18 ans. 1914, c'est tout de suite le dur apprentissage de la guerre.

En 1915, il est nommé sous-officier au feu, avec cette citation :

« n'a pas cessé un seul jour, depuis le début de la campagne, de montrer une énergie et une bravoure dans toutes les circonstances, et dernièrement encore a fait preuve d'une audace et d'un mépris du danger remarquable en allant tout seul, et sur sa demande, reconnaître un poste d'observation d'artillerie ennemi, très en avant des lignes, a essuyé un feu violent d'artillerie et d'infanterie. D'une intelligence supérieure, très aimé de ses hommes sur lesquels il a su prendre un très fort ascendant moral... ».

Sous ces mots à la sécheresse militaire, se dessine en filigrane le résumé de toute la vie de Charles de Verneilh.

Il écrit tendrement et régulièrement à sa mère :

« J'étais fait pour me battre. »

Le 26 juin 1915, il écrit de nouveau :

« Sept jours et sept nuits à me battre. Nous partons demain. Jamais, je crois, je n'avais été aussi entraîné. Nous avons retourné contre eux, deux lignes de tranchées allemandes. Le plancher était fait de deux couches de cadavres, cloués à la baïonnette. J'ai bien des camarades qui sont tombés. »

Il revient de l'attaque si meurtrière du 25 septembre 1915 et fait une demande pour entrer dans l'aviation.

Il est envoyé à Châteauroux, puis à Dijon. Le 30 décembre 1915, il accomplit son premier vol. Il est enthousiasmé. C'est une révélation.

« C'est splendide, là-haut, dit-il, avec le seul bruit du moteur. »

En janvier 1916, il est affecté au camp d'Avor sur les avions **Nieuport**.

A sa mère qui lui envoie scapulaires et reliques, il répond gaiement :

« Tout commence à faire nombre, et un de ces jours mon avion ne pourra plus s'élever à cause du poids des gravures et des médailles. »

En juillet, il passe son brevet de pilote à Buc. On voudrait le garder comme moniteur. Mais il veut aller au front. Après un stage d'acrobatie à Pau, il revient à Châteauroux sur avion **Caudron**. Enfin, à sa grande joie, le 27 septembre 1916, c'est la vie en escadrille exaltante mais terrible.

Nommé sous-lieutenant, il reçoit brusquement une affectation ministérielle pour la Russie. C'est le lendemain du jour de l'abdication du Tsar. En juillet 1917, il est sur le front de Galicie, à 50 km de Tarnopol. C'est la retraite, la débandade des troupes russes.

« C'est la retraite, on ne fait rien pour arrêter la marche des Allemands. C'est partout fuite en désordre, abandon de matériel. C'est affreux et navrant. Nous fuyons toujours au dernier moment, avec nos appareils, par la voie des airs, dans un pays très mauvais pour l'aviation, à cause des terrains très accidentés, et des cartes, tout ce qu'il y a de plus fausses. »

Il est dans une petite ville près d'Odessa.

« Nos affaires sont de plus en plus mauvaises, toute la Russie est à feu et à sang. Ce n'est point au front d'où nos soldats sont partis que l'on se bat, mais dans les rues de toutes les villes. »

Après une dépêche d'Odessa du 15 décembre 1917, aucune nouvelle jusqu'au 25 mars 1918.



Charles de Verneilh



Suzanne de VERNEILH



Château de Puyrazeau près de Piégut

Il rentre en France, après avoir été prisonnier à Simferopol. Le voyage du retour fut une épopée terrible : 23 jours de train, dans des conditions épouvantables pour rejoindre sur la mer Blanche, un bateau qui ramène les aviateurs en Angleterre escortés par des sous-marins.

Permission à Paris, en tenue fantaisie, ce beau garçon fait sensation : fête, champagne, tout est permis à ces jeunes héros, si vivants après de si dures épreuves.

Il revoit une cousine, Suzanne de Langourian. C'est le coup de foudre. Ces jeunes gens qui ont tellement envie de vivre tombent amoureux l'un de l'autre. Du même âge, du même milieu social, ils voudraient se marier. La famille de Suzanne trouve cela bien précipité. Il faut attendre car la guerre est toujours là.

Charles, après des réceptions d'appareils à Villacoublay, repart en escadrille. Enfin la guerre est finie.

Bousculant la famille, Suzanne et Charles se marient. Après ces quatre années terribles, tout ne doit-il pas être accordé aux héros : l'amour, la fortune. C'est ce que pense la jeune épousée.

Mais Charles n'est pas encore démobilisé. Il amène, malgré le règlement, sa jeune femme à Ars La Connexie, près de Metz. C'est là que Suzanne verra son mari s'envoler pour la première fois, sur un **Spad** monoplace. Puis l'escadrille rejoint un camp près de Châlons, à Courban.

Il projette une mission en Pologne... Mais, patatras, un héritier est annoncé. Un accouchement en Pologne, loin des siens... La future maman et sa famille sont inquiets et réticents. Au mépris de ses préférences, en gentilhomme amoureux, Charles retire sa demande.

Mais il faut vivre, assurer à sa famille des conditions convenables... Une situation lui est offerte à Biarritz : donner des baptêmes de l'air sur des vieux **Farman**. Notre excellent pilote est vite populaire. Il vole tous les jours, essayant de faire partager son goût pour l'aviation à la famille, aux amis. Hélas, au bout de quatre mois, la société fait faillite...

Et le petit Pierre de Verneilh naît le 6 novembre 1919. Peut-être Charles pourrait-il se créer une situation en Afrique ? Les souvenirs de sa première expérience dans ce pays ne sont pas si mauvais.

Projets, contre-projets, il a des idées innombrables. Mais comment les réaliser ?

Finalement, il part pour Douala, au Cameroun, en décembre 1920. Vivant dans des conditions sommaires, les affaires se révèlent fructueuses dans un premier temps, puis c'est la déroute.

La famille de Verneilh rentre en France dans des conditions aussi économiques que possible sur un cargo danois. Le voyage est interminable. On arrive tout de même à Bordeaux.

Toujours inventif et jamais abattu, Charles part pour le Sénégal. Il s'agit de créer une ligne pour relier Dakar à Kayes en avion. Nouvel échec financier. Les as du front ont bien du mal à se recaser dans la vie civile.

Un portefeuille d'assurance offert à Angoulême paraît bien terne à notre ami qui a de plus en plus la nostalgie de l'aviation.

Il parle d'acheter un bateau avec un commanditaire pour amener de l'alcool aux Etats-Unis, en pleine prohibition. Peut-être pourrait-il vendre des voitures de luxe ?.. Il trouve même des gens de cinéma pour parier sur sa belle tournure et son chic aristocratique. Il pense plutôt à allier aviation et cinéma dans un projet de documentaire en Océanie.

Il a un projet commercial sur Casablanca... Mais sa seule et vraie vocation, c'est l'aviation.

Enfin, miracle, il entre à l'**Aéropostale**, la déjà célèbre « *ligne* ». Il installe sa famille à Toulouse. Le patron de cette entreprise est le fameux **Didier Daurat** qui apprécie très vite

Charles de Verneilh au retour du raid



Le mécanicien Drone

son nouveau pilote. Il le nomme en 1928, directeur de l'« aéroplace » d'Agadir. Sa femme vient le rejoindre, en avion, bien sûr, puis son fils, accompagné de sa tante, dans un **Breguet 14** découvert, assis sur des sacs postaux.

Tout le monde est heureux dans la maison blanche « *Latécoère* » où se trouvent aussi les bureaux de l'Aéropostale. Les relations avec les gens du pays sont bonnes. Les Marocains ont surnommé Verneilh « *Moulay-Tierai* », le seigneur des oiseaux.

Antoine de Saint-Exupéry était à ce moment là, chef de l'« aéroplace » de Cap-Juby. C'était le voisin, et un voisin idéal. Bien que né à Lyon, sa famille possédait, et possède encore de nombreux châteaux en Périgord. Des connaissances communes étayaient leur amitié. Ils échangeaient des disques, des livres, refaisaient le monde dans des discussions sans fin sur les sujets les plus divers dont l'aviation n'était pas absente. Madame de Verneilh note dans ses souvenirs que Saint-Exupéry ne pouvait s'endormir s'il n'avait pas auprès de lui, sur son lit ou sur une étagère, une pile de livres qu'il ne lisait pas forcément.

Hélas, après une sombre histoire de dénonciation par des sous-ordres (Verneilh allait, paraît-il trop souvent à la chasse) il est convoqué à Toulouse, où, malgré les services rendus, on lui demande des explications. Verneilh se cabre, supporte difficilement les observations et donne sa démission. La patience n'est pas son fort, et puis, il commence à trouver la vie à Agadir trop tranquille, trop « *popote* ».

Et des projets extraordinaires trottent dans sa tête. L'Atlantique Nord, pourquoi pas ? Il a toujours des cartes du monde sur sa table. Un projet avec la Maison de France n'aboutit pas. Il faut de l'argent.

Enfin, un jour, en 1930, un banquier a confiance. Mais, les fermes de Puyrazeau sont là pour appuyer cette confiance. Et Verneilh achète de ses propres deniers, un **190 Farman** à moteur **Gnome et Rhone Titan de 230 chevaux**. Il le fait repeindre en rouge et noir et le baptise « **Inch-Allah** ». Il a enfin un avion à lui.

Il est obligé de passer, à Toussus-le-Noble, des épreuves de pilotage sans visibilité. Ce n'est pas un problème. Il prend comme navigateur son ami *Devé* (ils se connaissent depuis la Russie). La maison *Farman* lui donne un mécanicien : *Drone*. Comme galop d'essai, le 20 juillet 1930, il décolle du Bourget à 4 heures 20, arrive à Rome à 12h50, le 21 : Rome, Brindisi ; le 23 : Brindisi, Palerme, Tunis, Alger, Alicante ; Alicante, Le Bourget le 26 Juillet 1930. Il n'y a personne pour l'accueillir après cet exploit.

Il comprend que son avion est trop petit pour tenter l'Atlantique Nord. D'ailleurs, le 2 septembre, *Coste* fait son raid triomphal jusqu'à New York.

Il obtient une mission en Abyssinie pour le couronnement du Négus. Il part donc, avec **Inch-Allah**, le 28 octobre pour Addis-Abeba. *Pierre Weiss* comme navigateur, et toujours *Drone*, comme mécanicien. Il arrive à Djibouti, sans encombre, mais l'atterrissage à Addis-Abeba est moins réussi. L'avion pique du nez et s'écrase sur le champ de course devant le Maréchal Franchet d'Esperey. Verneilh enrage. Il est de mauvaise humeur, il n'encaisse pas d'avoir à marcher à reculons après sa présentation au Roi des Rois qui lui offre cependant une superbe montre. Mais il a perdu son avion, heureusement assuré. Finalement on ne lui paiera que la moitié du prix. On lui laisse l'épave qu'il rapatrie coûteusement en bateau. La vente du moteur lui fait espérer quelques deniers supplémentaires. Mais, là aussi, on ne lui donne que la moitié du prix prévu.

A force de se pencher sur les cartes du monde, (*c'est ce qu'il avoue dans une de ses conférences*) il remarque que l'Empire français est en rose, et qu'il y a un point lointain de cette couleur qui n'est pas relié par avion à la métropole. C'est la Nouvelle Calédonie...

« L'idée, dit-il, d'aller cueillir d'un coup d'aile cette rose du pacifique »

germe dans son cerveau imaginaire. Jamais aucun avion n'a atterri sur cette île... Cela le fascine d'aller se poser le premier sur cette terre lointaine.

Décembre 1930. Verneilh va tous les jours au salon de l'aéronautique. Il est en admiration devant un trimoteur **Couzinet**, premier du genre. Il rencontre **René Couzinet** qui croit en l'aviation. Ce constructeur a 28 ans et

« place, dit Verneilh, son idéal avant son intérêt ».

Mais, malgré la bonne volonté de l'industriel, le prix du **Farman** cassé est loin de pouvoir payer le trimoteur.

La préparation d'un raid de cette importance n'est pas de tout repos. Trouver des escales, parfois les aménager, organiser le ravitaillement en carburant, toutes les difficultés seront aplanies à la longue. La famille de Verneilh, la famille de son épouse, les amis de Biarritz s'évertuent à trouver l'argent nécessaire. On fait un bal au Casino, une ferme sur la route de Marval trouve un acquéreur. Ce n'est pas du sponsoring, avec une idée de lucre, mais du mécénat généreux, sans réclame en retour. On se bat pour l'exploit pur.

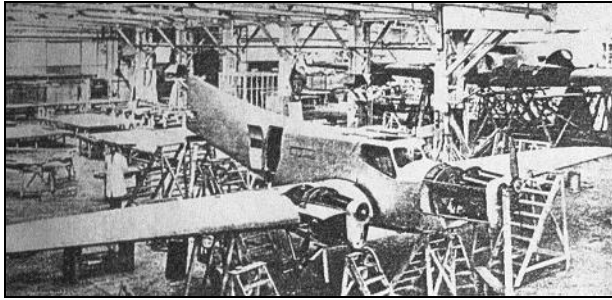
Du 15 mai 1931 au 25 novembre, date à laquelle l'avion fit son premier vol à Etampes, notre pilote allait tous les jours voir les progrès de son appareil. L'avion est construit en bois léger. Tout est calculé avec soin, la puissance des moteurs **Gypsy de 105 chevaux**, les réservoirs supplémentaires pour augmenter autant que possible le rayon d'action. Le capitaine **Max Dévé**, rescapé de Russie, as de la navigation, s'est rendu libre. Le mécanicien **Munch** est désigné par la maison Couzinet. Le premier vol se fait d'Etampes à Biarritz.

La famille, les amis, tous ceux qui ont aidé assistent à la cérémonie que préside l'Evêque de Bayonne, Monseigneur Gieur. L'évêque connaît les prières pour le baptême d'un bateau... Mais pour un avion ?? C'est aussi une première pour lui. Il téléphone à Rome, à la commission des rites, pour s'assurer que les prières choisies sont convenables... Banquet à l'hôtel de Paris. Discours de monsieur le Maire :

« Monsieur de Verneilh, vous avez su vaincre l'apathie des hommes... »

Ce qui est bien dans la manière de l'entraîneur des tranchées de 1914. On revient au Bourget.

On va partir avec un avion qui n'a que 27 heures de vol. Tout est prêt. Mais il faut attendre une météo favorable. On l'interroge plusieurs fois par jour. Dans l'énervement de cette attente angoissante Couzinet est pâle d'émotion. Verneilh garde son calme. Le 4 mars 1932, départ du *Bourget*. Premier arrêt à *Istre* à cause du temps très défavorable pour traverser la Méditerranée. Départ le 9 mars seulement. *Tripoli* : vent de sable. *Le Caire* : Un mécanicien anglais fait un trou dans une aile. *Bassora* : le personnel anglais ne transmet pas les dépêches. *Gwadar* : Un trio de chameaux leur apporte à dîner en plein désert. *Karachi*, *Allahabad*, *Calcutta*, *Akya*, *Moulmein* (toutes ces étapes serviront plus tard à Air-France), *Alorstar*, *Batavia*, *Bima*, *Koepang*, *Port Darwin* (c'est la première fois qu'un avion français se pose en



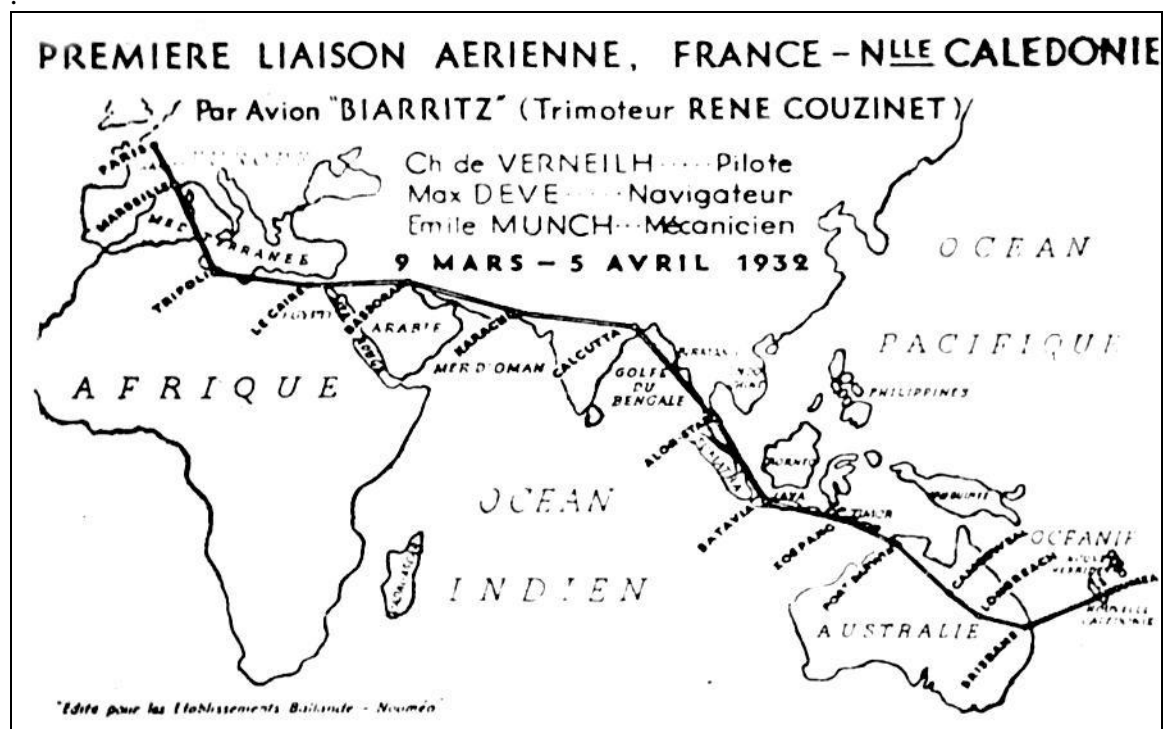
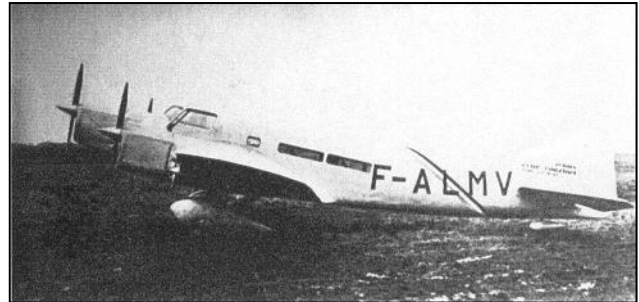
Le Biarritz

1°) en construction

2°) terminé

Ci-dessous : L'équipage du Biarritz :
Devé, Munch, Verneilh

à droite : (1^{er} plan, de gauche à droite)
Mermoz, Helbronner, Verneilh,



Australie), *Camooweal*, *Longreach*, *Brisbane* et enfin *Nouméa*, le 5 avril. Verneilh racontera son voyage en détails, dans *Le Petit Journal*.

Il y a beaucoup de monde sur l'aéroport de *Tontouta*. Le terrain est trop petit, la foule envahit la pelouse, l'atterrissage est difficile. Une aile est endommagée par un niaouli, l'avion pique du nez, casse une hélice... Enfin, tout le monde est sain et sauf. Les aviateurs sont portés en triomphe. Enthousiasme général, Marseillaise, et trois semaines de bals, de fêtes, de pique-niques, et bien entendu de chasse. Les aviateurs habitent chez le gouverneur Guyon. La colonie vote une souscription pour aider à rapatrier et à réparer le **Biarritz**. Soirée de charité au théâtre.

Retour de l'équipe en bateau par l'Australie. Arrivée à Marseille le 11 juin. Le lendemain, Le Bourget. Réception officielle. Et c'est le succès. Articles dans les journaux, argent, amitiés nombreuses, bel appartement à Neuilly, grosse voiture américaine.

On répare le **Biarritz**. En novembre 1932, Verneilh est reçu à l'Aéro-club de France pour fêter et recevoir La Croix d'officier de la Légion d'Honneur. En décembre, c'est à nouveau le salon de l'aéronautique. Le **Biarritz** y est placé. C'est un grand succès de curiosité.

On construit à l'usine Couzinet une réplique du **Biarritz** en plus grand. C'est l'**Arc-en-ciel** avec lequel **Mermoz** va tenter la traversée de l'Atlantique Sud. Avec ce bel avion, **Mermoz** arrive heureusement à Natal et à Buenos-Aires. Il faut aménager une piste pour repartir et Mermoz et Couzinet rentreront par la mer. Verneilh va les chercher à Dakar, avec le **Biarritz** réparé, le mécanicien **Rejeange**, et le radio **Guyomor**.

Ils amènent aussi un passager courageux : **Raoul Helbronner** qui tient un journal de bord avec beaucoup de précisions. Ils sont obligés d'atterrir dans un pays en pleine dissidence, s'échappent de justesse. A Villa Cisneros, ils retrouvent Mermoz et Couzinet.

Retour à Villacoublay et là, à nouveau, journalistes, fleurs, discours et banquets.

Couzinet décide très vite que Mermoz et Verneilh vont repartir pour faire une reconnaissance aux îles du Cap-Vert. On pourrait peut-être y installer un aérodrome utile pour la ligne de l'Atlantique Sud. Ils se posent sur un terrain de fortune, sans encombre. C'est, là aussi, le premier atterrissage d'un avion sur cette île. Une liaison Casablanca-Alger, puis Alger-Paris, pour la première fois. Puis Paris-Alger-Paris dans la même journée. Une météo défavorable, un vent violent empêche la réalisation de cet exploit. L'aviateur doit se poser à Marseille et ne rejoint Le Bourget que le lendemain.

« *J'ai loupé mon affaire de bien peu* » dit de Verneilh.

Missions, voyages d'étude et de propagande aux Pays Baltes, Danemark, Norvège, Suède, Lettonie, Estonie, Pologne. Il accomplit une période militaire dans le Châteauroux de ses débuts. Nouvelle mission importante pour Moscou, avec le Ministre Pierre Cot. On présente aux autorités soviétiques les plus récents appareils.

Charles de Verneilh a toujours beaucoup d'idées : établir une liaison entre la Belgique et sa grande et riche colonie du Congo. Il faut changer à Londres ses moteurs **Gypsy 105** chevaux par des plus puissants de **135 chevaux**. Départ avec ces nouveaux moteurs et un passager pour Casablanca. Le 27 octobre 1933 : Casablanca-Tunis. Le 28 au matin, départ de Tunis, cap sur Marseille, avec l'intention de faire Tunis-Paris sans escale. Malheureusement, à son arrivée en France, le temps est très mauvais. A Dijon, c'est infect. Tempête, brume. Le radio appelle Le Bourget qui ne répond pas. Verneilh renonce à réussir et se pose à Dijon. Le lendemain dimanche, temps toujours aussi mauvais.

Le 30 au matin, il s'envole. A 10h13, la radio du Biarritz ne répond plus... Couzinet pensera plus tard que devant le temps bouché, Verneilh a essayé de revenir à Dijon. (*La queue de l'avion était tournée vers Paris*). Il aurait tenté de passer sous le brouillard qui recouvrait la colline et heurté la crête.

Les trois du Biarritz ont trouvé la mort sur cette terre bourguignonne. Une Photo du journal *L'Excelsior* montre les débris de l'appareil avec les corps de **Verneilh**, du mécanicien **Le Bas** et du radiotélégraphiste **Goulmy**, recouverts de tapis marocains qu'ils ramenaient pour leurs familles. Ils sont transportés à Blaisy-Bas, puis à Paris.

Grande cérémonie dans la Chapelle des Invalides. Beaucoup de monde, tous les officiels, les militaires de haut rang, et aussi mécaniciens, radios, tous les amis si fidèles de l'aviation. C'est le petit Pierre de Verneilh, âgé de 13 ans, qui conduit le deuil dans l'émotion générale.

Ainsi disparut en pleine gloire, à 39 ans, le pionnier obstiné, enthousiaste, généreux et désintéressé que fut Charles de Verneilh.

Quand je dis aviateur oublié, ce n'est pas tout à fait vrai, car sa famille conserve son souvenir. C'est grâce à elle que j'ai pu trouver tous les éléments puis résumer son histoire, très courte dans le temps et très longue dans l'œuvre accomplie.

Le colonel et madame de Sagazan m'ont reçu à Puyrazeau, m'ont ouvert un dossier et j'ai trouvé lettres et photos, livre de souvenirs de madame de Verneilh... *Qu'ils en soient remerciés.*

J'ai reçu aussi, il y a quelque temps, la visite d'un jeune journaliste de la Nouvelle-Calédonie dont les parents habitent rue **Charles de Verneilh** à Nouméa. Je l'ai conduit au château de Puyrazeau. Il m'a décrit avec ferveur l'atmosphère qui régnait à Nouméa au moment du raid. Tous les Français de l'autre bout du monde se sont sentis soudain moins éloignés de la mère-patrie. Un monument à l'aéroport de Tontouta a été érigé.

Biarritz n'a pas non plus oublié son héros. Un bas-relief, œuvre du statuaire Gabard, a été apposé sur le bâtiment principal de l'aérodrome Parme-Biarritz.

Enfin à Piégut, une plaque en marbre a été placée, sur un mur latéral de l'hôtel de ville, par l'aéroclub de la Dordogne, un comité de la plaque et la municipalité de Piégut. Elle rappelle l'aviateur et ses exploits.

Communication faite au G.R.H.I.N. le premier Août 2002, par Jean Bardoulat.



Plaque commémorative - Mairie de Piégut

ALCIDE
DUSOLIER

HOMME POLITIQUE

Robert Fayemendy

Château de Bonrecueil



Buste d'Alcide Dusolier

Suite des chroniques n° 18

A la faculté de droit de Paris à partir de 1854, nous avons vu que le jeune bourgeois nontronnais, opposé aux idées politiques de son père, fréquente d'autres étudiants républicains d'esprit voltairien qui, sous la houlette de **Gambetta**, militent contre l'Empire ; et les écrits dont nous venons de parler ne laissent aucun doute sur son engagement politique qui sera très vif dès le début.

Déjà le 10 janvier 1862, il rencontre en duel au pistolet **Georges Labrunie**, conservateur, avocat au barreau de Nontron, sur la commune de Savignac de Nontron, sans blessures de part et d'autre.

En 1866, il s'indigne dans une brochure, du projet du baron **Hausmann** visant à construire des immeubles d'habitation et commerciaux dans le jardin du Luxembourg qui entoure le Sénat ; dénonçant une opération scandaleuse au profit de promoteurs immobiliers. Il réussira d'ailleurs à préserver le site, se montrant défenseur de la nature et écologiste d'avant-garde.

Il va aussi s'engager à fond dans la franc-maçonnerie qui a bien évolué depuis le temps des cathédrales avec sa référence à Dieu et depuis les mille loges de l'ancien régime avec le **duc d'Autun, Louis de Bourbon Condé** et le **duc de Chartres**, futur Philippe Egalité, comme grands maîtres.

Ayant finalement les mêmes buts que la révolution : l'entraide, l'exercice de la bienfaisance, l'étude de la morale universelle, des sciences et des arts ; la pratique de toutes les vertus et donc la même devise : « *Liberté, Egalité, Fraternité* ». Elle va se libéraliser, accueillir dans les loges la petite bourgeoisie, alors que simultanément beaucoup de maçons vont pénétrer dans les sociétés populaires et les clubs.

Si Napoléon 1^{er} aidé par **Cambacérès**, va surveiller le *Grand Orient* pour le canaliser et en faire un des plus fidèles soutiens du régime, les deux restaurations sont des périodes noires avec leur ordre moral contraire à l'esprit maçon.

1848 voit la naissance d'une République maçonnique dont beaucoup de partisans vont accuser le prince **Louis-Napoléon** de vouloir relever le trône impérial, ce qu'il fera d'ailleurs quatre ans plus tard.

Alors la situation des maçons républicains ne cesse de se dégrader, ce qui ne les empêche pas de lutter farouchement contre l'Empire et son fidèle soutien l'Eglise. Car, après avoir eu pour fondement la croyance en Dieu et en l'immortalité de l'âme, puis professé le déisme – Dieu n'étant plus que le Grand Architecte de l'Univers – la franc-maçonnerie va s'orienter vers la liberté de conscience et la laïcité qu'elle considère comme la pierre angulaire de la République.

L'engagement politique d'**Alcide Dusolier** se fait dans le contexte de lutte contre l'Empire qui s'est emparé de la seconde République avec l'appui du cléricalisme.

D'ailleurs, dans nombre de familles bourgeoises de l'époque, si ces dames allaient à confesse, ces messieurs tenaient des réunions secrètes dans leurs loges maçonniques.

Dès le 26 juin 1868, **Alcide Dusolier** s'associe à douze autres francs maçons pour créer à Nontron une loge « *L'Avenir de Nontron* » avec **Antoine Debidour** comme vénérable. Ce dernier, né à Nontron en 1847, élève de l'Ecole normale supérieure, avait pour correspondant et ami **Alcide Dusolier**.

En 1867, une pétition catholique demandant que soient interdites dans les bibliothèques les œuvres de **Voltaire**, **Rousseau**, **Michelet**, **George Sand**, **Sainte-Beuve** au Sénat dénonça cette manœuvre. Les normaliens dont **Debidour** envoyèrent à **Sainte-Beuve** une lettre de félicitations signée par l'un des leurs qui fut exclu de l'école ; les élèves séchèrent alors les cours demandant que leur camarade soit réintégré.

Dusolier fut alors convoqué par **Pasteur** président du conseil d'administration de l'E.N.S. pour un fait grave d'indiscipline auquel l'élève **Debidour** s'était associé.

L'impératrice Eugénie elle-même ne voulut pas moins que de faire supprimer l'E.N.S. Mais **Victor Duruy**, ministre de l'Instruction publique, s'y opposa et la crise fut évitée(*je rappelle que Duruy a, entre autre, ouvert l'enseignement secondaire aux jeunes filles*).

Revenons à la loge de Nontron qui fut officiellement installée le 28 mai 1870 par le frère **Etienne Gaillard** notaire à Périgueux, fondateur et premier vénérable de la loge « *L'étoile de Vésone* » en 1855 puis vénérable de la loge « *Les amis persévérants et l'étoile de Vésone réunis* » jusqu'en 1874 ; il sera aussi le fondateur et le vénérable en 1877 de la loge « *La tolérance* » toujours à Périgueux.

Les frères Nontronnais vont se réunir rue Notre-Dame chez le boulanger **Desbordes** puis rue Brune dans une maison appartenant aux familles **Picaud-Jollivet**. **Jean-Jacques Jollivet** né à Nontron en 1801, disparu en 1854 avait été médecin, député à l'Assemblée législative de 1849 et membre du Conseil général de la Dordogne ; sa fille **Catherine Louise** avait épousé **François Numa Picaud** médecin qui lui donna un fils **André Picaud** dont on reparlera.

Cette bourgeoisie libérale fidèle du siècle des lumières et de la révolution de 1789, très hostile à **Napoléon** « *le petit* » était pratiquement la seule force acquise à la république ; il n'y avait en effet pratiquement plus d'ouvriers sauf dans le textile, les forges du Bandiat ayant été sinistrées par la concurrence de la Lorraine et par l'établissement du libre échange.

Par contre la paysannerie était farouchement bonapartiste sous l'influence d'un clergé très conservateur.

Quant aux nobles, j'ai beaucoup aimé **Georges Marbeck** qui dans son livre « *Hautefaye l'année terrible* » fait dire à **Alcide Dusolier** au sujet des **Moneys d'Ordières** du château de Bretanges et de la petite noblesse en général qu'ils étaient « *légitimistes de cœur, orléanistes de consolation et bonapartistes de convenance* ».

Trois journaux bi ou trihebdomadaires diffusaient les idées politiques. Si le « *Nontronnais* » se montrait résolument républicain avec **Alcide Dusolier**, « *L'Union nontronnaise* » de **Louis Réjou** se situait dans le camp adverse ; il faut lire cette presse de l'époque pour mesurer la violence des polémiques. Le « *Courrier de Nontron* » dirigé par **Desmaret**, de moindre importance, devait se situer au centre.

Le plébiscite du 8 mai

Si le calme régnait en général dans les campagnes favorables au régime, les grandes villes dont Paris voyaient se développer une grande agitation.

Gambetta avec nombre d'intellectuels et de journalistes républicains : **Dusolier** bien sûr, **Etienne Carjat**, **Gustave Flourens**, **Jules Vallès**, **Ulrich de Fonville**, **Henri Rochefort**, organisait réunions et manifestations ; **Victor Noir** sera tué par le prince **Pierre Bonaparte** ; on était en pleine atmosphère d'émeute.

Aussi l'Empire décide-t-il, pour reprendre la main, de soumettre quelques réformes à l'approbation du peuple ; en réalité il s'agit surtout d'assurer l'hérédité du régime.

Malgré une campagne très active de **Dusolier** pour le non face à la propagande du **Comte de Béarn** sénateur-maire de La Rochebeaucourt pour le OUI, ce dernier l'emporte très largement :

20 120 contre 774 dans l'arrondissement de Nontron.

733 000 contre 560 000 dans toute la France.

Fort de ce succès, l'Empire procède au renouvellement des Conseils généraux, des municipalités et des maires (ces derniers nommés par le pouvoir).

A l'élection du Conseil général du 18 juin 1870 **François Mazerat**, bonapartiste, avocat, conseiller général sortant, seul candidat, propriétaire du château de Nontron, est élu.

A l'élection du Conseil d'arrondissement, **Pierre Henri Ribault de Laugardière**, bonapartiste, avoué, conseiller municipal puis maire de Nontron du 5 octobre au 4 novembre 1848, également seul candidat, est élu (il a écrit plusieurs ouvrages sur l'arrondissement de Nontron).

Mazerat, déjà maire de Nontron de 1852 à 1859 est renommé à cette fonction avec **Duvoisin** comme adjoint ; ce dernier est le père d'**Henri Duvoisin** nommé maire de Nontron par **Vichy** le 26 mars 1941. Membre de la Légion française des combattants et chef de la **Milice**, il fut fusillé à Périgueux le 12 septembre 1944.

L'installation de la république

Dès le 4 septembre, **Alcide Dusolier** est nommé Sous-Préfet de Nontron ; le 13, **Pécon-Laugierie**, avoué, est chargé à titre provisoire des fonctions de maire de Nontron et **Valère Neury**, avoué aussi, de celles d'adjoint ; le 17, le gouvernement provisoire fixe au 20 octobre l'élection d'une Assemblée constituante. **Alcide Dusolier** pressenti pour être candidat doit donner sa démission de Sous-Préfet, poste qu'il n'occupera donc que 13 jours.

Le 27, le Préfet **Guilbert** suspend le conseil municipal élu sous l'Empire et nomme une commission provisoire de 22 membres avec dans l'ordre **Alcide Dusolier**, **Pécon-Laugierie** maire et **Valère Neury** Adjoint.

Dusolier va alors s'investir complètement dans l'élection à l'Assemblée constituante, déclarant entre autres dans sa profession de foi

« - Je désire que le Pouvoir exécutif émane directement du Pouvoir législatif.

- Je veux l'instruction publique et obligatoire, avec la multiplication des instituteurs et des écoles dans chaque bourg et dans chaque village si c'est possible. »

Il fait d'ailleurs partie du bureau provisoire de la Société d'instruction populaire.

« - Je veux l'élection du maire par les conseillers municipaux.

- Je suis d'avis que l'Assemblée constituante mette à l'étude la grande question de la séparation des Eglises et de l'Etat. »

L'élection sera repoussée, car sous la pression prussienne, le gouvernement provisoire doit quitter Paris pour Tours le 9 octobre puis pour Bordeaux le 10 décembre, **Alcide Dusolier** devenant le secrétaire particulier de **Gambetta**.

Finalement, l'élection d'une Assemblée nationale est prévue le 8 février 1871 et deux listes de dix noms vont s'affronter :

L'une républicaine conduite par **Marc Dufraisse** avocat déjà emprisonné à Paris en 1830, puis à Mazas le 2 décembre 1851, proscrit et réfugié en Angleterre. Entre temps il avait été en 1848, commissaire du gouvernement provisoire de l'Indre puis Préfet de l'Indre et en 1849, représentant du peuple dans le département de la Dordogne, membre du Conseil général, conseiller municipal de Ribérac.

Sur cette liste figure **Alcide Dusolier** représentant les républicains du Nontronnais.

L'autre liste, conservatrice est menée par **Thiers** avec le colonel de **Chadois**, commandant du 22^{ème} régiment des Mobiles de la Dordogne à la bataille de Coulmiers où il fut blessé,

le marquis de **Malleville** magistrat qui avait été député de la Dordogne de 1837 à 1846 et pair de France en 1846,

Bardi de Fourtout, avocat maire très conservateur de Ribérac,

François Mazerat, ancien maire de Nontron etc....

Les Français meurtris par la défaite aspiraient à la paix et le gouvernement provisoire qui ne faisait qu'organiser la résistance, était soupçonné de vouloir la guerre. Le résultat est sans appel ; 26000 voix de moyenne pour la liste **Dufraisse** contre 68000 pour la liste de **Thiers**.

Dans le canton de Nontron **Alcide Dusolier** n'obtient que 487 voix alors que **Mazerat** en totalise 2064.

Notons que les candidats pouvaient se présenter dans plusieurs départements, **Dufraisse** avait été élu aussi dans la Seine et les Alpes-maritimes ; il choisira la Seine.

Thiers élu également dans la Seine démissionna et fut remplacé par **Pierre Magne**, l'ancien ministre des finances de **Napoléon III** et qui deviendra sénateur.

C'est une grande déception, mais **Alcide Dusolier** ne se décourage pas, estimant que le résultat est plutôt encourageant pour un homme nouveau, qu'il est sans amertume et qu'il faut continuer à se battre.

La loge maçonnique « *l'avenir de Nontron* » déclare :

« qu'elle voue à l'exécration de la Maçonnerie, les auteurs et les complices de la guerre impie que viennent de se livrer la France et l'Allemagne ;

et qu'elle prend et portera le deuil dans son temple, comme tous les membres le portent déjà dans leur cœur, tant que le droit et la justice seront outragés par la plus odieuse des spoliations, c'est à dire tant que nos malheureux frères d'Alsace et de Lorraine resteront arrachés à la mère-patrie. »

Elections en rafale

Elections municipales du 30 avril 1871.

C'est désormais le rituel avec une liste conservatrice conduite par l'inévitable **Mazerat**, face à une liste républicaine autour de **Pécon Laugerie** et d'**Alcide Dusolier**, d'ailleurs président du Comité républicain de la ville et membre du Comité républicain d'arrondissement.

Cette liste est élue en totalité dès le premier tour, avec le premier succès électoral pour **Alcide Dusolier**.

Quelle surprise aussi si on rappelle le raz-de-marée conservateur aux élections nationales du 8 février ! L'électeur est décidément imprévisible.

Elections au Conseil général. Du 8 octobre 1871

Encore le rituel duel entre **Mazerat** député, conseiller général sortant qui écrase **Alcide Dusolier** avec 1314 voix contre 605 ; c'est un nouveau revirement de l'électorat encore que dans la commune de Nontron, **Dusolier** avec 322 voix devance **Mazerat** qui n'en obtient que 274.

Au plan national, **Thiers** républicain modéré est renversé le 24 mai 1873 après l'intervention du duc de **Broglie** et le maréchal de **Mac-Mahon** est élu pour 7 ans, premier président de la III^{ème} République ... monarchiste !!

Les républicains sont écartés du pouvoir, **Pécon Laugerie** est révoqué en février 1874 de sa fonction de maire et remplacé par... **Mazerat**.

Nouvelle élection de conseillers généraux

Elle se déroule en octobre 1874 ; **Mazerat** est encore élu avec 1348 voix (stable) mais **Alcide Dusolier** avec 949 voix progresse de plus de 300 suffrages ; ils feront « match nul » à Nontron avec 340 voix chacun.

Nouvelle élection municipale du 22 novembre 1874.

Nouvelle volte face des électeurs qui donnent la majorité à la liste **Mazerat-Duvoisin** avec 15 élus, mais 7 républicains restent au conseil dont **Alcide Dusolier**, **Pécon Laugerie** et **Valère Neury**.

Elections à l'assemblée nationale : 2 tours le 20 février et le 5 mars 1876.

Alcide Dusolier n'est pas candidat et c'est un nouveau venu **Albert Sarlande** maire bonapartiste de Cantillac qui l'emporte au deuxième tour avec 10 341 voix contre le Docteur **Albert Theulier** maire et conseiller général de Thiviers, républicain avec 6 760 voix (pour le canton de Nontron 1 760 contre 441)

Mazerat sortant, toujours conservateur mais sans étiquette, distancé largement au premier tour par les deux autres candidats, s'était retiré.

Élections Municipales

9 janvier 1887

Commune de Nontron

Électeurs inscrits : 984

Votants : 545

Majorité absolue : 273

LISTE (RÉPUBLICAINE

FIGAUD	524 voix.
KIBEYBOL, cons. sort.	518
DUSOLLIER, id.	513
DESCHAMPS, banquier	512
NEURY, cons. sort.	512
ADURANTIK, id.	511
LAFORREST, id.	510
LAUGERIE, id.	507
NEURY, id.	506
RIVET, peintre	504
MOBELON, propriét.	503
ABOUSSARIE, cons. sort.	502
SOT, id.	502
BOUST, commis-greffier	501
NUMA, cons. sort.	489
AU aîné, entrepreneur	487
GRAUT, conseiller sort.	484
AYE, id.	477
LIET-BRIS, id.	476
PECH, id.	475
RED, empl. à la pet. voirie.	471

bulletins blancs et voix diverses : 80.

9 janvier 1887

LES ÉLECTIONS

breuses de la réaction, et il hausse les épaules aux tristes déclamations qui résonnent dans certaines réunions peu dignes d'être fréquentées. Le suffrage universel sait ce qu'il veut; — et ce qu'il vient d'affirmer d'une façon décisive, c'est sa ferme résolution de poursuivre paisiblement, sans empressement mais aussi sans défaillances, sa marche sur la grande route du progrès. Et communards ni Jésuites ne sont point de taille à lui faire dévier.

Pour tout dire d'un mot, il en a fini avec les rois des Halles comme avec les rois des Tuileries. Rien ne l'empêchera plus, désormais, de vaquer tranquillement à la bonne besogne républicaine.

Les élections municipales nous assurent d'excellentes élections législatives pour l'automne prochain et d'excellentes élections sénatoriales pour janvier 1888.

Décidément, tout va bien!

Les réactionnaires de Nontron, gens avisés, n'ont point opposé de liste à la liste républicaine, qui est sortie de l'urne avec un nombre considérable de suffrages.

C'est la plus belle victoire qu'ait jamais remportée la démocratie nontronnaise.

Un si magnifique gage de confiance donné aux élus de la cité leur crée les devoirs les plus sérieux: nous savons qu'ils n'y failliront pas.

Bien des choses sont en souffrance, bien des améliorations sont à réaliser dans cette commune de Nontron, et le vrai, le seul moyen pour nos mandataires de se montrer dignes des suffrages qu'ils ont obtenus, c'est de se mettre au travail activement, énergiquement, sans perdre une minute.

tier le sentiment net et précis, la volonté réfléchie de la France de s'arranger et de se mouvoir, de vivre et de travailler sous un régime qui ne puisse plus être ébranlé. On peut dire maintenant que l'ordre républicain est définitivement fondé. C'est là ce qui donne tant de prix au scrutin de nos plus humbles communs. Elles pensent et agissent d'accord avec les plus grandes cités. La France jouit pleinement d'une magnifique unité morale qu'elle doit à l'union des partisans d'une démocratie sagement et régulièrement progressive. C'est cette démocratie là qui a donné, dimanche, le témoignage imposant et décisif de son irrésistible toute-puissance, et c'est cette toute-puissance qui assure à l'ordre républicain des bases si larges qu'elles sont inébranlables. Notre nation n'a rien vu de pareil depuis cent ans à peu près que la Révolution française est commencée, et nous ne sommes pas à dire que ce spectacle admirable est le plus grand titre de la France au respect et à l'estime des peuples qui l'entourent.

Mais il faut bien comprendre que l'ordre républicain ne peut ni ne doit ressembler à l'ordre des monarchies, qui était de sanctorum et immobilis et qui favorisait les réactions parce qu'il était réfractaire à tous les progrès. L'ordre républicain ne sera durable que s'il est fécond. La France n'a pas fondé la République pour se reposer dans l'inertie. Elle l'a fondée pour en tirer tous les avantages politiques et sociaux que la démocratie est en droit d'attendre de son gouvernement nécessaire.

La nation, en manifestant si hautement sa confiance dans la politique ferme et prudente qui a triomphé le 9 janvier, n'a pas voulu dire qu'il n'y a plus rien à faire; elle a indiqué, au contraire, de la meilleure et de la plus claire façon, qu'elle croit à la nécessité de continuer dans la voie où nous sommes entrés, de travailler sans relâche à toutes les réformes possibles, et de travailler aussi à rendre possibles celles de ces réformes qui ne sont pas mûres, mais dont le caractère équilibrable et progressif éclate dès à présent à tous les yeux. Nous ne considérons donc pas les élections du 9 janvier comme une invitation au repos, mais comme un ordre de marche en avant pour pousser plus loin les conquêtes de la démocratie. C'est à cette condition seulement que la politique défendue par les candidats sortis vainqueurs des urnes municipales continuera d'être acceptée, soutenue, acclamée par la France, et que se

Nontron. — Liste républicaine.	Busserolles. — Majorité républicaine.
Abjat. — Liste réactionnaire.	Champagnac. — Majorité réactionnaire.
Augnac. — Liste républicaine.	Champagnac et Reilhac. — Liste républicaine.
Le Bourdeix. — Liste républicaine.	Etouars. — Liste réactionnaire.
Cannezac. — Majorité réactionnaire.	Piéguet-Pluviers. — Liste réactionnaire.
Hautefaya. — Liste républicaine.	Saint-Barthélemy. — Liste réactionnaire.
Javerlhac. — Majorité réactionnaire.	Soudat. — Majorité réactionnaire.
Lussas. — Liste républicaine.	Varaignes. — Liste républicaine.
Saint-Estèphe. — Majorité républicaine.	Champagnac. — Majorité réactionnaire.
Saint-Frouin-de-Champagniers. — Majorité républicaine.	Boulonnex. — Majorité réactionnaire.
Saint-Martial-de-Valette. — Liste réactionnaire.	Cantillac. — Liste réactionnaire.
Saint-Martin-le-Pin. — Majorité républicaine.	Condac. — Majorité républicaine.
Savignac. — Liste réactionnaire.	La Chapelle-Fauchet. — Majorité républicaine.
Teyjat. — Majorité réactionnaire.	Lachapelle-Montmoreau. — Majorité réactionnaire.
Hussière-Rodit. — Liste républicaine.	Quinsac. — Majorité réactionnaire.
Busserolles. — Majorité républicaine.	Saint-Pantouze. — Liste républicaine.
Champagnac et Reilhac. — Liste républicaine.	Socau-St-Angel. — Liste réactionnaire.
Etouars. — Liste réactionnaire.	Villars. — Liste républicaine.
Piéguet-Pluviers. — Liste réactionnaire.	Jumilhac-le-Grand. — Liste républicaine.
Saint-Barthélemy. — Liste réactionnaire.	Chalais. — Liste républicaine.
Soudat. — Majorité réactionnaire.	Lacoquille. — Liste républicaine.
Varaignes. — Liste républicaine.	Saint-Jory. — Liste républicaine.
Champagnac. — Majorité réactionnaire.	Saint-Priest-les-Fougères. — Liste républicaine.
Boulonnex. — Majorité réactionnaire.	Saint-Paul-Laroche. — Liste républicaine.
Cantillac. — Liste réactionnaire.	Saint-Pierre-de-Frugie. — Liste républicaine.
Condac. — Majorité républicaine.	Lamoouille. — Majorité républicaine.
La Chapelle-Fauchet. — Majorité républicaine.	Ancoisse. — Liste républicaine.
Lachapelle-Montmoreau. — Majorité réactionnaire.	
Quinsac. — Majorité réactionnaire.	
Saint-Pantouze. — Liste républicaine.	
Socau-St-Angel. — Liste réactionnaire.	
Villars. — Liste républicaine.	
Jumilhac-le-Grand. — Liste républicaine.	
Chalais. — Liste républicaine.	
Lacoquille. — Liste républicaine.	
Saint-Jory. — Liste républicaine.	
Saint-Priest-les-Fougères. — Liste républicaine.	
Saint-Paul-Laroche. — Liste républicaine.	
Saint-Pierre-de-Frugie. — Liste républicaine.	
Lamoouille. — Majorité républicaine.	
Ancoisse. — Liste républicaine.	

Si la Dordogne est toujours très majoritairement fidèle aux **Bonaparte** avec 6 députés sur 8 (2 républicains), une majorité républicaine s'installe à la chambre avec 340 députés face à une opposition de 78 bonapartistes, 73 monarchistes et de 40... « opportunistes »...

La crise politique du 16 mai 1877 et ses conséquences.

Les conservateurs supportent très mal leur mise en minorité et vont tout faire pour empêcher que la République s'installe. **Mac Mahon** adresse une lettre de blâme à **Jules Simon**, chef du gouvernement républicain, obligé de démissionner.

De Broglie le remplace avec le très conservateur et très clérical **Bardi de Fourtout** ministre de l'intérieur qui, voulant mettre les fonctionnaires au pas, en révoque aussitôt deux cents. (Cela ne l'empêche pas de devenir sénateur en 1880)

L'Assemblée nationale est dissoute le 25 juin 1877 et de nouvelles élections sont fixées.

Elections législatives du 14 octobre 1877.

Face au défi des bonapartistes et des monarchistes, une coalition de 363 députés allant de **Thiers** à **Louis Blanc** se constitue, décidant une alliance totale et des désistements automatiques au second tour entre républicains de toutes tendances.

La campagne est d'une violence inouïe car les deux camps savent bien que le résultat sera déterminant pour, soit établir l'Empire ou la Monarchie, soit installer définitivement la République.

Une fois de plus, la Dordogne rurale et économiquement faible envoie à l'Assemblée nationale 7 députés conservateurs pour un républicain : Le docteur **Garrigat** à Bergerac, franc-maçon, qui sera d'ailleurs réélu en 1881 avant de devenir sénateur en 1885.

Pour l'arrondissement de Nontron, le sortant bonapartiste **Sarlande** est réélu avec 10441 voix (stable) devant **Alcide Dusolier** et 7029 voix.

Mais comme en 1876, pour la France entière, les républicains gardent la majorité avec 318 voix contre 300 aux conservateurs. C'est peu, mais c'est suffisant pour gouverner.

Le 30 décembre 1877 arrive un nouveau Sous-préfet, **Juste Rabot-Chatelard** qui avait été maire républicain de Saint-Priest sous Aixe en 1870 puis conseiller général en Haute Vienne dont il est originaire.

Il est l'arrière petit fils du célèbre **Joseph de Verneilh-Puyrazeau**, avocat, président du tribunal de Nontron, membre d'une loge maçonnique de Limoges, membre du Conseil général de la Dordogne, député à l'Assemblée législative en 1791-92 et président du tribunal criminel de la Dordogne en 1798-99 ; cet étonnant personnage servit sous tous les régimes ; membre du corps législatif du premier Empire, de la Chambre des députés sous la première Restauration, de la Chambre des représentants pendant les cent jours, et de la Chambre des députés sous la seconde Restauration ; ce Chevalier d'Empire avait acquis le titre de baron sous Louis XVIII ! ...

Bref, **Rabot-Chatelard** va se montrer un zélé Sous-préfet à la République et le 3 mars 1878, il va installer le maire **Pécon-Laugerie** élu avec toute sa liste dont **Alcide Dusolier**, le 13 janvier 1878.

A Paris, en porte à faux avec le gouvernement, **Mac-Mahon** démissionne et le 30 juin 1879, **Jules Grévy** est élu président de la République.

Mais les passions politiques ne sont pas calmées et dans le Nontronnais c'est l'époque des duels.

Alcide Dusolier avait écrit en 1880 un article dans le journal « *Le Nontronnais* » où il proposait « *d'abolir cette tapageuse et inutile corporation des louvetiers.* » Vexé, M. **Janet de Lasfonds**, lui même lieutenant de l'ouveterie et maire conservateur de Combiers, répondit dans le journal rival « *l'Union nontronnaise* » que

« *M. Dusolier étant resté en 1870-71 dans les bureaux de M. Gambetta, alors que son frère Emile, sous-préfet de Saverne lors de l'invasion, prit son fusil et fit bravement son devoir.* »

Alcide Dusolier n'ayant pas apprécié l'allusion, le duel fut arrêté le 27 mai 1880 au pont de Mariotte (route de Mareuil) avec **Morelon** et **Amblard Ladurantie** comme témoins pour **Dusolier** et le marquis de **Pindray d'Ambelle** pour **Janet de Lasfonds**.

Le duel s'arrêta après l'échange de deux balles, sans résultat.

Peu après, dans un article paru dans « *l'Union nontronnaise* » du 12 juin 1880, **Alcide Dusolier** s'étant trouvé offensé s'est porté à une voie de fait sur **Louis Réjou** auteur de l'article incriminé.

Une rencontre au pistolet est fixée le 20 juin 1880 au ruisseau de la Gane (route de Saint-Martin). **Georges Labrunie** avocat qui s'est déjà battu en duel avec **Alcide Dusolier** et **Raoul Gaultier du Vignaud** assistent **Louis Réjou** alors que **Pécon-Laugerie** et **Lucien Laforest** témoignent pour **Alcide Dusolier**.

L'épisode est savoureux car en vérifiant les armes, on s'est aperçu que l'une d'elles n'écrasait pas la capsule ; le sort a alors décidé que **Réjou** tirerait le premier à 25 pas avec l'arme en bon état, ce qui fut fait, mais sans résultat. Puis **Dusolier**, avec la même arme, tire en l'air. **Réjou** demande que **Dusolier** tire à nouveau mais sur lui, ce à quoi ce dernier répond qu'il refuse de tirer sur un adversaire désarmé et attend une nouvelle insulte pour recommencer. L'affaire en reste là.

Les deux adversaires se rencontreront à nouveau, **Alcide Dusolier** s'estimant comme injurié par **Réjou**, le 27 février 1881 sans résultat.

Il convient de préciser que **Réjou**, violent polémiste, vouait une haine rageuse aux idées républicaines « *sataniques* », vilipendant l'école publique sans Dieu et faisant sans cesse référence à **Clovis** et à **Jeanne d'Arc**.

D'ailleurs, le 2 octobre 1882, il rencontra encore en duel au revolver **Lucien Laforest**, adjoint au maire de Nontron, ami de **Dusolier**, que **Réjou** avait diffamé.

Lucien Laforest était le père de **Georges Laforest** qui fut directeur des services agricoles de la Dordogne, marié à **Emma Picaud**, et le grand-père d'**Henri Laforest**, avocat, maire de Nontron, député radical de la Dordogne, plusieurs fois secrétaire d'Etat (relations avec les Etats associés, défense nationale, forces armées de l'air).

ELECTIONS A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

DU 21 AOÛT 1881

Arrondissement de Nontron

IDÉ DUSOLLIER, républicain, élu. 9,654 voix.
ANDÉ, bonapartiste, député sortant. . . 8,069 —

1^{re} circonscription de Périgueux

ALBERT THEULLIER, républicain, élu,
 Contre MAILLARD, clérical, député sortant.

2^{me} circonscription de Périgueux

D^r CHAYROUX, républicain, député sortant, élu.

1^{re} circonscription de Bergerac

D^r GARRIAGAT, républicain, député sortant, élu,
 Contre DE COIXOY, bonapartiste, et contre DE LAPA-
 NOUZE, légitimiste-clérical.

2^e circonscription de Bergerac

THIRION-MONTAUBAN, bonapartiste, député sortant, élu.

Arrondissement de Ribérac

BRUGÈRE, républicain, élu,
 Contre LANAVUE, bonapartiste, député sortant.

1^{re} circonscription de Sarlat

ROGER, républicain, député sortant, élu.

2^e circonscription de Sarlat

ESCANDE, républicain, élu,
 Contre TAILLEFER, bonapartiste-clérical, député sortant.

Étude de M^e Ed. COURRIER, huissier à Nontron

VENTE MOBILIÈRE

Dépendant de l'actif de la faillite LASSINE, négociant à Maillet

Le DIMANCHE VINGT-HUIT AOÛT mil huit cent quatre-vingt-un à midi, et autres jours, s'il y a lieu.

Il sera procédé,

A la requête de monsieur MAZEAU (François-Bénédict), commis-greffier, demeurant à Nontron,

« Agissant en qualité de syndic définitif de la faillite AXTORNE LASSINE, négociant à Maillet. »

À LA VENTE

PAR
 ADJUDICATION ET AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

LECTON DU 21 AOÛT 1881

ARRONDISSEMENT DE NONTRON

RÉSULTATS

ARRONDISSEMENT DE NONTRON

	DUSOLLIER	SARLANDE
Nontron	1980	1070
Périgueux	927	928
Bergerac	675	1171
Ribérac	1288	370

commence à se rallier et déjà la hausse se dessine : nous continuons à conseiller à nos lecteurs de pas hésiter à mettre en portefeuille de ces titres de premier ordre. Ils ne courent aucun risque et l'avoir sera des plus brillants.

La première assemblée constitutive de la Compagnie Foncière de France et d'Algérie a eu lieu le 11 août sous la présidence de M. Saurat, censeur du Crédit foncier de France. Les deux tiers du capital étaient représentés. Après lecture du rapport très intéressant de M. Saurat l'assemblée a reconnu sincère la déclaration de souscription et de versement et nommé deux commissaires chargés de faire un rapport à la deuxième assemblée constitutive qui a été fixée au 30 août.

Depuis le 10 août, les actions anciennes et nouvelles de la Société générale française de

La percée électorale et politique d'Alcide Dusolier.

La persévérance et la ténacité d'**Alcide Dusolier** dans la politique républicaine vont être récompensées à tous les niveaux.

Election au Conseil général du 1^{er} Août 1880

Les électeurs sont placés devant un choix inédit entre **Alcide Dusolier** et... sont frère **Emile Dusolier**, ancien sous-préfet et conservateur.

Alcide l'emporte avec 1630 voix contre 1388 à son adversaire de frère.

Elections municipales du 9 janvier 1881

Seule en lice, la liste républicaine de **Pécon-Laugierie**, du **Dr André Picaud** et d'**Alcide Dusolier** est élue.

André Picaud fils de **François Numa** et de **Catherine Jollivet** venait de s'installer à Nontron et d'épouser en 1879, **Marthe Marie Rabot Chatelard** fille du Sous-Préfet.

Il avait été conseiller municipal du Bourdeix et sera élu maire de Nontron de 1892 jusqu'en 1905.

Elections législatives du 21 Août 1881

Alcide Dusolier avec 9654 voix bat cette fois **Sarlande** député sortant qui n'obtient que 8069 voix.

En Dordogne le résultat est exactement l'inverse de celui d'octobre 1877, avec 7 députés républicains élus et un seul conservateur.

L'action du député Dusolier

Il commence par créer à la Chambre le groupe de l'Union républicaine avec 150 membres ; président de ce groupe, il va soutenir l'action de **Gambetta** combattu sur sa droite mais aussi trouvé trop modéré sur sa gauche par **Clemenceau** président du Conseil municipal de Paris en 1875, député de la Seine et chef de l'extrême gauche radicale.

Dusolier n'oublie pas son engagement pour l'école publique et va soutenir de toutes ses forces **Jules Ferry** pour l'adoption des lois sur l'enseignement primaire laïque, gratuit et obligatoire.

Sur sa requête, l'Ecole primaire supérieure de Nontron sera transformée en école de plein exercice comprenant trois années de cours.

Le journal « *la Gironde* » écrit :

« *M. Alcide Dusolier parle bien ; c'est un délicat et fin lettré ; ses longs cheveux, sa barbe en pointe, la finesse de son profil, je ne sais quelle teinte de mélancolie répandue dans sa personne, rappelle la physionomie bien connue d'Alfred de Musset. C'est un homme de goût, il le montre à la tribune par la simplicité et la clarté de ses propos.* »

Alcide Dusolier n'oublie pas Nontron et il finit par obtenir les crédits nécessaires à l'achèvement de la construction de la voie ferrée d'Angoulême à Nontron, inaugurée le 4 août 1883 par le ministre des travaux publics, **M. Raynal** ; ce dernier parti le matin de Paris, arrive en gare de Nontron dans la soirée sous les acclamations de la foule.

Une grande réception est organisée à l'Hôtel de ville par la municipalité de **Pécon-Laugerie** au complet en présence des préfets de la Charente et de la Dordogne, des députés, de nombreux maires et personnalités. Puis tout ce monde va se retrouver pour un banquet à l'hôtel Michaudel, précurseur de l'actuel Hôtel Pélisson ; cet établissement avait été fondé en 1840 par trois associés : **Morelon, Fleury** et **Michaudel** ; **Morelon** était fournisseur de **Napoléon III** en foies gras et un descendant de **Fleury** fondera la charcuterie industrielle Fleury-Michon (cf. Sud Ouest)

Le lendemain **Alcide Dusolier** reçut à déjeuner dans sa maison face à cet hôtel (Crédit mutuel aujourd'hui) le ministre et plusieurs personnalités.

Le sénateur Dusolier.

Elu au Sénat le 25 janvier 1885, il s'inscrit naturellement au groupe de l'Union républicaine dont il sera le vice-président en 1890 et le président en 1894.

Soulignant la complémentarité entre les deux assemblées, il rapporte en 1893 le projet de loi sur la création et l'organisation des Caisses d'épargne.

Réélu en 1894, nommé questeur le 1^{er} juin 1897, il devient l'un des hauts responsables du Sénat, dirigeant l'administration interne et celle des jardins du Luxembourg qu'il avait défendus trente ans plus tôt.

Notons qu'**Alcide Dusolier** fut membre de la Commission d'instruction du Sénat érigé en Haute cour de justice et qui condamna le général Boulanger à la déportation à vie dans une enceinte fortifiée.

Rappelons au passage que ce général, ministre de la guerre, très populaire dans l'armée et chez tous les mécontents, des ouvriers aux paysans en passant par les royalistes et les bonapartistes, écarté du pouvoir, fut élu député de la Dordogne le 8 avril 1888 mais refusa le siège pour être député de Paris ; il fut battu à Périgueux aux élections cantonales de 1889 par **Antoine Gadaud** ; il se réfugia en Belgique où il se suicida en 1891.

Réélu en 1903, **Alcide Dusolier** devenu un des premiers personnages de la République, reste conseiller municipal de Nontron et conseiller général du canton. Ce parisien d'adoption dans le milieu particulier de la critique littéraire puis de la politique, n'a jamais oublié ses racines nontronnaises.

Il se voulait sans démagogie l'ami du peuple qui le rejeta au début, et adorait son Bonrecueil avec la chasse, la bonne chère et les amis.

Intransigeant sur ses idées, ce qui lui valut plusieurs duels, sa fidélité en amitié était sans faille.

Nous avons déjà évoqué **Eugène Leroy, Antonin Debidour, André Picaud** mais il ne faut pas oublier non plus **Camille Chabaneau**, commis des postes à Angoulême, contrôleur à Auch puis receveur à Cognac, membre du Félibrige dès 1854 et majoral en 1876. **Alcide Dusolier** intervint auprès du ministre de l'Instruction publique afin d'obtenir pour cet autodidacte sans diplômes universitaires, la chaire de philologie romane créée en 1878 à la Faculté des lettres de Montpellier ; cet autre nontronnais fut président du Bournat en 1907,

après avoir été Lauréat de l'Académie française, Officier de l'instruction publique puis Officier de la Légion d'honneur.

Alcide Dusolier comptait aussi de nombreux amis hors de Nontron, dans le monde politico-littéraire ; nous avons parlé de **Gambetta, Ferdinand Fabre, Frédéric Mistral**. Il faut ajouter **Alphonse Daudet** qui à propos de « *ceci n'est pas un livre* » lui écrit :

« Je me propose d'enrouler de jolies phrases comme des fleurs autour de ton chapeau de gentilhomme. »

et qui lui adresse l'Arlésienne ; **Alcide Dusolier** ayant remercié par l'envoi de pâtés truffés, **Daudet** lui répond :

« Je t'exprime ma reconnaissance pour nos estomacs richement truffés ; comment n'as-tu pas encore la goutte avec ces terrines là sous la main. »

Alcide Dusolier fut également très lié avec le peintre **Courbet**, le journaliste **Jules Vallès**, les écrivains **Henri Bataille et Catulle Mendès**, le caricaturiste **Etienne Carjat** qui venait souvent à Bonrecueil ; il fit obtenir des secours à **Bresdin** graveur malade et à **Daumier**, autre graveur et peintre célèbre, devenu aveugle.

Toute sa vie, il a conservé ses amitiés et sa fidélité à ses relations parisiennes politiques, littéraires et artistiques.

En 1912, après plus de trente ans d'activité littéraire, politique et parlementaire de combat pour la démocratie, **Alcide Dusolier** ne sollicitait pas le renouvellement de son mandat de sénateur et se retirait dans sa résidence du château de Bonrecueil commune de Saint Sulpice de Mareuil.

Cet ancien logis des maîtres de forges de **La Roussie**, de **Maillard** venait des **Ribeyrol** par sa mère et abrite encore son buste.

Il avait épousé le 26 août 1872 à Maisonnais (Haute-Vienne) **Marie Marguerite Roux de Reilhac de Château-Rocher**, fille de **Charles Isidore Henri Roux de Reilhac de Château-Rocher** et de **Marie Albine Adèle Fleurat-Doumailhac**.

Les **Roux de Reilhac** ne cachant pas leur opinion légitimiste, ce mariage n'avait pas manqué de faire ricaner aussi bien les hobereaux que les républicains de la région.

Château-Rocher, ancienne propriété des **Lavauguyon**, des **Du Plessis de Fargeas** puis des **Bonneval et des Roux de Reilhac**, fut acquis en 1883 par la famille d'**Adrien Dubouché** qui avait fait fortune dans la porcelaine et le cognac. Il appartient actuellement par mariage aux **De Montcalm**.

Madame **Dusolier** mourut encore jeune le 31 décembre 1899 d'une cruelle maladie et fut inhumée au cimetière de Nontron dans le caveau de famille le 18 janvier 1900, en présence d'une foule nombreuse où figurait **Eugène Le Roy**.

Alcide Dusolier, très affecté à nouveau par le décès de sa fille **Angèle** de santé fragile, à Arcachon le 23 mai 1906, disparut à son tour le 11 mai 1918 à Bonrecueil et rejoignit son épouse au cimetière de Nontron.



Enfin, son fils **Maurice**, docteur en médecine mais sans clientèle se pendit à Bonrecueil le 24 Août 1943.

Ainsi s'éteignait cette branche des **Dusolier** ; Bonrecueil revint aux **Château-Rocher** qui le revendirent ; il changea plusieurs fois de main avant son acquisition en 1965 par Mlle **Bruder** ; le propriétaire actuel est M. **Quéno**.

En conclusion

Alcide Dusolier a bien mérité de la République qu'il contribua à imposer définitivement et dont il fut l'un des premiers parlementaires comme député durant trois ans et demi, puis comme sénateur pendant 22 ans.

Il a bien mérité aussi de l'Instruction publique et de l'Education populaire par sa lutte contre l'ignorance et l'obscurantisme, pour la liberté de conscience et l'accès à la citoyenneté.

Sur le plan local enfin, il a bien mérité de la ville de Nontron par son action dans les domaines économique, social, culturel et par la promotion de l'Ecole primaire supérieure, précurseur du lycée qui porte son nom ; qu'elle belle reconnaissance de sa ville natale.

Communication faite au G.R.H.I.N. le 3 octobre 2002, par Robert Fayemendy.

Sources

- Archives départementales de la Dordogne (journal « Le Nontronnais »)
- Bibliothèque municipale de Périgueux (Eugène Le Roy)
- Bibliothèque municipale de Ribérac (Fonds Emile Dusolier)
- Fonds Dusolier-Laforest prêté très aimablement par M. Marbeck que je remercie chaleureusement.

UN BRIN D'HISTOIRE ET
D'ÉDUCATION CIVIQUE
A L'AUBE DU III^{ÈME} MILLÉNAIRE

**Par Pierre Guillout
Du Tribunal de Nontron**

« La discorde a toujours régné dans l'univers. »

Ce constat désenchanté mais réaliste du sage La Fontaine légitime, dans une société civilisée, l'organisation d'un **service public** dont les justiciables attendent qu'il rende la justice par l'application des règles de droit, dans le cadre d'un procès équitable ; le tribunal d'instance de Nontron, parcelle de l'autorité judiciaire, participe à cette fonction éminente, « première dette de la souveraineté ».

Juridiction sédentaire, le palais de justice de Nontron est implanté depuis le **nouvel ordre judiciaire, issu de la Révolution Française**, à l'emplacement d'un couvent des Cordeliers (franciscains) fondé en 1264 et vendu comme bien national. De **1990 à 1999**, la commune de Nontron, propriétaire des locaux actuels construits en 1800 et mis à la disposition de la justice, avec le Ministère de la Justice, ont pris en charge, chacun pour sa part, la rénovation des locaux pour les adapter aux exigences et à la dignité de ce service public.

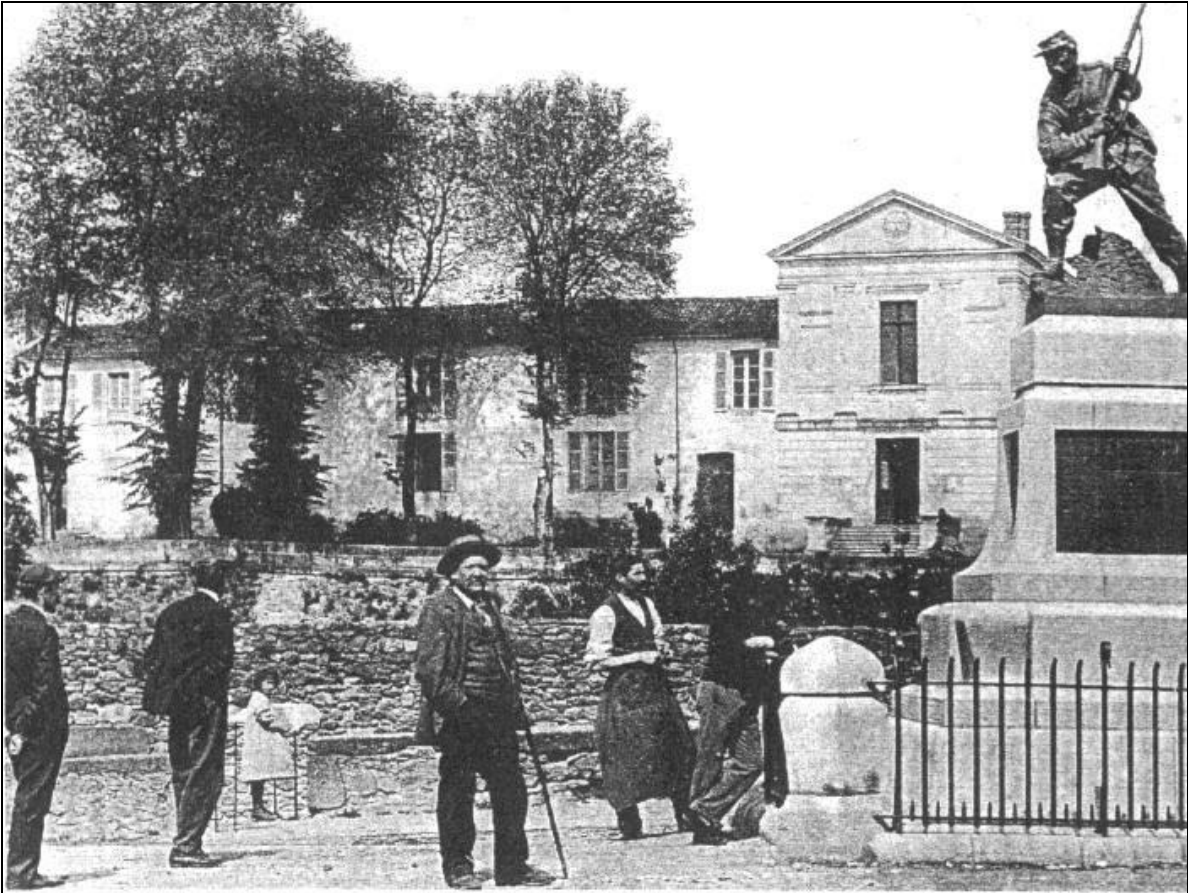
C'est la **réforme judiciaire du 16-24 août 1790** qui a aboli l'ordre judiciaire de l'ancienne France, caractérisée par sa complexité et l'enchevêtrement des juridictions (seigneuriales, communales, ecclésiastiques ou officialités et royales dont les prévôtés, baillis, sénéchaussées et présidiaux, ancêtres de nos tribunaux actuels) et celle de l'An VIII (Consulat – 1800 -), à l'origine de l'organisation actuelle de la justice, qui a créé dans chaque arrondissement un tribunal civil de première instance (en remplacement des tribunaux de district créés par la Révolution française) dont Nontron, juridiction de droit commun, et dans chacun des cantons des justices de paix dont Nontron, créées en 1790 pour les affaires mineures, avec mission de concilier les parties (l'esprit révolutionnaire était généralement hostile à la science du droit et aux gens de justice, « les robins »).

Avec la **réforme du 22 décembre 1958** la carte judiciaire, toujours actuelle, a été réorganisée en supprimant l'arrondissement et le canton comme ressort judiciaire ainsi que les précédentes juridictions, et en instituant dans chaque département des **tribunaux d'instance** (substitués aux justices de paix), dont Nontron, et des **tribunaux de grande instance** (substitués aux tribunaux d'arrondissement ou de première instance). Par ailleurs, les Cours d'appel et la Cours de cassation ont été maintenues ; ainsi, les juridictions sont hiérarchiquement articulées afin de permettre l'exercice des voies de recours.

Pour le département de la Dordogne, ont été créés 2 Tribunaux de Grande Instance, Périgueux et Bergerac, et 5 Tribunaux d'Instance dont trois, Périgueux, Nontron et Ribérac, présidés chacun par un juge du siège du Tribunal de Grande Instance de Périgueux, nommé pour en assurer le service.

Le **tribunal d'instance de Nontron** est une des 17 juridictions de première instance (parmi les 473 T.I.), qui relève de la Cour d'Appel de Bordeaux, siège d'un des Parlements provinciaux apparu en 1462. Son ressort géographique, dans le Périgord Vert, s'étend à 8 cantons, soit 80 communes rurales.

C'est une **juridiction de proximité** qui trouve sa raison d'être dans l'idée ancienne que la Justice doit être proche du justiciable ; proximité géographique, proximité du jugement (célérité de la justice), et proximité de la procédure (justice plus vivante, plus facile d'accès, moins obscure et moins coûteuse). Le secrétariat-greffe assure la continuité du service et l'accueil du public du lundi au vendredi. L'esprit de conciliation reste une mission privilégiée de cette juridiction, organisée par le code de procédure civile.



Palais de Justice de Nontron

Le tribunal d'instance qui juge à juge unique, connaît des litiges civils, (« les litiges mènent aux procès ») qui concernent notamment les rapports de voisinage, le crédit à la consommation et les contrats dont le montant n'excède pas 50 000 F ; cette juridiction est aussi le siège du **tribunal de police**, compétent pour juger les contraventions et infliger des peines. Le juge d'instance est par ailleurs **juge des tutelles** pour la protection des mineurs (conseils de famille) et des majeurs (tutelles, curatelles).

De même, le **tribunal paritaire des baux ruraux**, tient mensuellement ses audiences dans les locaux du tribunal d'instance ; cette juridiction paritaire est présidée par le juge d'instance.

Un projet de réforme de la carte judiciaire est en cours d'étude à la Chancellerie, dont l'ambition est d'adapter le service public de la Justice aux mutations et aux besoins de la société du troisième millénaire ; déjà, en 1815, les membres du conseil municipal de Nontron avaient fait part au Roi de leur vive inquiétude au moment de la discussion, devant la Chambre des Députés, de la réduction du nombre des tribunaux, en invoquant notamment « la nécessité de ne pas éloigner le justiciable, surtout le pauvre, de la justice due à tous ». – « *De quoi demain sera-t-il fait ?* » V. Hugo.

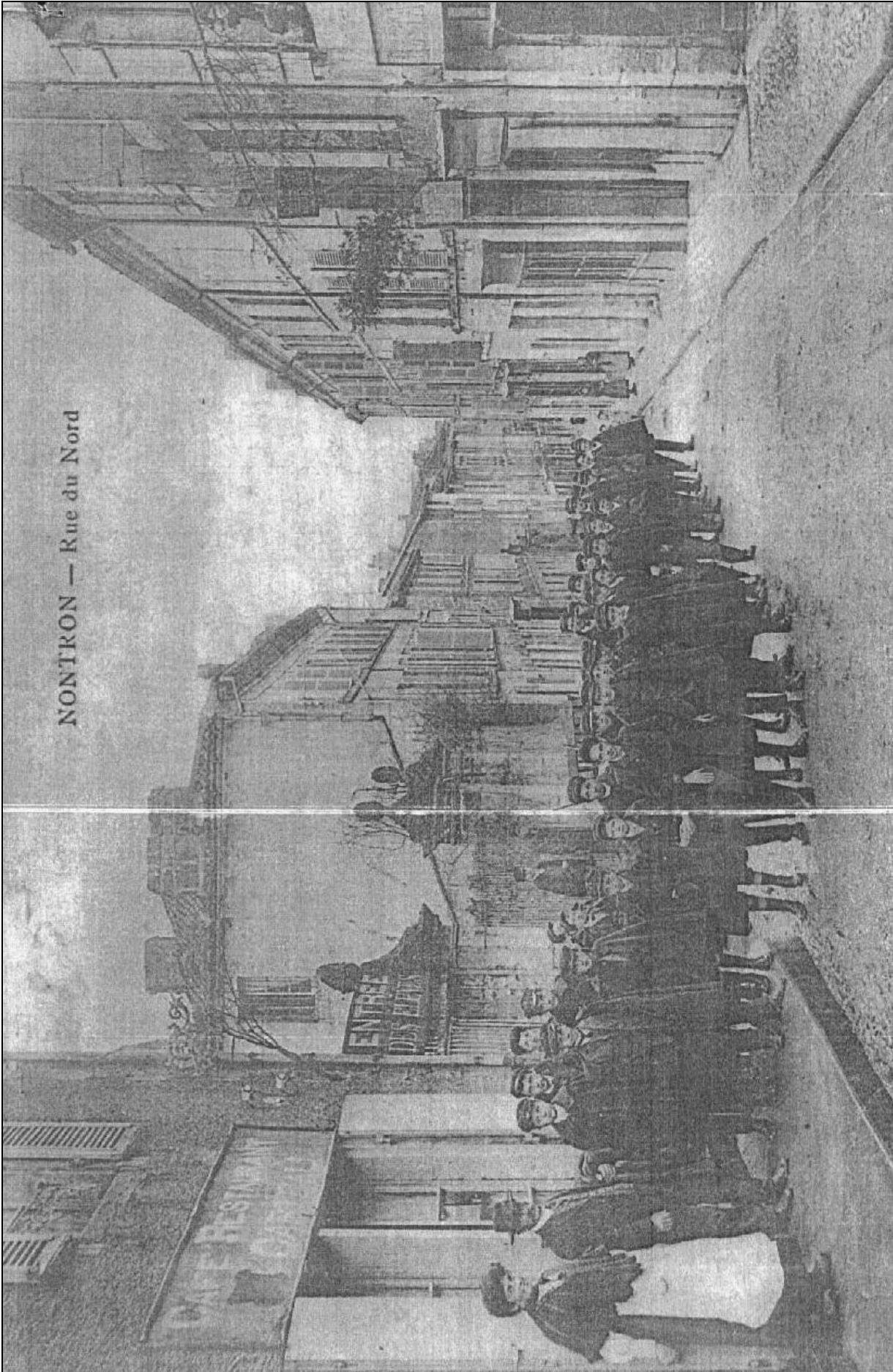
Soyons sûrs qu'à l'ère d'internet, « *la justice, cette ambition du droit* » continuera à être rendue... en collaboration avec les parties et les auxiliaires de justice, notamment les avocats, et toujours par un « **tiers impartial et désintéressé** » pour garantir le principe du contradictoire qui est comme « l'âme du procès », et l'humanité de la justice faite par les hommes pour les hommes.

Un souhait : que la justice instituée (les institutions valent par les hommes) ne désespère pas la justice attendue, sans oublier que ce service public a « *pour vocation à faire des mécontents : les plaideurs perdants et parfois les gagnants* » J. Carbonnier.

Communication faite au G.R.H.I.N.
Par Pierre Guillout
Le 5 décembre 2002

HISTORIQUE DU
LYCÉE – COLLÈGE
ALCIDE DUSOLIER
DE NONTRON

Louis Le Cam



NONTRON — Rue du Nord

Ce sont les Ecoles Primaires Supérieures de Garçons et de Filles qui ont donné naissance à l’Etablissement que nous connaissons aujourd’hui.

L’Ecole Primaire Supérieure de Garçons

a été implantée en 1884 dans un immeuble situé rue du Nord (aujourd’hui rue de Verdun), à l’emplacement du Couvent des Sœurs Sainte-Claire, établissement religieux datant de 1685, et dissous en 1793.

Avant 1884 des établissements privés de type secondaire avaient fonctionné à Nontron avec des durées et des fortunes diverses. Leur histoire n’est pas notre propos aujourd’hui. Revenons donc à notre Ecole Primaire Supérieure.

Entre 1884 et 1903, elle deviendra Ecole Primaire Supérieure et **Professionnelle** ; elle aura, outre la Section d’Enseignement Général, une section d’Agriculture et une section Commerce. Elle préparera aux Ecoles des Arts et Métiers et obtiendra des succès méritoires aux concours d’entrée à ces écoles (7 succès en 1900). Le bon fonctionnement nécessitera des travaux d’agrandissement confiés par le Conseil Municipal à l’architecte **Guth** de Paris et l’entrepreneur **Henri Bertrand** de Nontron. Furent réalisés de 1903 à 1906 : dortoirs (l’établissement fonctionnait avec internat) – salles de classe (aile Sud) – préaux – salle de dessin – ateliers de travaux manuels (fer et bois).

Document 1 : Adjudication de travaux (24 janvier 1904)

Montant des travaux, 59 071,40 F – Subvention de l’Etat : 16 915 F

Dans ce devis était comprise la construction d’une école primaire de garçons neuve sur un terrain annexe dépendant de l’E.P.S., la direction de cette école incombant aussi au directeur de l’Ecole Primaire Supérieure (devis de l’école primaire : 43 570 F)

Le bon fonctionnement de l’Ecole Primaire Supérieure incombe au directeur, aux professeurs mais aussi à un **Comité de Patronage** (document 1bis) créé en 1885, comprenant : le Sous-Préfet, président, l’Inspecteur d’Académie, l’Inspecteur Primaire, le Maire, des notables locaux (conseiller général, médecins, agriculteurs propriétaires), l’Inspecteur Général de l’Université (**Debidour**), le sénateur (**Dusolier**). C’est ainsi que dans sa réunion du 28 juillet 1902, le Comité de Patronage recommande la création d’une Section Industrielle, à partir de la 2^{ème} année d’études.

La renommée de l’Etablissement dirigé par M. **Vaché** se traduit par de nombreuses admissions nouvelles en 1^{ère} année. La moyenne des effectifs pendant la période quinquennale 1897-1902 s’établit ainsi : 36 en 1^{ère} année – 46 en 2^{ème} et 3^{ème} année (dont 16 dans la Section Professionnelle). La majeure partie des élèves sont des pensionnaires pour lesquels le Directeur verse à la Commune pour utilisation des locaux et du matériel la somme de 1,50 F par mois et par élève.

Effectifs à l’internat – 1896 : 46 – 1898 : 55 – 1903 : 45 – 1905 : 57 – 1908 : 56 – 1909 : 67. Effectif total en 1909 : 82.

Document 2 : Liste des élèves dans laquelle vous retrouverez des noms connus.

Consultons le fonctionnement de l’Ecole Primaire Supérieure de Ribérac dont s’est inspirée celle de Nontron. Il concerne les rubriques suivantes : renseignements généraux, hygiène, soins hygiéniques, éducation, punitions et récompenses, dispositions réglementaires, conditions d’admission, tarif de l’internat, **trousseau**, remises. Il est signé du directeur **Longaud**, du maire de Ribérac, le Dr **Aurillac**, de l’Inspecteur d’Académie, **Pellisson**.



En 1914, l'École Primaire Supérieure de Garçons devient l'Hôpital Auxiliaire n°6 de la Croix-Rouge où sont admis blessés et malades. L'enseignement des élèves sera donné dans l'immeuble **Desport**, rue du Nord.

En 1934, suppression de l'École Primaire Supérieure de Garçons dont l'effectif était réduit à 28 internes. Elle sera remplacée par un Cours Complémentaire (directeur **M. Picaud**), qui se transformera en Collège d'Enseignement Général jusqu'en 1967, l'équipe des professeurs du collège étant intégrée dans un Lycée Municipal Mixte à partir de 1962, qui sera nationalisé en 1965.

La vie quotidienne dans l'École Primaire Supérieure et à l'internat :

Elle nous est contée par **Louis Le Cam** qui fut élève pendant la période 1931-1934.

*Les études s'étendaient sur 4 années : Cours préparatoire - 5^{ème} - 4^{ème} - 3^{ème} (enseignement général). Le directeur était M. **Thomas**, surnommé « Bémol » par les élèves ; il avait succédé à M. **Vaché**, puis M. **Lacampagne**. Il est resté dans ma mémoire à cause de la sévérité des punitions, de son mépris pour les paysans, de ses irruptions au réfectoire. Les professeurs étaient Ms **Bardet**, **Bailly**, **Bonneau**, **Chaise** (puis M et Mme **Lhomme**) ; les maîtres auxiliaires Ms **Lapeyronnie**, **Grenouillet**, **Bourdelle**. Un seul surveillant veillait sur nous.*

A la fin de chaque trimestre, dans la salle d'étude, le directeur distribuait félicitations (rares) et admonestations, parfois quelques encouragements. La veille, à l'internat, un élève facétieux, originaire de Brantôme parodiait la distribution en insistant sur quelques « têtes de turc » rigolardes et blasées.

Chaque élève avait un carnet/livret scolaire portant sur les rubriques : conduite – travail – enseignement littéraire – enseignement scientifique – divers – moyenne générale – rang – appréciation. Le classement était fait par discipline mais aussi pour l'ensemble des matières.

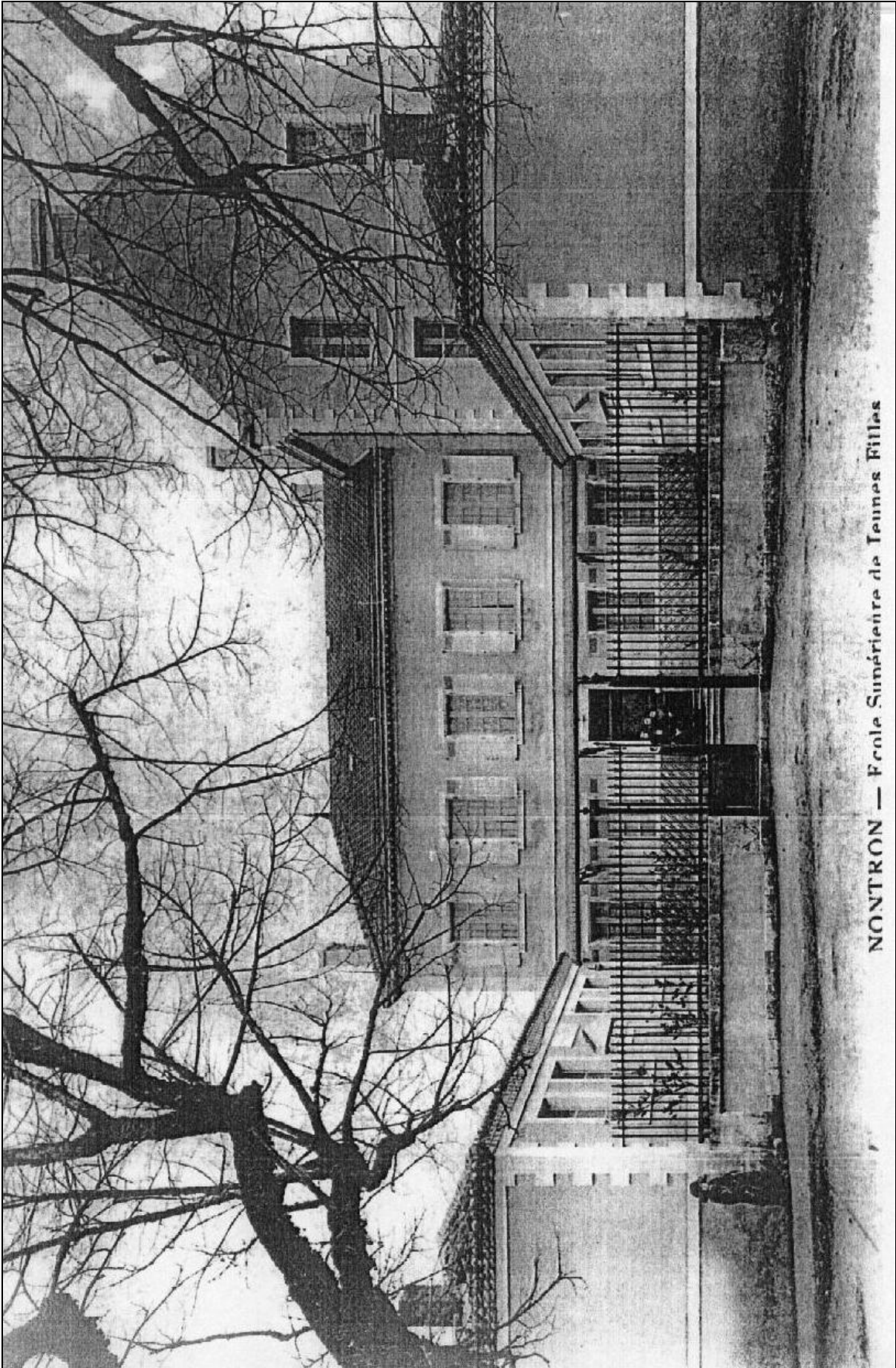
A quels diplômes pouvait-on accéder ? le Brevet Élémentaire – le B.E.P.S. – le Brevet Supérieur – le Brevet Professionnel.

Mon séjour à l'École Primaire Supérieure de Nontron a duré de 1930 à 1934. J'avais une bourse, ce qui allégeait les frais de pension. Les internes ne retrouvaient leur familles qu'aux vacances de Toussaint, Jour de l'An et Pâques.

Le trousseau, (document 3) très important, comportait notamment une malle en bois, une boîte à chaussures, avec cirage et brosses, une boîte à provisions et un sac pour linge sale. Un peu d'argent de poche était indispensable pour les menus achats (les « yo-yo »), les séances de cinéma ou de théâtre, les entrées au stade de football.

L'emploi du temps : lever à 6h – toilette – étude du matin – petit déjeuner (café au lait) – cours ; dans les salles en gradins et la salle de Sciences – déjeuner (les « cuistots », M. et Mme **Gaudout** nous mijotaient quelques plats ; le directeur nous imposait la soupe à l'ail et les pois cassés ; quelques confiseries nous parvenaient par l'intermédiaire des externes – distribution du courrier au réfectoire).

Dans le mobilier scolaire nous devons apporter un compas, du papier à dessin, de l'encre de Chine, un burin, un bédane. La collation (pain et chocolat) était servie à la fin des cours de l'après-midi. Puis c'était l'étude du soir, le souper et le coucher à 21h.



NONTRON — Ecole Supérieure de Jeunes Filles

*Le jeudi matin était consacré à l'étude mais aussi au football dans la cour ou aux jeux(l' « ours », les billes), l'après-midi aux jeux de plein air au stade ou à la **promenade** (document 4) dans la campagne toute proche. Les divertissements restaient le sport, le théâtre, la radio dont c'était les balbutiements, les visites de conférenciers ou de photographes.*

Après les succès aux examens, les anciens pratiquaient en nocturne un « arrosage » mémorable, à l'insu du directeur.

Les punitions consistaient en châtiments corporels (assez rares), en privation de sortie et en pages de copie.

La douche, peu usitée, était installée dans une soupente, avec un sol en terre battue et une eau à peine tiède.

*Les malades étaient conduits à l'infirmerie où venait parfois les visiter le Docteur **Tecluck-Dharry**, le médecin de l'établissement.*

Pendant la guerre, en 1940, j'ai retrouvé en qualité d'enseignant, la vieille Ecole Primaire Supérieure devenue Cours Complémentaire avec son mobilier de bois, ses cartes de géographie délabrées, son inconfort. J'ai assisté aux cérémonies patriotiques, le salut aux couleurs et les répétitions de « Maréchal nous voilà », à la présence pendant un mois d'une compagnie anti-maquis de Géorgiens, encadrés par des officiers et sous-officiers allemands.

(souvenirs de **Louis Le Cam**)

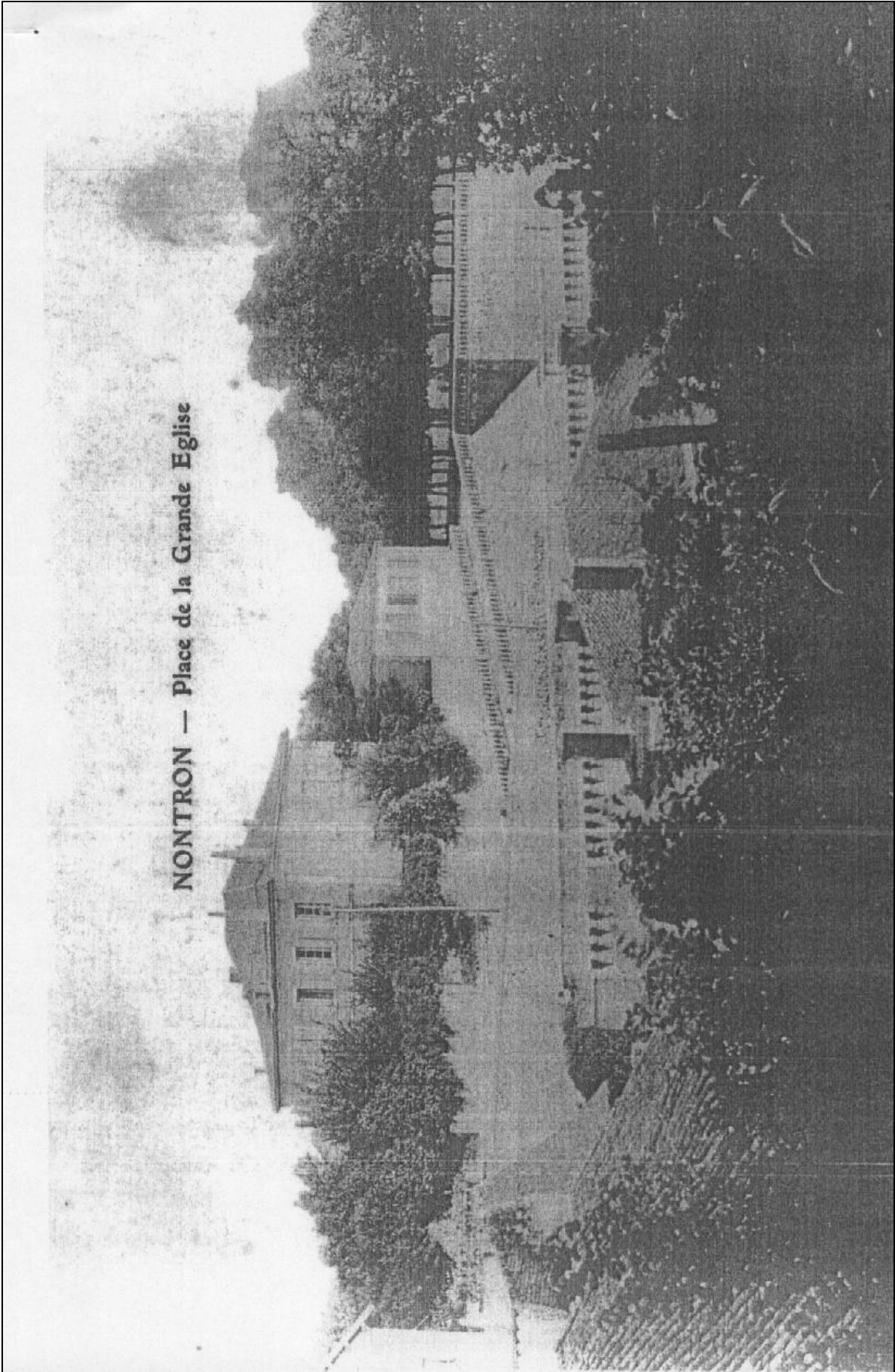
L'Ecole Primaire Supérieure de Filles.

L'enseignement secondaire public pour Jeunes Filles remonte à **Victor Duruy** (Second Empire) et a été développé par la IIIe République, à l'instigation de Jules Ferry et de **Camille Sée**.

A Nontron, des établissements privés, tels le pensionnat Sainte-Marie (1884) ou publics (Ecole Fénelon, 1890) essaient de pallier aux besoins en matière d'enseignement secondaire pour Jeunes Filles. Beaucoup de tentatives avorteront, faute de locaux et d'enseignants diplômés.

Dès 1887, Madame **Grégoire** ouvre, rue des Etanches, dans la maison de Madame **Manem**, un Cours Complémentaire pour Jeunes Filles avec pensionnat et externat.

Il faudra attendre 1902 pour qu'apparaisse le projet de construction d'une Ecole Primaire de Garçons annexée à l'Ecole Primaire Supérieure de Garçons, ce qui permettrait de libérer le bâtiment de la place Paul Bert (anciennement place de la Grande Eglise) et ainsi d'y établir une Ecole Primaire Supérieure de Filles. Ce bâtiment rectangulaire, peu élevé, avec toiture en tuiles creuses, à usage d'école communale, construit entre 1830 et 1835, fut agrandi en 1877 (deux ailes, surélevé vers 1900, et consacré à l'Ecole Primaire Supérieure de Filles en 1905). En attendant l'installation définitive place Paul Bert, une école provisoire fonctionna en 1906 et 1907, rue des Etanches, aux numéros 27 et 29, sous la direction de Mlle **Manem**.



Suivons la chronologie de l'Ecole Primaire Supérieure de Filles de 1902 à 1962.

1909 : Création d'un cours préparatoire.

1910 : l'Ecole Primaire Supérieure de Jeunes Filles a 70 élèves dont 40 internes et occupe 4 professeurs.

1912 : Mlle **Manem**, directrice est nommée à Bordeaux Talence.

Lui succèdent : Mlle **Bourdeau** (1913) – Madame **Daunois** (1922) – Mlle **Marronneau** (1923). Irène **Faure**, née **Joudinaud**, professeur de mathématiques à Nontron, sera nommée directrice de l'Ecole Primaire Supérieure de Gourdon (1925).

cf. : l'ouvrage de **Jeanne Marcouly** (p.49) : **Irène Faure**, une grande dame de l'Education Nationale, qui nous donne une description de l'établissement. (document 6)

1935 : création d'un cours d'Enseignement Ménager.

1936 : Le Conseil Municipal de Nontron, dans sa séance du 9 Août, adresse ses félicitations à la Directrice, Mme **Fournier** et aux professeurs pour les résultats aux examens.

1939 : Mlle **Grapp** est nommée Econome de l'Ecole Primaire Supérieure (directrice : Mme **Curolis**)

1940 : l'Ecole Primaire Supérieure devient l'Hôpital Militaire Landry.
Après la guerre les directrices seront Mme **Casanelli d'Istria**, puis Mme **Ménager**.

1962 : Intégration dans le Lycée Mixte.

Ainsi se termine l'histoire de deux Ecoles Primaires Supérieures, instruments de la promotion culturelle et professionnelle d'une population rurale, avide de s'instruire et de s'élever.

Communication faite au G.R.H.I.N. le 7 novembre 2003 par Louis Le Cam.

Documents

- Ecrits**
- Construction d'une Ecole de Garçons et agrandissement de l'E.P.S. (1903)
 - Comité de Patronage de l'E.P.S. (1902)
 - Certificat modèle G concernant Georges Laforest (1902)
 - Trousseau d'Internat (1893)
 - Liste d'élèves de L'E.P.S. (1909)

Photographiques

- Nontron Rue du Nord : départ des élèves de l'E.P.S. pour la promenade.
- Une classe de l'E.P.S., avec les professeurs.
- Nontron - Ecole Supérieure de Jeunes Filles.
- Nontron - Place de la Grande Eglise.

Sources

- Archives municipales de Nontron.
- Presse locale (le Nontronnais - l'Union Nontronnaise)
- Souvenirs personnels de Louis Le Cam et d'autres anciens élèves.

MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE
ET
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION
DE L'ENSEIGNEMENT
PRIMAIRE.

3^e BUREAU.

OBJET :
Concession de subvention.

DÉPARTEMENT :
Dordogne

ARRONDISSEMENT :
Tontron

COMMUNE DE *Tontron*

7 Avril 1903

OBJET
DE LA DÉPENSE.

*Construction d'une école de
garçons et agrandissement d'une
école primaire supérieure*

Montant du projet présenté par la commune..... *92.000^f*
Dépense d'après le tableau A de la loi..... *61.570^f (1)*
Ressources disponibles devant être déduites de cette dé-
pense... (*la valeur de l'ancien école*)..... *7.000^f*
DÉPENSE à laquelle l'État doit contribuer..... *54.570^f*

CONTRIBUTION DE L'ÉTAT.

Tableau D du décret : Valeur du centime communal *229^f*
donnant droit à..... *8* p. o/o.

Charges com-
munales. { Tableau E *6* centimes ordinaires donnant droit
à..... *2* p. o/o.
Tableau F { jusqu'en
(centimes jusqu'en
extraordi- jusqu'en
naires). jusqu'en *Impositions diverses*

TOTAL..... *793*

donnant droit à..... *11* p. o/o.

ART. 2 du décret..... *10* p. o/o.

En conséquence, la commune a droit à..... *31* p. o/o (1).

d'une dépense de *54.570^f*, soit..... *16.915^f*

Paris, le *7 Avril 1903*

Le Directeur de l'Enseignement primaire,

A. Faugère

(1) Le taux de la proportion de la subvention de l'État résulte des chiffres contenus dans la situation financière dressée le *12 Juin 1902* par le Receveur municipal et certifiée exacte par le Préfet.

131-02-1903. [*]

(1)
École primaire 43.570^f
École supérieure 18.000
Total 61.570^f

École
maire professionnelle
de
Lantrion
(Savoie)

Comité de Patronage.

Réunion du 28 juillet 1902

Création d'une
section industrielle
à partir de la 2^e année
d'études

Membres présents : M. M. Guillemant, Sous-Préfet ; Miro, Inspecteur primaire ; D^r Picaut, maire ; Colonel Vanide ; Commandant du Cluthion ; Moussin-Loupié ; Lucien Lafont et Vaché, directeur.

Se sont fait excuser : M. M. l'Inspecteur d'Académie ; Vélizy, Inspecteur général de l'Université ; Jusolier, Secrétaire ; Gaillard et D^r Millet.

Le Directeur appelle la sérieuse attention du Comité de patronage sur l'utilité qu'il y aurait à créer une Section industrielle à l'école à partir de la 2^e année d'études.

Les conditions réglementaires exigées par le décret du 21 janvier 1893, art. 36, sont remplies. Cette création, que M. l'Inspecteur général s'est nous a engagé à solliciter lors de sa visite en 1901, se justifie d'ailleurs par les considérations suivantes :

- 1^o Pendant la dernière période quinquennale, le moyenn de l'effectif scolaire a été de 82 élèves, savoir : 36 en 1^{re} année, 46 en 3^e et 2^e années dont 18 dans la section professionnelle.
- 2^o Les élèves de la section dite professionnelle, qui fonctionnent à partir de la 2^e année d'études, suivent les carrières industrielles, commerciales et agricoles ; mais la plupart se destinent à l'industrie ; les uns entrent directement dans des ateliers industriels, les autres passent préalablement par les écoles nationales d'Arts et Métiers.
- 3^o Le nombre des élèves de cette catégorie s'accroît sans cesse. D'autre part l'école a eu de beaux succès au Concours d'admission aux écoles nationales d'Arts et Métiers, notamment en 1900 où elle a fait recevoir 7 élèves sur 7 présentés.
- 4^o En fait, la section professionnelle existante n'est rien autre chose qu'une section industrielle. D'ailleurs pour répondre aux besoins si manifestes de l'établissement, la ville a dû à deux reprises augmenter l'outillage et le crédit d'entretien des ateliers.

Elle est même à la veille de construire des ateliers plus vastes.

Les boursiers nationaux et départementaux sont dispensés des ces formalités.
 La pension est payée par trimestre et d'avance, entre les mains de l'économe.
 Le prix de la pension court du premier octobre.
 Un trimestre commencé est dû en entier, à moins de maladie caractérisée.
 Les parents qui retirent d'eux-mêmes leurs enfants n'ont droit à aucune remise sur le trimestre commencé

Tarif de l'Internat

Internat complet.....	450 Francs.
Demi-internat.....	250 —

Il est admis des externes surveillés à raison de 30 francs par an. Ils peuvent assister aux récréations, aux études et aux promenades.

Les fournitures classiques, les livres, les honoraires de médecin, les frais de médicaments, de correspondance, les leçons particulières, les arts d'agrément (escrime, danse, musique instrumentale), la location des places à l'église, l'enseignement religieux restent à la charge des familles.

Le raccommodage et le blanchissage sont également à la charge des familles.

Trousseau

Le trousseau se compose de :

1 Couverture de laine.	12 Serviettes.	2 Paires de souliers.	1 Sac pour le linge.
1 Couverture de coton.	1 Matelas.	2 Peignes.	1 Couvert.
1 Traversin.	12 Mouchoirs.	1 Brosse à peignes.	1 Timbale.
1 Oreiller.	12 Chemises.	1 Brosse à dents.	1 Rond de serviette.
2 Paires draps de lit.	4 Paires bas de laine.	1 Brosse à habits.	1 Vase de nuit.
6 Taies d'oreiller.	6 Paires bas de coton.	1 Sac pour les peignes.	

Tous ces objets marqués au chiffre de l'élève.

Un uniforme obligatoire : Veston, pantalon, gilet, casquette.

Le trousseau complet est de rigueur pour les élèves boursiers dont les familles veulent solliciter un dégrèvement partiel ou total du trousseau (300 fr. au maximum).

L'Etablissement se charge du blanchissage moyennant une somme de 20 fr. par an.

Remises

Le prix de la pension est réduit de 100 fr. pour les pensionnaires et de 50 fr. pour les demi-pensionnaires, fils d'instituteurs ou d'institutrices publics, de gendarmes et pour les frères des professeurs de l'école.

Deux frères, pensionnaires, ont droit à une réduction de 100 fr. sur le prix des deux scolarités réunies.



Etat nominatif des sommes dues à la
Ville de Nontron par M. Yachi, Directeur
de l'École supérieure pour le 2^e trimestre
de l'année scolaire 1908-1909.

- - - -

N° d'ordre	Noms et surnoms des élèves.	Dates		Le trimestre			Total	Observations.
		entrée	sortie	Janvier	Février	Mars		
1	Tison Alfred	15/08/08		1.50	1.50	1.50	4.50	
2	Deveaux Marcel							
3	Dufour Paul							
4	Vauilhac René							
5	Fally François							
6	Voumoyat Fernand							
7	Taxier Olivier							
8	Malinier Marcel							
9	Miranda Siene							
10	Teissier Amédée							
11	Léonard Marie							
12	Mousnier Charles							
13	Bracher Ernest							
14	Debité Jules							
15	Chaussade Marcel							
16	Simoneau Marc							
17	Coussy Georges							
18	Trintemps Julien							
19	Mouillet Louis							
20	Banquet Marcel							
21	Michallet Ernest							
22	Dupuy Siene							
23	Joubert Jean							
24	Rebère René							

	Nom	Prénoms	2 ^e trimestre			Total
			1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	
	Report		36	36	36	108.
25	Dongean	René	1,50	1,50	1,50	4,50
26	Lachaud	René	0	0	0	0
27	Dubois	Gabriel				
28	de Lacan	Gervand				
29	Rivière	Léonce				
30	Martial	Fernand				
1	Barbut	Camille				
2	Suzanne	Félix				
3	Chaussade	Lion				
4	Faucher	Eugène				
5	Petit	Maurice				
6	Ancourtier	Gabriel				
7	Marquet	Siene				
8	Pragout	René				
9	Martin	Alexandre				
40	Agard	Attyphé				
1	Bardoulat	Jean				
2	Dumas	Camille				
3	Vacher	Gabriel				
4	Gigandon	Charles				
5	Fixot	Paul				
6	Panazol	Ferdinand				
7	Gay	Attyphé				
8	Huguenot	Maurice				
9	Mitran	Alber				
50	Dubourg	Louis.				
1	Fournier	Charles				
2	Berga	Lion				
3	Mathieu	Maurice				
4	Lamy	Louis.				
Report			81	81	81	243

	Repart	Entrée	Sortie	2 ^e trimestre			Total
				81	81	81	
55	Simonneau Paul	100,00		1,50	1,50	1,50	4,50
6	Barrier Marcel						
7	Cire Georges						
4	Cire Paul						
9	Guibareau Marcel						
60	Seyssinet Gabriel						
1	Seyssinet Henri						
2	Bonn Marc						
3	Lacroze Fernand						
4	Montemps André						
5	Grenouillet Henri						
6	Laurent Noël						
67	Laurent Armand						
	Total			100,50	100,50	100,50	301,50

Certifié exact, le présent état s'élève à la somme de Trois cent un fr. 50 c.

Montyon, le 31 Mars 1909

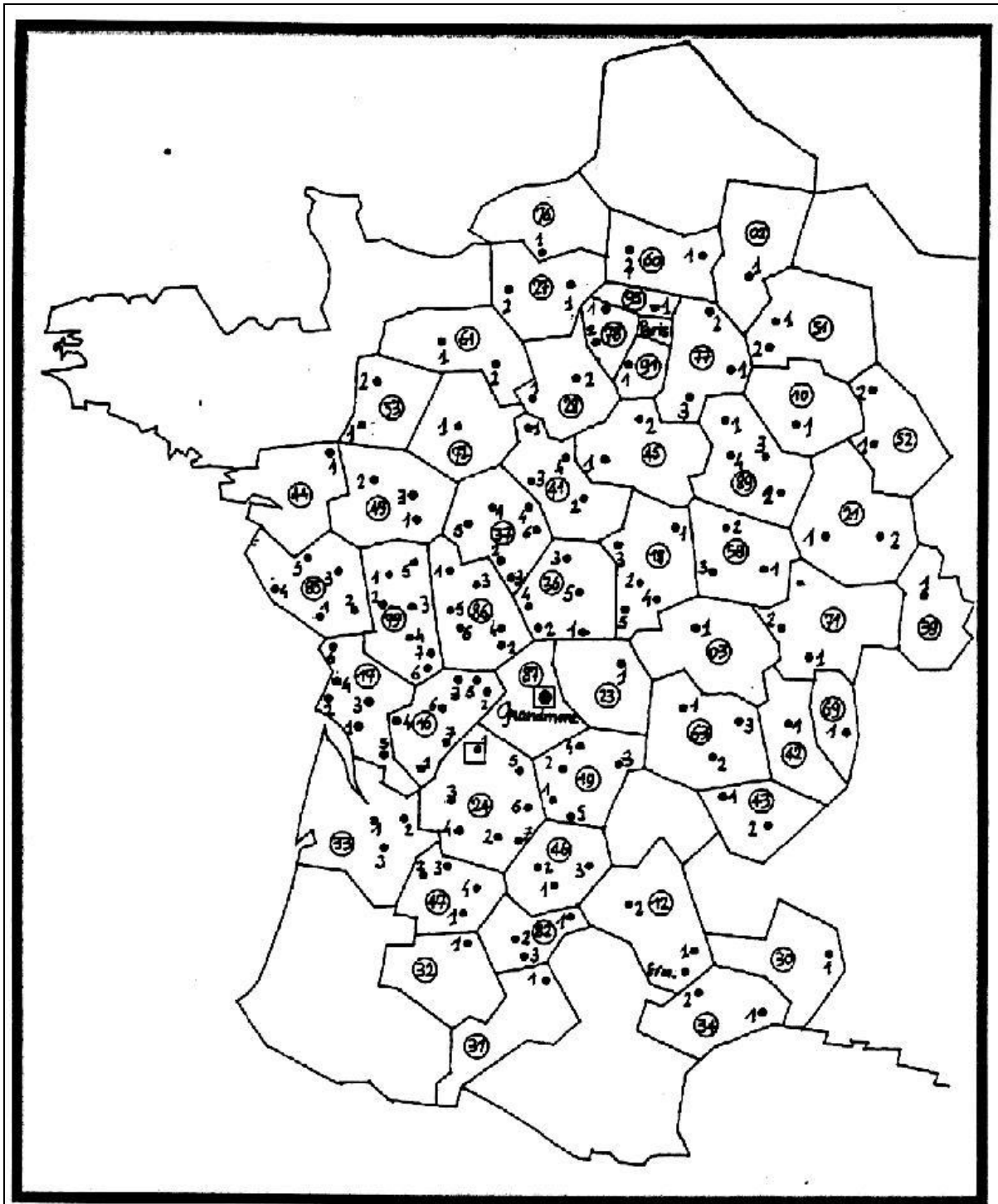
Le Directeur,

Armand

GRANDMONT

UN ORDRE QUI CONNUT QUELQUES
DÉSORDRES.

Marie-Thérèse Mousnier



Carte des prieurés grandmontains

□ : Grandmont : l'abbaye

□ : Badeix : le prieuré

Constitué en Limousin par les disciples de l'ermite **Etienne de Muret** († 1124), l'Ordre de Grandmont compta 150 celles, du mot cellules ou annexes dont Badeix.

Les deux précédentes communications ont traité de ce sujet (Chroniques Nontronnaises 17 et 18). Nous abordons ici le 3^{ème} volet.

Les différentes crises internes vécues par l'Ordre amèneront successivement les trois papes réformateurs, **Honorius III**, **Clément V**, **Jean XXII** à essayer d'adapter l'Ordre à la réalité des temps et du cléricalisme ; ce qui l'éloignera de sa Règle primitive.

Etienne de Muret et ses disciples, marquèrent la première génération des Grandmontains, par une expansion surprenante en ce milieu du XII^e siècle, et ce, en dépit d'une Règle d'une grande rigueur qui suscita l'admiration de la papauté, ainsi que celle de plusieurs souverains et seigneurs, qui apportèrent longtemps leur appui par leurs dons et reconnaissances.

C'est un disciple de la première heure, **Pierre de Limoges**, qui succéda à **Etienne** par élection. Il prit le nom de prieur, c'est à dire celui qui est supérieur, (Prior) le premier. En réalité, il est compté comme deuxième prieur après **Etienne** le fondateur, à qui il sera donné le titre de premier prieur, lui qui avait horreur des titres !

2^{ème} prieur, Pierre de Limoges : 1124 – 1137

Eut à faire face à une attaque des moines bénédictins d'Ambazac qui, jaloux de l'extension prise par la communauté de Muret, revendiquaient la propriété du terrain de la celle.

Pas de procès, la Règle l'interdit et à cette époque elle est respectée. Les frères quittèrent tout simplement les lieux pour s'installer dans les monts d'Ambazac, à **Grandmont** (le grand mont), ceci à l'invitation du seigneur **Amélius de Montcocu** qui accorda aux **BONS HOMMES** « *autant de terrain qu'ils voudraient prendre* ».

3^{ème} prieur, Pierre de St Christophe : 1137 – 1139 (neveu du précédent)

Lequel n'exerça sa charge que deux ans. Humble et doux comme une colombe, « *Il priaient les mains tendues avec une telle abondance de larmes qu'elles firent deux sillons sur son visage...* »

4^{ème} prieur, Etienne de Lissac : 1139 – 1163 (originaire du bourg du même nom en Bas-Limousin)

Il connut la croissance dans l'âge d'or par la création de nombreuses celles : une douzaine à son arrivée et 62 à son départ, confirmées par **Henri II** d'Angleterre, dont Etricor sur Vienne.

D'une trempe extraordinairement austère et zélé pour la discipline régulière de la Règle, discret, efficace dans ses actions, prodigue dans ses aumônes, mais terrible dans ses châtements. Il assumait la première construction de l'église de Grandmont qui en connaîtra

trois. Grand travailleur, il fait dresser la Vie et les Actes d'Etienne, déjà oubliés en partie, faute d'en avoir tiré les mémoires. Il y eut une assemblée appelée **Premier Chapitre** où il fut délibéré de la fête de St Etienne, de l'office du saint du jour, de sa mort et aussi hélas de ce qui devait s'avérer par la suite une faute énorme ; car il fut établi beaucoup de règlements fort austères par renouvellement des anciens, qui n'étaient déjà plus en usage. Des exemplaires furent envoyés dans toutes les celles, or la plupart de ceux-ci durent être abrogés ensuite par les papes, étant trop rudes et quasi hors de pratique.

Le Pape **Urbain II** (1088) aurait confirmé la fondation de **Muret**. « *La régularité de vie des religieux, faisait l'admiration de tout le monde* » dira le chanoine **Leclerc**. Quant à la Règle de l'Ordre, elle fut approuvée en 1156 par le Pape **Adrien IV**. Cette même année, décès du disciple préféré d'**Etienne** : **Hugues de la Certa**. (Son émail est au musée de Cluny)

A cette époque, de nombreux miracles générèrent même le bon ordre du prieuré. En voici un qui nous situe le caractère affirmé de son prieur **Etienne de Lissac** ; lequel atteint d'une grosse fièvre se préparait à mourir, lorsqu'il s'aperçut que les reliques de St Etienne étaient installées dans un coffre en bois et pouvaient se gâter. Il les fit apporter et enfermer dans un tombeau de pierre. Mais voilà, ô surprise, dès que ces reliques furent près de lui, il se sentit délivré de la fièvre. Que croyez-vous qu'il fit ? Des remerciements, une action de grâce ? Point :

Etonné et fâché, il interpella le Père fondateur dans un langage savoureux et furieux à la fois.

« Et quoi St Père, que faites-vous ? A qui vous adressez-vous pour faire vos miracles ? Croyez-vous que je doute de votre Sainteté pour me la faire ainsi paraître ? Est-ce ainsi que vous me traitez ? Et quoi, j'espérais que vous me feriez plaisir de vous servir de cette maladie pour m'attirer à vous ; et il faut que je demeure encore sur la terre. Pardonnez-moi grand Saint, je vous dis que vous m'eussiez plus obligé de me laisser mourir que de me faire vivre ! Néanmoins, puisque c'est la volonté de Dieu et votre plaisir, je me soumetts à ce que vous ordonnez. »

Soumission qui dura 23 ans ! († vers 1163)

A **Etienne de Lissac** succéda **Pierre de Bernard de Boschiat**. Sous son priorat fut fondée la Maison du Bois de Vincennes, bien souvent rivale de la Maison-Mère.

La maison du Bois de Vincennes. (située à Paris dans le XIIe arrondissement)

En 1164 un don important fut fait par le roi de France **Louis VII**, qui octroya aux **BONS HOMMES** un lieu pour habiter dans le bois de Vincennes lequel devint par la suite un prieuré considérable, dont les prieurs ont toujours été chevaliers de l'Ordre de St Michel depuis **Louis XI**. Ce prieuré très envié fut hélas, tenu longtemps en commende, par de hauts personnages.

Qu'est-ce que la commende ?

C'est la collation d'un bénéfice ecclésiastique d'une abbaye ou d'un prieuré, donnée à un clerc ou à un laïque, sans que les bénéficiaires soient dans l'obligation de résider ou de gouverner. Ce principe ou privilège délivré par la papauté ou la royauté selon les époques, s'avéra désastreux dans bien des cas.

Pour la suite des événements, il est important de savoir que seul ce prieuré qui portera le nom d'abbaye, sera détaché de l'Ordre par le roi de France **Henri III** (1584) qui se l'appropriera

Lettre du prieur de Grandmont

A Henri, roi d'Angleterre, gravement malade, surtout par l'âme, le frère Guillaume de Trahinac, prieur de votre Grandmont et pécheur, frappé d'épouvante : Salut en Celui qui donne la santé aux rois. Hélas, mon Seigneur, que raconte-t-on de vous ? Je ne veux pas vous laisser ignorer que, du jour où nous avons appris votre mortelle chute, nous avons renvoyé les ouvriers que votre piété avait chargés d'édifier l'église de votre Maison de Grandmont, afin de n'avoir plus rien de commun avec vous. Mais le souvenir de la bonté naturelle de votre royale Majesté venait protester contre l'horrible accusation de parricide qui est portée contre elle, et mon âme n'a pu croire à la vérité d'une telle imputation.

Lettre du Correcteur de Vincennes

Au très-pauvre Henri, roi d'Angleterre, le pauvre et désolé frère Pierre Bernard, ex-prieur général de Grandmont, envoie ses larmes pour lui amollir le cœur.

Tu nous avais promis, disait-il, à Simon, prieur des Chartreux, et à moi, de faire de l'évêque Thomas le premier de ton royaume après toi, pourvu qu'il consentit à te donner, devant ton peuple, quelques marques de soumission. Il a fait cent fois ce que tu demandais de lui, et voilà qu'il est couché dans le sein de la terre. . .

d'autorité et donnera en échange le Collège Mignon. Dans « *son abbaye* » **Henri III** introduira à la place des Grandmontains, des moines polonais, les Geronymites à son retour de Pologne, après avoir lâché en catastrophe, au bout de quelques mois, ce trône pour celui de France, devenu subitement vacant à la mort de son frère **Charles IX**.

Les Geronymites ne feront que passer, leur succéderont les cordeliers, puis une communauté de Minimes (1585) malgré une vive opposition des Grandmontains. Les Minimes s'ancrèrent dans leur opposition, étant soutenus au cours des années, et ce jusqu'en 1605, par un Conseil. Ce traité, maintenu par la suite entre le roi de France et l'Abbé de Grandmont, fera obligation à ce dernier, d'entretenir 7 religieux de l'Ordre au collège Mignon avec établissement d'un supérieur régulier.

Ces bouleversements de la Maison du Bois de Vincennes et les obligations inhérentes au collège Mignon, pèseront lourd dans la question des Grandmontains et seront causes de tracasseries sans fins auprès de la Maison chef de l'Ordre en Limousin.

5^{ème} prieur : Pierre de Bernard de Boschiat : 1163 – 1170 (originaire de Pompadour)

Succède par élection. En donne avis à **Henri II** d'Angleterre.

Nouvelle expansion de l'Ordre : 88 celles, précédemment 62.

Ce prieur a la particularité d'avoir été formé par le disciple préféré d'**Etienne : Hugues de la Certa** dont il avait gardé les principes de rigueur : « *sobre dans son boire et son manger et cruel dans les châtiments qu'il exerçait... sur sa chair.* »

Bâtisseur, il fit terminer disons l'église originelle plus simple, mais avec voûte de pierre ; église consacrée en grande pompe en 1168 avec de nombreuses personnalités de haut rang : **l'Archevêque de Bordeaux, les Evêques de Périgueux, Limoges, Angoulême, Cahors**, comtes et barons, moines et « *un grand nombre de peuple.* » Cet édifice de la Maison-Mère devait servir de référence aux églises Grandmontains sur le plan architectural, bien que ces dernières aient été de dimensions plus réduites. Il était mis en évidence le rejet de tout luxe dans l'ordonnance, l'ornementation, en adéquation avec la vie austère préconisée par les frères. Ceci évoluera considérablement au cours des siècles vers l'opulence et même la magnificence, bien en dehors de la Règle. Pauvre **Etienne !**

Rappelons la définition du baron de **Verneilh-Puyrazeau** décrivant l'église de la celle de Badeix :

« *Construite, disait-il, avec soin et bons matériaux, mais avec la simplicité la plus exagérée.* »

La grande notoriété de **Pierre de Bernard** le conduisit à fréquenter les rois d'Angleterre et de France.

Dans ce XII^e siècle, l'admiration d' **Henri II Plantagenêt** était telle pour cet Ordre, que le roi souhaita dans un premier temps, se faire ensevelir chez les **BONS HOMMES**. Ces derniers surpris, lui dirent qu'ils ne lui accorderaient pas cette demande contraire aux lois du royaume. Le roi insista en vain puis le roi se rétablit. Bien plus tard, en 1189, ce fut la crypte de l'abbaye de Fontevault, abbaye royale des Plantagenêt qui reçut sa sépulture. Précisons que si les Grandmontains portaient aussi une grande affection au roi bienfaiteur, lors l'assassinat de l'évêque **Thomas Becket**, prieur et correcteur, ils manifestèrent leur réprobation par lettres. (voir documents)

1^{ère} crise

6^{ème} prieur : Guillaume de Treignac 1170 – 1187 (issu d'une noble famille du Limousin apparentée à l'évêque)

17 ans de priorat dans le calme, néanmoins c'est sous son mandat (à la fin) que se déroulera la première crise. Ce religieux offre de nombreuses qualités : humilité – simplicité – grande piété.

Jean de Salisbury, auteur de l'époque, fait l'éloge des **BONS HOMMES**. « *Nom, dit-il, qui marque leur piété et leur bonté, de sorte qu'on appelait les maisons qu'ils habitaient BONI HOMINIAS.* »

L'auteur les représente comme des hommes s'étant élevés « *au dessus des nécessités de la vie* », terme employé fréquemment et impérativement par le fondateur **Etienne**.

Pendant plus d'un siècle, l'Ordre sembla avoir traversé disait-on « *une crise de prospérité* » (sic !!), en raison de leurs possessions accrues certes, mais aussi les Grandmontains « *cultivèrent* » avec autant de réussite, terres, troupeaux et la faveur des personnages riches ou influents. Titres et donations affluèrent dès le 5^{ème} prieur, le précédent. Sous son successeur, ici **Guillaume de Treignac**, il se murmura « *qu'il y a une recherche des parchemins officiels sans beaucoup de retenue.* »

Est-ce bien vrai ? Ce priorat commença pourtant sous de bons auspices, mais hélas, la déviance apparaîtra avec la réussite ! Le Père Fondateur les avait bien mis en garde : « *La richesse, les honneurs n'étaient pas pour eux* ».

Par le relâchement de la Règle, le silence se réduisit, le jeûne s'assouplit. Or l'éloignement du spirituel conduisit assez vite à une perte d'équilibre et aussi à de nombreux soucis d'ordre matériels, par déficit d'argent. Déficit dû en partie à la gestion défectueuse consécutive à la lutte entre les clercs et les convers ; d'autant que **Guillaume de Treignac** fut plus enclin à prier qu'à gérer ou gouverner (aide-toi, le ciel t'aidera), d'où les trois années de difficultés et de crise qui verrons la fin de son priorat.

Définition des Frères convers et des Frères clercs :

Leurs attributions et fonctions furent une des principale originalité de cet Ordre qui se voulait spécial, ce qui fut aussi une des causes principale de son malheur car

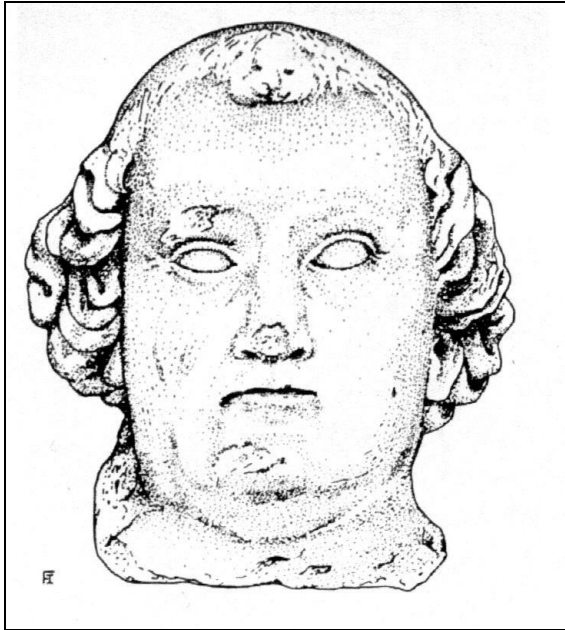
- Les Frères convers détenaient le **pouvoir** par leur gestion.
- Les Frères clercs détenaient le **savoir** par leur formation.

D'où la source de conflits, pratiquement constante et parfois même, ces conflits dégénérent en une lutte fratricide, à savoir :

Le pouvoir et les Frères convers ou Frères barbus :

Effectivement, ils portent la barbe. Pas de tonsure dans les cheveux. Leur vêtement est plus court que celui des clercs en raison des travaux des champs. Le costume est brun ou gris avec capuchon et scapulaire (pièce du costume monastique comportant deux pans d'étoffe bénis et rectangulaires, couvrant les épaules et retombant sur le dos et la poitrine, jusqu'aux pieds)

Pendant longtemps, le nombre de convers ira croissant, il dépassera largement celui des clercs, ce qui déséquilibrera et aggravera le conflit entre les deux groupes, composés de deux classes sociales ; car en principe les frères convers étaient recrutés chez les pauvres gens du voisinage, ce qui leur apportait une certitude de survie.



Moines



« *Il fait souvent meilleur vivre sous la crosse que sous la férule du seigneur local.* »
 Constatons par ce choix que la vocation tient peu de place, sans oublier que les convers sont et restent des laïques qui ne prononcent pas de vœux à l'exception de celui d'obéissance, vœu bien peu respecté, nous le verrons tout au long de cette étude.

Afin de décharger les clercs qui ne doivent avoir pour préoccupation que les offices et les exercices spirituels, louable intention, la communauté ainsi composée se voit dans l'obligation de faire appel aux Frères convers, que l'on peut qualifier à l'origine de domestiques. Domestiques auxquels il sera demandé dans un premier temps, d'assumer les tâches matérielles et quotidiennes, mais aussi l'administration des biens temporels, pratiquement inexistantes au départ ; ceci expliquant cela.

« *Pas de possessions, je l'interdis formellement* » disait le fondateur.

Or dans un deuxième temps, à la suite de nombreuses donations qui perdurèrent, cet ordre de pauvreté s'enrichira peu à peu dans son ensemble, en dehors de quelques périodes difficiles. Cette richesse le conduira à sa perte. Bien entendu la gestion des biens donnera aux convers de l'importance, laquelle s'accompagnera de certaines prétentions ; d'autant qu'ils pouvaient aussi être investis de quelques fonctions spirituelles, assez réduites il est vrai. Etant souvent analphabètes, ils n'étaient nullement préparés à ces fonctions. Or avec le temps, leurs pouvoirs augmentant, ils postulèrent même à l'égalité avec les clercs !

Le savoir et les Frères clercs :

Recrutés en principe chez les seigneurs, ils pratiquaient l'écriture et la lecture. La barbe est rasée, les cheveux sont taillés en couronne. Par contre leur costume est le même que celui des convers, en plus long. Ils portent capuchon et scapulaire.

Les clercs ont fait profession d'adhérer à la Règle de St Etienne. Sagement en raison de l'extrême sévérité de l'Ordre à l'origine, ils ne sont admis qu'à l'âge de vingt ans. Par précaution en sont écartés « *les infirmes et les malingres...* »

Après un noviciat, il y a un examen de passage suivi d'un engagement des trois vœux essentiels : obéissance – chasteté – pauvreté. Cet engagement est pris en toute liberté après cinq jours de réflexions. Les astreintes sont les suivantes : Le silence – l'alimentation frugale – la prière – la méditation – l'étude des Lettres sacrées et de l'Écriture (sainte). Bien évidemment il y a exemption totale du travail manuel.

A la charge des clercs, il faut souligner leur mépris de lettrés pour les convers, d'où le mauvais climat entre les deux partis, avec la difficulté constante de remettre chacun à sa place, dans ses obligations et ses attributions.

En 1184, les origines de la 1^{ère} crise :

La zizanie s'installa à la 14^{ème} année du priorat de **Guillaume de Treignac**, ceci pendant trois années, à l'époque où les convers furent tenus de rendre compte de leur gestion. Coup de théâtre, ils refusèrent net. C'est alors que passant du temporel au spirituel, ils s'imposèrent dans les affaires de l'Office, pour compenser vraisemblablement le mépris des clercs. Ce qui est étonnant, vu leur peu d'instruction. De ce fait, une grande confusion s'établit. Qui fait quoi ? Querelles et tracasseries se succédèrent, par exemple :

Les horaires des offices religieux ne convenant plus aux convers chargés de sonner la cloche, ils imposèrent ce qui convenait à leurs occupations. Cela dérangeait les clercs dont le temps était ainsi réduit pour les offices. Les convers avaient pour principal argument, qu'ils supportaient le poids d'une administration fatigante, ainsi que par les contacts avec la société... enfin qu'ils étaient souvent à l'extérieur dans les champs et soumis aux inconvénients des saisons. Les clercs disaient-ils « *ne sont que des ingrats de reconnaître si mal leurs services.* »

Les clercs quant à eux, se retranchèrent dans la dignité du sacerdoce pour se défendre des « *innovations incongrues* » des convers.

Question ?

Qui des deux parts avait réellement le pouvoir de se faire obéir dans cette situation bloquée ?

Bien entendu, celui qui détenait la trésorerie, à qui d'ailleurs on ne résistait pas longtemps ni impunément. Tant que cette division n'avait produit que des « *discussions domestiques* », elle était regardée comme une scène fâcheuse, dont le public riait malicieusement, plutôt qu'il n'en était indigné. Lorsque les troubles s'accrurent au profit des convers, alors les clercs manifestèrent dans leurs actions par l'insolence et même la fureur ; à tel fin que la violence s'installa. Les convers répliquèrent et allèrent jusqu'à casser les portes de la chambre de **Guillaume de Treignac**, le prieur ; puis ils le conduisirent en prison en compagnie de plusieurs autres clercs, enfin ils déposèrent le prieur de son office, pour lui substituer un clerc du Bois de Vincennes, nommé **Etienne**. Autre **Etienne** qui n'avait pas les qualités du premier, or les deux partis avaient leurs soutiens :

- Philippe Auguste donnait son appui aux convers
- Henri II donnait le sien aux clercs.

L'affaire était trop grave pour ne pas être portée... à Rome, auprès du Pape **Urbain III** qui fit établir une enquête, mais ne prit aucune décision efficace. En bonne logique, le Pape ordonna aux convers « *d'honorer les clercs sans aller plus avant dans le spirituel* » et recommanda aux clercs « *d'aimer les convers, de les instruire en grande douceur...* » Or les temps n'étaient plus à la douceur. Par ailleurs l'esprit de conciliation exista bien chez **Guillaume de Treignac**, qui se déchargea volontairement de son priorat, décision peut suivie par ses successeurs. Le règlement de l'affaire engagée se poursuivit avec les commissaires du Saint-Siège, qui rétablirent le prieur dans ses fonctions, en faisant appel **au comte de la Marche et d'Angoulême** ainsi qu'à quelques autres seigneurs.

A ce moment précis, dans un esprit d'apaisement le Pape exempta l'Ordre de l'autorité épiscopale ; ce que les frères souhaitaient depuis toujours, y compris le fondateur **Etienne de Muret**, lequel avait réparti soigneusement les celles loin des évêchés, soulignant ainsi l'indépendance de l'Ordre de Grandmont.

Jusqu'alors la révolte ne régnait que dans quelques celles, par contre à Grandmont elle était permanente. Donc rien de calmé pour autant. L'ordonnance papale fut bafouée par les convers séditieux qui allèrent à nouveau à Vincennes chercher leur favori : **Etienne**. Ils le réinstallèrent après avoir chassé une seconde fois **Guillaume de Treignac**, prieur en titre, ainsi que quelques clercs.

Après tous ces événements « l'affaire » prit de nouvelles proportions, en s'étendant à plusieurs autres celles. Lassés, fatigués par toutes ces rebellions accompagnées de violences, de nombreux religieux de Grandmont, 200 clercs et 13 convers (tous n'étaient pas dissidents), ceux fidèles au prieur et à la Règle, se réfugièrent chez les cisterciens dans leurs différentes maisons, sur les conseils de **l'Evêque de Bourges**. Le scandale était grand ! Vraisemblablement il apparaît que les réfugiés n'avaient pas le choix de rester dans leur monastère ; car certains textes font état de menace de famine de la part de leurs adversaires, les convers, parmi les plus acharnés.

En fait, la Règle de Cîteaux était aussi austère que celle de Grandmont, mais plus solidement et habilement établie. Après cette succession de rébellions, l'Ordre fit encore illusion quelque temps, puis il commença à se murmurer

« *qu'il est certain que ce bel Ordre n'était plus au dedans ce qu'il n'avait cessé de paraître au dehors* ». Encore beaucoup d'indulgence ou de manque d'informations apparaissent dans ces propos.

Et le prieur **Guillaume de Treignac**, que devient-il dans ces temps difficiles ?

Dans cette pénible situation, de nouveau déposé rudement, il partit pour Paris solliciter l'intervention du roi **Philippe-Auguste** (1187), où il retrouvera le frère **Bernard** un ancien de Grandmont devenu alors correcteur (prieur) de la Maison du Bois de Vincennes. C'est ici qu'après une réunion de barons et de plusieurs personnes « *prieurs et savants* » fut publié un accord de 18 Articles par l'**Archevêque de Bourges**. Articles acceptés par les présents du Chapitre et mal observés par la suite, par les absents. Quelques convers trouvèrent que ces Articles favorisaient trop les clercs. En réaction ils fomentèrent une nouvelle sédition, plus violente et furieuse que la précédente. Fermement, le Correcteur se sépara de ces rebelles et du faux prieur. Cinq cents clercs agirent de même. De nombreuses réclamations parvinrent au Pape pour « *l'engager à mettre impérativement dans le devoir, ces convers endurcis* ».

Voici la réponse du Pape, **Innocent III**, un grand pape.

1 – Désignation de 5 juges. Parmi eux était **Foulques**, prêcheur de grand vent, abbé de St Germain des Prés, qui prêcha la 4^{ème} Croisade.

2 – Excommunication du faux prieur **Etienne**. Sanction gravissime.

3 – Désignation par les Abbés de Cîteaux, de Clairvaux, et les juges, de 20 celles ou Maisons dans lesquelles il serait possible aux clercs de vivre à l'abri de la fureur des convers, dans l'attente de la conclusion de ce « différent », doux euphémisme !

C'est alors que pour en voir la fin, **Guillaume de Treignac** remet sa démission volontairement entre les mains de l'**Evêque de Périgueux** et de l'**Abbé de la Couronne**, près d'Angoulême.

Guillaume fut nommé ensuite correcteur de l'important prieuré de Macheret dans la Marne, commune de Saint-Just Sauvage. Homme de devoir et de caractère, malgré son grand âge, ses infirmités et avec les moyens de déplacement de l'époque, le cheval, toujours pour les mêmes raisons, après le voyage à Paris peu concluant, il entreprit celui de Rome.

Dans les diverses maisons de l'Ordre, les troubles se poursuivaient encore sous l'autorité contestée de son successeur. En désespoir de cause le nouveau Pape **Clément III**, juste élu et mal informé, déposa les deux prieurs. Rappelons que **Guillaume de Treignac**, démissionnaire, était déjà nommé à Macheret, ce qui donna au prochain Chapitre le pouvoir d'élire un prieur.

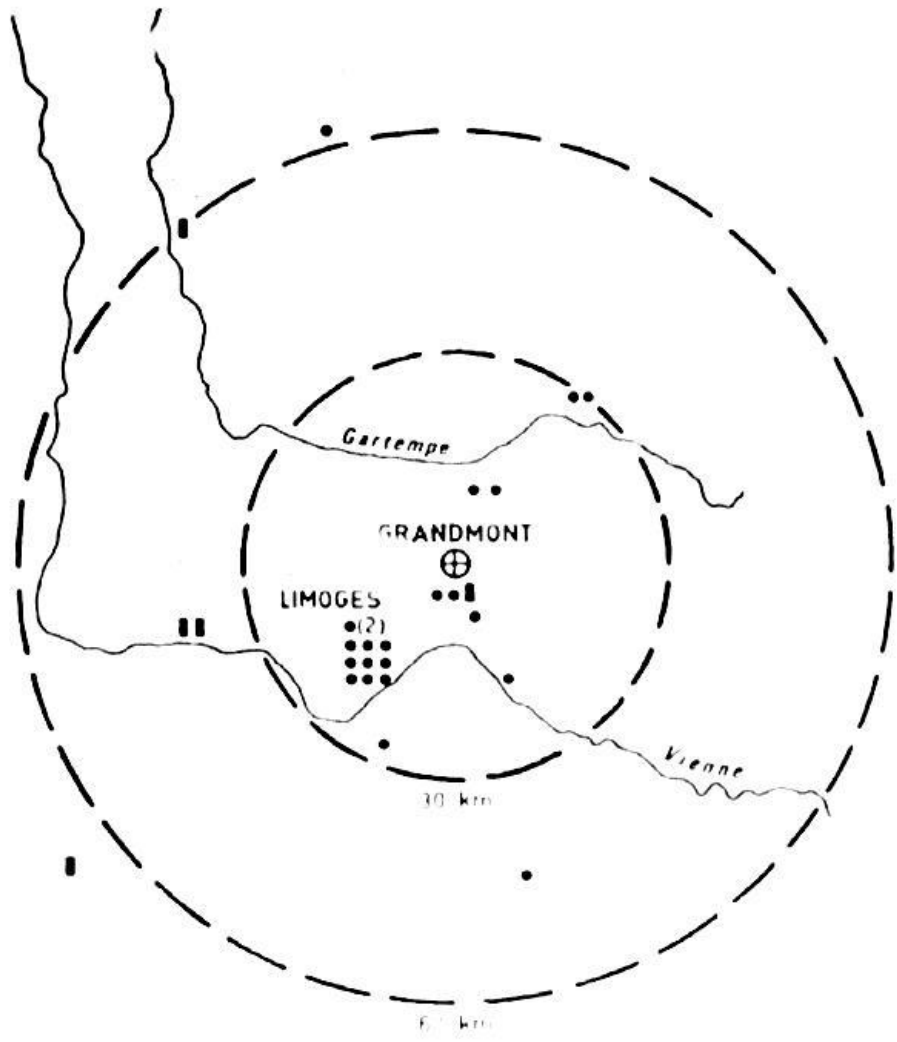
Après tous ces événements, le pauvre et courageux **Guillaume de Treignac** mourut à Rome ou pendant son retour. Son corps enseveli en terre de Grandmont avait bien mérité de reposer en paix, ce qui ne lui fut pas accordé, car il sera déterré le 2 mai 1738, lors des terrassements pour les fondations de la cuisine d'un nouveau bâtiment. Quel triste destin !

7^{ème} prieur, **Gérard Ithier** : 1188 – 1197

Particulièrement estimé par le roi d'Angleterre **Henri II**, ce prieur d'une grande probité et doctrine, pieux mais faible, fit régner la paix, enfin pendant en certain temps. Elu par 225 clercs et 260 convers après bien des altercations. A remarquer le nombre supérieur de convers encore et toujours.

La Bulle de Latran (1188) donna confirmation des privilèges et fit appliquer certains points nouveaux de la Règle, souscrite par quatorze cardinaux. A savoir :

ORIGINE DES MIRACULES DE S^t-ETIENNE DE MURET A L'ABBAYE DE GRANDMONT

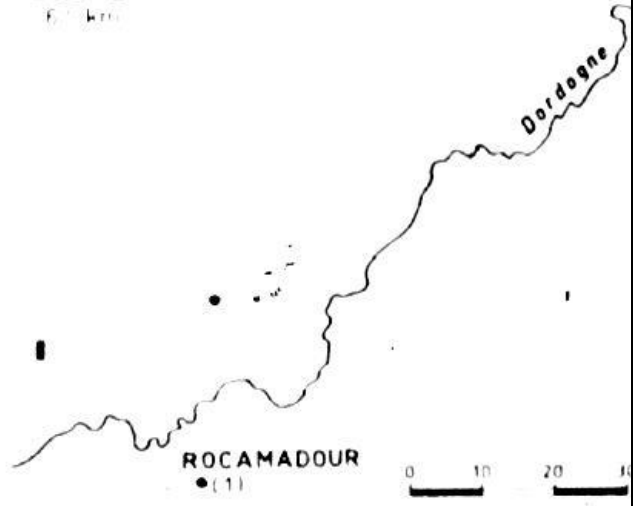


- diocèse de LODEVE
- ST-BEAUZELY (arr. de MILLAU)
- ROQUETAILLADE (arr. de MILLAU)

- (1) de Normandie, en pèlerinage à Rocamadour
- (2) un cas : diocèse de Limoges

Pèlerins arrivés au sanctuaire

- entre le 27-8-1189 et le 30-9-1189
- entre 1192 et 1194



Désormais le prieur sera élu par 6 clercs et 6 convers. **Les clercs choisiront les convers et les convers choisiront les clercs...** Quelle complexité de la Règle et est-ce bien applicable ?

Obligation fut faite par cette première Bulle de respecter la Règle, lue au Chapitre en grande cérémonie (1189) devant « *Grands et petits, riches et pauvres, sains et malades* ».

A l'ordre du jour la canonisation de celui qui désormais sera appelé Saint Etienne. Après la levée du corps en grande solennité, ses ossements furent portés en procession autour du cloître, puis installés sur l'autel dans une chasse en cuivre doré ; où ils sont restés exposés jusqu'à la dispersion de l'Ordre.

Ce jour là, plus de cinq cents religieux de diverses Maisons assistèrent à une série de miracles (17). Ici il nous faut évoquer un bon prêtre d'Augignac qui était « *si ami des religieux de Grandmont qu'il avait obtenu une dent du Saint.* » Atteint d'une profonde surdité, il pria longtemps au pied de l'autel la dent sur l'oreille (sic). Il fut guéri et entendit parfaitement, nous dit le chanoine **Leclerc**.

Grandmont fut aussi à l'honneur en recevant un morceau de la vraie croix du roi de Jérusalem, **Amaury**. Relique mise en gage, puis reprise et vendue à des marchands de Limoges et de Riom. **Louis XI** la rachètera pour Grandmont. Ce qui est remarquable, c'est qu'en souvenir de cette date mémorable, depuis maintenant dix siècles, chaque année, le dernier dimanche d'Août, une procession est organisée.

Revenons à la vie monacale où peu à peu « *le feu de la discorde* » reprit. Le prieur se vit dans l'obligation de démissionner et très fatigué, passa de vie à trépas sous quelques jours, non sans avoir laissé un recueil de documents relatifs au fondateur, à sa Règle, à l'esprit de l'Institution à l'origine. Ecrits qui 64 ans après la mort du Saint, comptèrent quelques anachronismes.

8^{ème} prieur, Adémar de Friac : 1198 – 1216

En 1199, **Aliénor**, reine d'Angleterre, confirma une donation faite à Grandmont 19 ans avant. Peut-être faut-il y voir une relation avec la mort de **Richard Cœur de Lion**, son fils préféré, à cette même date. L'Héritier de la couronne **Jean sans Terre** confirma les lettres de son frère **Richard Cœur de Lion** soit : 100 livres à prendre sur les revenus de La Rochelle. Belle démonstration de l'amitié et de la fidélité des **Plantagenêt** à l'Ordre de Grandmont.

Encore et toujours les vieilles querelles se poursuivirent allègrement entre clercs et convers ; à telles fins qu'**Innocent III** rappela aux cisterciens un peu agités à leur tour :

« *A ne pas devenir par les discordes comme les Grandmontains, la fable et la risée de tous* » (1202)

Appelés devant le Pape, les cardinaux statuèrent un règlement précis de la fonction de chacun. Ainsi le prieur désignera un correcteur ou prêtre, qui sera le supérieur de tous, clercs et convers pour le spirituel, mais aussi au temporel.

Il est quand même étonnant que dans ce contexte difficile qui donne une image défavorable à l'extérieur, le prieur **Adémar de Friac** soit chargé par le Pape, de concert avec **l'évêque de Bourges**, d'un mandat important : Obtenir la démission de **l'évêque de Périgueux**. Mission peu facile et délicate. Autre mission honorifique , prier pour le repos de l'âme de **l'archevêque de Tours**. C'est encore une belle démonstration de l'estime portée par le Pape à l'Ordre, où d'ailleurs les donations continuèrent d'affluer de toutes parts.

Les prieurs, il faut le dire, jouirent pratiquement toujours d'une grande considération dans le monde de la chrétienté ; à défaut de considération dans leurs monastères.

Invité au Concile du Latran de 1215, autre honneur, le prier **Adémar de Friac** y trouva la mort en 1216.

Bilan de la première crise de 32 ans (1185 – 1217)

Nous l'avons vu dans cet Ordre indépendant, l'équilibre entre clercs et convers s'avéra difficile, entre autre du fait de l'infériorité numérique ressentie par l'élément clérical. Quant à la Règle mal construite, bien postérieure à son fondateur, autre erreur, sa faillite partielle est évidente. Or le temps des Ordres nouveaux était arrivé, il ne sera admis d'autre autorité que celle des clercs, ce qui paraît logique dans un monastère et qui expliquera la prise de position d'**Innocent III** à la fin de son règne.

2^{ème} crise (1217 – 1219)

9^{ème} prier, Caturcin ou Caorsin : 1216 – 1228 (natif de Cahors, le patronyme faisait référence au nom du pays.

Qui mérite par ses qualités, la confiance des rois de France avec **Philippe II Auguste** et **Louis VIII**, dont il fut le fidèle conseiller. Confiance du Pape **Honorius III** qui octroie par privilège au prier jusqu'ici cloître à Grandmont, le droit de visite de toutes les celles et prieurés, contrairement à la Règle primitive.

Honoré des Grands certes, mais c'est aussi le temps où le prier **Caturcin** subit très vite une persécution sévère, pratiquement semblable à celle de **Guillaume de Treignac**. Les clercs ayant toujours de grosses difficultés à s'imposer, dans l'exercice de leurs fonctions.

Côté convers, l'économe ne veut absolument pas rendre des comptes mensuels au Correcteur, en présence de tous les frères dans la salle du Chapitre, selon le décret de la dernière Bulle papale ; d'autant qu'il leur est porté une accusation de dissipations des biens de l'Ordre... Il s'ensuivit une nouvelle révolte où le prier et les clercs furent bloqués dans le prieuré par des « **hommes d'armes** » recrutés par les convers dissidents !

Des sanctions économiques furent prises, les plus acharnés écartés des emplois et postes importants, ce qui donna 6 années de paix.

Honorius, pape énergique, reprit tout en main après avoir installé des responsables pour visiter « *toutes les Maisons chaque année, y faire respecter la discipline et la bonne tenue des comptes* ». Hélas, ces règlements qui par la suite s'avèrent efficaces, déplurent fortement aux convers intéressés.

Nouvelle sédition contre les clercs et le prier. Les convers alors firent preuve de leur puissance, pillant les biens, chassant le prier **Caturcin**, élisant un clerc bienveillant, disons dissident. Chassés de Grandmont le 1^{er} mai 1219, le prier et quarante clercs se retirèrent à l'abbaye de St Martial de Limoges, où ils furent reçus solennellement puis hébergés pendant 7 jours.

A nouveau **Honorius** s'imposa auprès des révoltés avec l'aide des vicaires généraux qui se chargèrent de désigner les barons pour mater la révolte, ce qui se révéla insuffisant. Pour faire exécuter les ordres de répression il y eut des recours successifs auprès des évêques

de France, auprès du roi et de ses barons, mais aussi auprès des seigneurs ecclésiastiques. Encore une fois une répression sévère s'instaura. A savoir :

- Le prieur **Caturcin** rétabli dans ses droits.

- Les révoltés excommuniés.

- Les meneurs perdent leur charge pour toujours. Ils recevront les verges chaque dimanche au Chapitre. Le vendredi, ils seront au pain et à l'eau, jusqu'au pardon du prieur et privés de communion pendant un an, sauf en péril de mort. Pas de célébration de messe jusqu'au pardon du prieur pour les fautifs – faux prieurs et clercs –

Sanctions dures pour des religieux, mais sanctions positives où les coupables subirent toutes ces pénitences « *repentants et confus* » en vue de la réconciliation.

Une satisfaction pour le pape et le prieur qui s'assurèrent de la dépendance des convers en éloignant les plus dangereux semblait-il. Quelle illusion !

Il était écrit que cet Ordre appelé malchanceux ne pouvait connaître la paix. Un dernier coup d'état machiavélique et d'ordre juridique, savamment orchestré par les convers, faillit de peu le ruiner, en le déstabilisant profondément dans sa structure.

3^{ème} crise (1223)

Sous prétexte d'une observance de la Règle plus étroite, le retour aux sources, les convers tentèrent la perte du prieur et des clercs, en voulant faire observer à la lettre la Règle au niveau des biens : propriétés, meubles et immeubles, dont **Etienne** avait effectivement défendu expressément la possession.

S'appuyant sur cette défense érigée en doctrine, les convers demandèrent à l'Eglise séculière (évêchés), de prendre et garder les biens des réguliers (monastères). Raisonement subtil et pernicieux à la fois, car il était bien évident que l'Ordre de Grandmont, sans les biens donc sans revenus, était détruit ; alors que la situation économique n'était plus la même cent ans après, car :

« *Le nombre des frères étant augmenté, la charité refroidie, les fidèles cherchaient plutôt à reprendre les biens donnés par leurs ancêtres (d'où procès) et peu ou pas de libéralités.* »

Dans un premier temps et un peu rapidement, un accord avait été donné par la papauté et à la demande de **Caturcin**, sous la pression des convers. Avec bon sens **Honorius**, soutenu par plusieurs ecclésiastiques, revint sur cette regrettable décision, laquelle ne pouvait que précipiter l'Ordre vers la ruine.

Quant au prieur **Caturcin**, déçu après tous ces événements perturbant, après avoir tenté longtemps de cacher ces querelles intestines, et ce avec beaucoup d'efforts, une démission mettra fin à ses fonctions car son souhait « *était de s'adonner à la contemplation* ». Comme on le comprend !

Sous son priorat, pendant la période pacifiée, pendant 12 années, l'Ordre continua de s'étendre et certains personnages importants ou illustres, tels le comte de **la Marche et d'Angoulême**, le prince de **Lusignan** et bien d'autres, se firent protecteurs de l'Ordre et s'engagèrent personnellement, chez les **BONS HOMMES**, pour y chercher « *la perfection religieuse* », ceci après combien de batailles !

Il y eut des périodes de paix, mais ne croyons pas que toutes les celles étaient aussi perturbées. Dans certaines, nos **BONS HOMMES** vécurent plus sereinement, certes avec des modifications de quelques points de la Règle, selon les commandements de Rome. Nous osons penser que la celle de Badeix, limousine alors, éloignée de Grandmont, ne perçut les événements que de façon atténuée, même si ses Grandmontains n'échappèrent pas à la réforme de 1317, comme nous le verrons plus tard.

10^{ème} prieur, Elie d'Arnaud : 1228 – 1240

Elu sous la régence de **Blanche de Castille** (1^{ère} période où son fils **Louis IX** s'est croisé). Le prieur fait quelques rappels à l'ordre, entre autre la défense de posséder des terres hors les bornes du monastère, ce qui inquiéta beaucoup dans les prieurés.

D'autre part, les hérétiques Albigeois leur firent « *des misères* ». Avec le nouveau prieur, la Règle connut plusieurs entorses par son inobservance, par son manque d'humilité, enfin et surtout par la mise en pratique d'une autre politique, s'appuyant sur les convers ; politique influencée par son prédécesseur **Caturcin**, bien avant sa prise de responsabilités. Il s'ensuivit quelques déboires. **Elie d'Arnaud** osa en appeler au Saint-Siège, lequel trouvait « *que cet Ordre était bien pénible, épuisant tout le monde.* » Néanmoins la réaction de Rome ne se fit pas attendre. Sanction : **Elie d'Arnaud** eut à se défaire de son priorat, ce qu'il refusa violemment en faisant enfermer par la force tout un jour, **l'évêque de Poitiers** avec toute sa délégation de clercs, envoyée par le papauté. Et comme si ce n'était pas suffisant, **Elie d'Arnaud** alla à Rome pour protester. Il y tomba gravement malade, y mourut et y fut enterré.

11^{ème} prieur, Jean de l'Aigle : 1240 – 1242

Les prieurs se suivent, mais ne se ressemblent pas. Celui-ci, un homme fort religieux de la Maison de Vincennes avait déjà participé à la réforme de l'Ordre, avec les visiteurs réformateurs imposés auprès des monastères. Réforme comportant 20 statuts confirmés sous **Clément V**.

Le nom du prieur est alors précédé de Dom = dominus = seigneur. Mais tout seigneur qu'il était, **Dom Jean d'Aigle** se vit dans la pénible obligation de lever des impôts dans chaque celle, après l'exposé de son indigence.

L'Ordre entier est endetté, et même engagé auprès des marchands... de Rome, alors que biens, meubles, immeubles affluent toujours ! Peu enthousiaste lui-même lors de son élection au priorat, il se démit trois ans après, très fatigué et rapidement passa de vie à trépas.

12^{ème} prieur, Adémar de la Vergne : 1242 – 1245, Limousin et correcteur de vincennes.

A son actif la bâtisse du monastère qui se termina sous son mandat (1244)

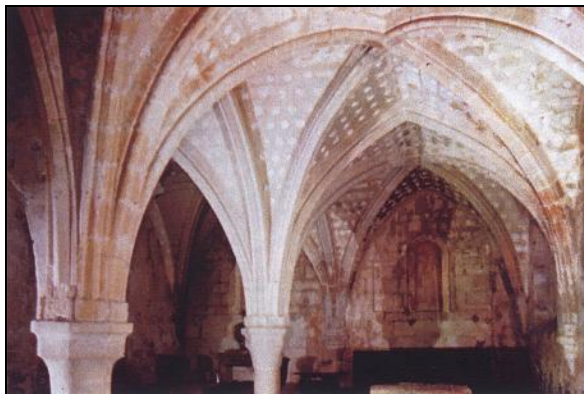
Or si le XII^e siècle se caractérise par une période de foi intense, le XIII^e voit par contre la foi décliner. Cette même date (1244) évoque aussi une période agitée, avec la fin des Cathares à Montségur ; ce qui explique que si de nouvelles fondations se poursuivirent à Grandmont, la prolifération du siècle précédant n'était plus là.

Des dons très divers perdurent, entre autre chez nos voisins avec le vicomte de **Rochechouart**, par une donation des vignes de Saint-Victorien ; mais encore **Pierre de Montvallier**, archiprêtre de Nontron et chanoine de Saint-Junien, lequel fit don en 1255, d'un reliquaire fort remarquable : Un cylindre de cristal de roche représentant St Amand foulant aux pieds un dragon et se terminant par la statuette de St Junien, actuellement en l'église de St Sylvestre près de Grandmont. L'archiprêtre de Nontron reçut en récompense le titre de Frère, titre auquel il était très attaché.

Prieuré de Louye



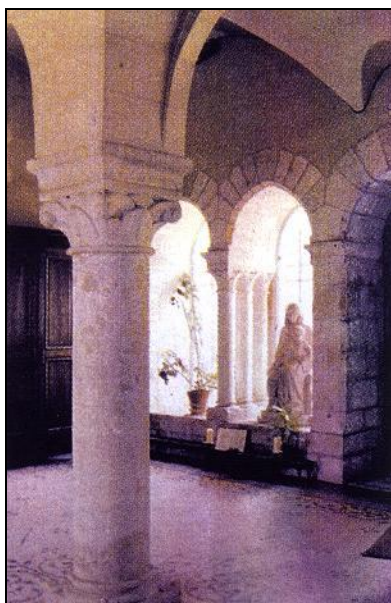
vue générale



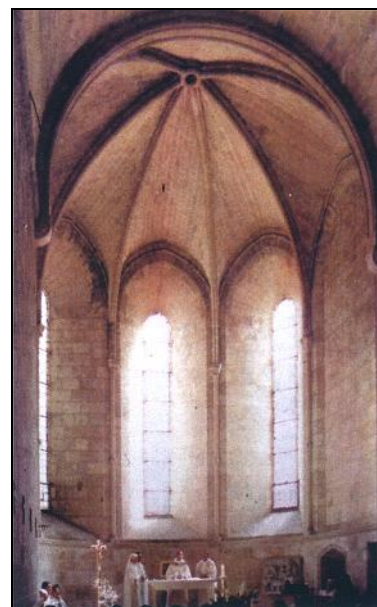
Réfectoire de Bonnemaïson



Salle Capitulaire, façade



Chapiteau orné



Chœur de l'église

Toujours et encore des dons et des faveurs des **vicomtes de Limoges**, en témoignage de leur « *affection* » aux religieux ; tel le vicomte **Guy**, seigneur des fiefs de Nontron, Piégut et autres lieux circonvoisins.

Innocent IV sachant que les disputes se poursuivaient, exhorta le roi **Louis IX (St Louis)** et le comte de **la Marche et d'Angoulême** d'aider quatre réformateurs, à savoir :

- 2 Abbés de l'ordre de Cîteaux
- 2 prieurs des chartreuses.

Mission : visiter, réformer.

A cette même époque eut lieu une tentative infructueuse d'union avec les cisterciens, tentative à laquelle s'opposèrent le pape et le prieur. Hélas, ce dernier tomba gravement malade, sans vouloir démissionner. Lui succéda à sa mort celui qui assista au premier Concile œcuménique de Lyon, ce qui démontre bien si besoin était, de l'importance toujours donnée à cet Ordre.

13^{ème} prieur, Guillaume d'Ongres : 1245-1248

Ami du pape **Innocent IV**, lequel avait un sentiment particulier pour l'Ordre.

A nouveau plusieurs chapitres de la Règle furent corrigés, d'autres mitigés (transformés) d'où le nom de mitigation ou adoucissement de la Règle. Mitigation poursuivie au siècle suivant (1309), en Avignon par **Clément V**.

Entre autres, parmi les modifications apportées, la permission de l'usage de la viande. Trois ans plus tard, en 1248, **Guillaume d'Ongres** se démit volontairement de son priorat. Situation fréquente désormais.

14^{ème} prieur, Ithier Merle : 1248 – 1260, originaire de Limoges.

Confirmation par **Louis IX** de deux celles : Sermaize en Charente maritime, commune de Nieul/mer.

Louye en Essonne, commune des Granges du Roi.

Grandmont jouit encore et toujours d'un grand prestige. Des personnages importants du clergé, choisissent l'Abbaye Mère pour y terminer leurs jours. Citons l'archevêque **de Lyon**, Primat des Gaules, **Aymeric Guerret** originaire il est vrai de Saint-Junien, proche de Grandmont.

Encore d'autres privilèges accordés à l'Ordre par un nouveau pape **Alexandre V**.

Mais les temps de répit sont bien courts entre les désordres internes toujours présents et les événements extérieurs ; surtout lorsqu'il y a intervention de la royauté en 1260, d'où la grosse affaire qui prit forme entre les frères Français et les frères Anglais pour la primauté de l'ordre.

De quoi s'agit-il ?

De dissensions politiques car :

- Les frères **français** sont en territoire capétien.
- Les frères **anglais** sont dans celui des Plantagenêt.

L'affaire est délicate si nous nous rappelons que les 2/3 des Maisons étaient dans le domaine des Plantagenêt, qui furent les premiers et les zélés protecteurs de l'Ordre, en particulier sous **Henri II**. C'est le moment que choisirent les frères de France appuyés par

Louis IX, qui exercèrent leurs efforts afin de transporter le chef de l'Ordre de Grandmont en Limousin, à la Maison du Bois de Vincennes à Paris. Par la suite, le roi s'apercevant qu'il semait la polémique se rétracta et blâma même ce projet. Le prieur **Ithier Merle** fut contraint par serment à renoncer à son prieuré, il se démit et fut fait correcteur de Sermaize.

15^{ème} prieur Dom Guy Archer : 1260 – 1269 (du diocèse de Limoges)

Distingué par sa foi, sa doctrine, son humilité, il travailla beaucoup contre les frères français dissidents. **Dom Guy** alla à Paris, visita les monastères de France et de Normandie (**Plantagenêt**), sans grands résultats. Ne pouvant lui même corriger les dissidents, il alla à Rome et obtint un jugement qui l'autorisa à réprimer « *ces esprits bouillants* » ; ce qui eut pour résultat le départ de certains frères qui sortirent de l'Ordre de crainte de subir « *la peine due à leur témérité et désobéissance* ». Neuf années plus tard, le prieur se démit volontairement de ses fonctions.

16^{ème} prieur, Foucher de Grimoard : 1269 – 1281 (du diocèse de Périgueux)

Homme prévoyant et fort habile, il reçut la quatorzième confirmation de l'Ordre, par **Grégoire X**. Apparemment son gouvernement s'établit sur douze ans, dans le calme et la paix.

En 1272 **Philippe III Le Hardi**, roi de France, visita la Maison Mère de Grandmont. A cette même époque, la réputation de l'Ordre franchit à nouveau les frontières, de telle sorte que nos **BONS HOMMES** remplacèrent les frères mineurs de la celle d'Estella en Navarre espagnole, à la demande de **Thibaud II** comte de Champagne et roi de Navarre dont la fille **Jeanne** épousa **Philippe le Bel**.

Cette période d'accalmie ayant porté ses fruits, le prieur fut enseveli à Grandmont, sans histoires nous dit... l'Histoire.

17^{ème} prieur, Pierre de Causac : 1282 – 1290 (originaire de Causaco près de Figeac en Quercy).

Agréable à tous, souhaitant garder une bonne réputation...

Dès la première année, il reçut un don du comte de **Rochechouart**.

Un document fait état de religieuses établies à la Drouille Blanche, à deux lieues de Rochechouart. Quelle innovation et manquement à la Règle d'**Etienne**, impérative à ce sujet : « *Point de femmes dans cette Religion disait-il* ».

Ce prieur de bonne réputation à laquelle il tenait particulièrement, se trouva accusé sans preuves, mais quand même accusé, de parjure, de simonie (trafic de biens d'Eglise) ce qu'il récusait bien entendu avec beaucoup de vigueur, en premier lieu par un appel au Saint-Siège, sans obtenir le résultat souhaité, loin de là. Il fut chassé, excommunié par les trois visiteurs correcteurs de l'Ordre qui abusèrent dit-on, de la trop grande autorité donnée par **Innocent IV** ; alors que le prieur voulait simplement maintenir la discipline de l'Ordre. Il apparaît que le prieur dut déranger fortement autour de lui, d'où les inimitiés créées.

A sa place lui succéda un certain **Bernard de Rissa** dont l'élection provoqua un nouveau schisme. Nouveau schisme, nouvelle division. Nomination d'une commission par le pape **Honorius IV** (1285), laquelle déposa les deux prieurs.

Que faire dans ce nouveau énième désordre ?

Il y eut intervention des commissaires qui édictèrent 20 statuts confirmés par le nouveau pape **Nicolas IV**. Si les prieurs se succédèrent à un bon rythme, les papes idem...

Or la décadence qui régnait alors, apparaît bien par ces quelques lignes extraites des statuts.

- Article 1 :** Il est fait défense aux correcteurs d'avoir des domestiques, des escortes et bêtes de somme.
- Article 2 :** Interdiction de jeux de hasard (les dés).
- Article 3 :** Interdiction de chiens de chasse, d'oiseaux.
- Article 4 :** Interdiction de fréquenter les repas de noce.
- Article 5 :** Interdiction de porter des armes, même en période de guerre.

Effectivement la doctrine originelle du fondateur était bien éloignée des pratiques en cours.

Sagement **Pierre de Causac** démissionna.

18^{ème} prieur, Bernard de Gaudalmar : 1291 – 1291 (natif de Périgueux)

Un périgourdin qui meurt un mois après son élection.

Il s'en suivit une période de vacance d'un an, ce qui n'arrangea pas les affaires du prieuré où les dissensions et les troubles assoupis reprurent allègrement. En dépit de cette agitation, les donations se poursuivirent.

19^{ème} prieur, Guy de Foucher : 1292 – 1306 (natif de Bussière-Galant en Limousin.)

L'Ordre comprend alors 886 celles. Il n'est pas affaibli spirituellement. Il y est fait état d'une vie spirituelle intense. Effectivement, plusieurs publications sur la vie du Fondateur et de ses Maximes virent le jour.

Par contre la gestion s'avéra délicate dans un prieuré financièrement de plus en plus démuné, en sorte qu'un surcroît de pension lui fut accordé.

Nouveaux subsides octroyés afin de faire face à un procès avec le comte **de la Marche et d'Angoulême**, mais aussi le comte de **Rochechouart**, proches voisins. Leurs ancêtres avaient fait de nombreux dons ou legs, sur un temps long, or les soucis de trésorerie intervenant auprès de leurs descendants, ces derniers se virent dans l'obligation de récupérer, au moins en partie, terrains et biens.

Dans le royaume, l'économie générale est bien affaiblie pour toutes les populations. Néanmoins les Grandmontains obtinrent de nouveaux subsides pour suppléer à la disette en vivres, et à l'augmentation considérable du prix du blé, du vin, de l'huile et d'autres « nécessités ». La monnaie royale sous **Philippe le Bel** connut une dévaluation de 50% ! Première dévaluation d'où la première inflation connue de l'histoire de France.

N'oublions pas que les frères Grandmontains étaient tenus d'assurer certaines « prestations » dirions nous aujourd'hui : Le service divin et l'hospitalité, les aumônes (service social de l'époque). Dans cet état de fait, le roi accorda plusieurs privilèges sur la monnaie, à de nombreux Ordres en grandes difficultés.

Précisément c'est dans ce contexte que le pape **Clément V** s'installa à la Maison Mère De Grandmont, afin de régler les affaires de l'Ordre, toujours troublé par des divisions internes depuis ... 25 ans. Sa visite ayant pour finalité d'examiner la Règle, ses statuts, ses privilèges ... pour en terminer avec tous ces désordres. Bref, le Pape demeurera 5 jours avec ses cardinaux au nombre de six ou sept, entouré de toute sa cour ! Dans ces journées, il se fit

du travail certes, mais aussi de grandes dépenses, d'autant que sur les cinq jours il ne fut soldé que deux jours de frais !

Par la suite, la pension annuelle fut revalorisée, mais dans ce cas précis, le prieur déjà obéré par les dettes ne put faire face et... démissionna devant ce déficit ; déficit dû aussi en partie antérieurement à la mauvaise gestion consécutive aux luttes des frères.

Qui est Clément V ?

Né **Bertrand de Got** – d'origine gasconne – ancien élève du prieur Grandmontain **Pierre de Causac** – Archevêque de Bordeaux.

Devenu pape sous le nom de **Clément V**, fit quelque peu parler de lui des deux côtés de la frontière par le transfert du Saint-Siège de Rome en Avignon.

C'est aussi le même qui peu glorieusement abolit l'Ordre des Templiers afin de plaire à son protecteur le roi de France, **Philippe le Bel**, toujours en recherche de trésorerie.

20^{ème} prieur, **Guillaume Primaurel** : 1306 – 1312 (un Limousin)

Héritier d'une triste situation financière. Elu unanimement, fait exceptionnel au lendemain de la démission de son prédécesseur, cette élection paraît bien opportune quant on sait que le nouveau prieur jouissait en l'occurrence de la réputation « *d'avoir beaucoup d'argent* ». Les textes laissent entendre que **Guillaume** connaissait parfaitement les raisons de son élection. Effectivement « *honnêtement et très vite, il s'attela à la tâche en essayant de s'acquitter des dettes* ». La bonne volonté ne suffit pas toujours, en réalité, ce sont les pensions des autres Maisons qui apurèrent ces dettes.

Alors nos religieux deviendraient-ils gestionnaires ? Ici et enfin la préoccupation des ressources transparait, car dans la nouvelle confirmation de l'Ordre, il est imposé des peines à ceux qui ne paieront pas les dépenses annuelles, au monastère de Grandmont. A telle enseigne qu'il est demandé à chaque religieux assistant au Chapitre Général de Grandmont, la somme de 10 sols pour « *le chrétien* » et un complément de la même somme pour le cheval (sic).

21^{ème} prieur, **Jourdain de Ratsipan** : 1313 – 1317 (grand seigneur, frère du sénéchal du Limousin et de celui du Poitou)

Fit établir et couvrir de plomb les bâtiments de la Maison Mère. Les finances sont meilleures. Fit marquer de croix les bornes des limites de la propriété de Grandmont, dans laquelle le prieur avait droit de Justice. Fit tenir un Chapitre en 1314 qui remania l'Institution et rédiger un volume de tous les statuts depuis l'origine de l'Ordre.

Il est intéressant de savoir que :

Grandmont se devait de maintenir 40 prêtres et 26 convers, outre les frères clercs et novices, les malades aussi. A Muret ou ailleurs dans les autres celles, il était exigé un maître capable (sic) pour enseigner les Humanités.

Tout s'organisait au mieux et paraissait bien engagé, mais par la faute du prieur, tout fut remis en question et fatal à l'Ordre d'ermites en Communauté, selon les vœux d'**Etienne de Muret**.

Après tant d'évènements importants, que pouvait-il se passer de si grave ?

En 1315, le prieur **Jourdain de Ratsipan** fut assigné à comparaître devant l'évêché de Limoges, pour répondre « *aux crimes de vie scandaleuse et dissipation de biens* » du prieuré de Grandmont. Mise en examens à laquelle le prieur opposa un refus, après avoir fait appel

au Saint-Siège. Pendant ce temps, les correcteurs de Vincennes et Bois Roger, accomplirent leur mission de correcteurs, en faisant élire à sa place : **Elie Adémar**.

Or ce nouveau prieur se trouva dans l'impossibilité de prendre ses fonctions, ne pouvant pénétrer dans les lieux, où le prieur déposé se maintenait par la force, en continuant à gouverner et envoyer visiter les celles par ceux de son parti. D'autre part, le prieur en titre **Elie Adémar** faisait de même. L'un et l'autre très actifs établirent un Chapitre Général et, de plus en plus étonnant, ceux des frères qui souhaitaient garder la neutralité, étaient mis en prison et fort mal traités par les deux prieurs.

A cela, ajoutons que d'autres frères sortirent de leur monastère, par manque de nourriture. Il est vrai que la nourriture se faisait rare, les deux prieurs dépensant tous leurs revenus à entretenir fauteurs de troubles et Commissaires !

Le roi **Louis X** (Le Hutin) eut sans doute en bonne logique chassé le prieur déposé, mais la mort l'empêcha de rompre ce schisme scandaleux. Cette vacance donna le temps aux deux prieurs de chicaner à Paris, devant le roi puis auprès du **Comte de Poitou** qui tenait la régence.

Un nouveau roi, **Philippe V** (Le Long). Un nouveau pape **Jean XXII** ancien Grandmontain du diocèse de Cahors, que l'on peut supposer être bien informé des événements affectant l'Ordre depuis longtemps, d'où sa prise de position rapide, pour rétablir la situation en publiant le décret suivant :

- Comparution des deux religieux belligérants sous 40 jours.
- Libération immédiate des prisonniers des deux camps.
- Démission des deux prieurs après examen.
- Obligation de traiter et régler les dettes contractées.
- L'Interdit contre le monastère est levé.
- Les censures concernant les irrégularités encourues pour cause de discordes, sont levées auprès de tous les frères, alors au nombre de 712.

Ici intervient la Réforme du 1^{er} novembre 1317

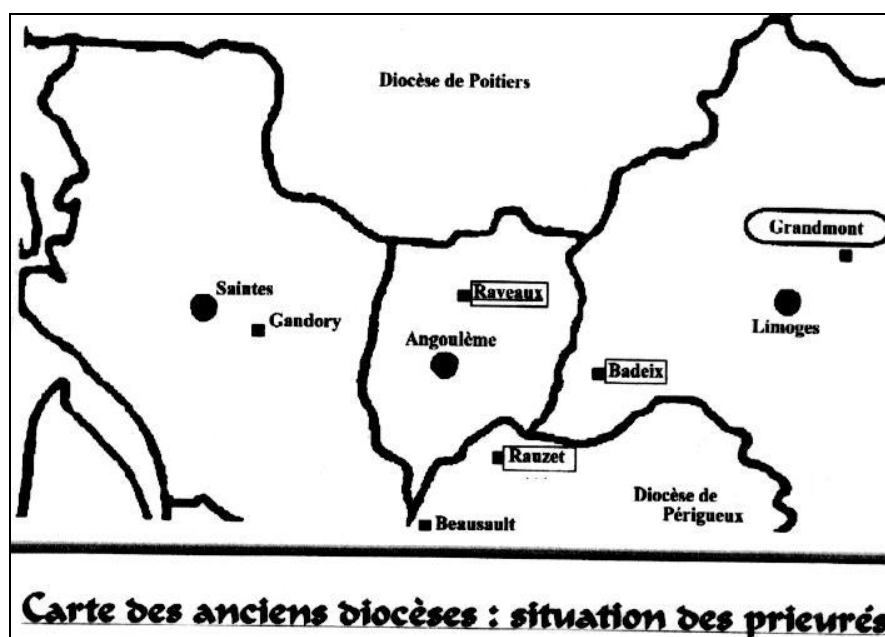
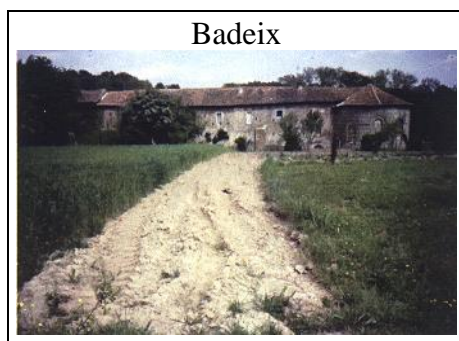
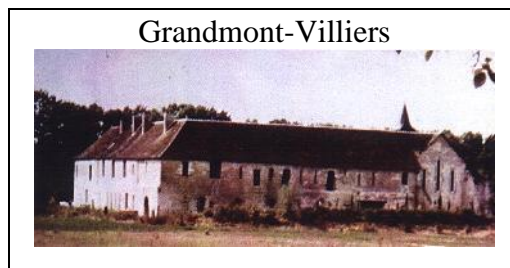
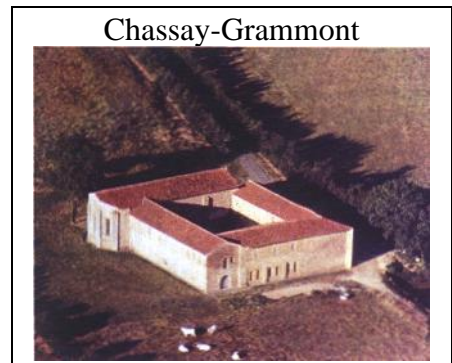
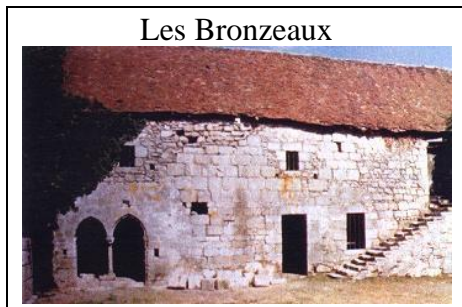
Réforme radicale 240 ans après la fondation de l'Institut. La réforme de **Jean XXII** enleva toute l'originalité de l'Ordre de l'œuvre de **St Etienne**, Ordre qui de ce fait, perdit définitivement son caractère érémitique.

C'est alors que Grandmont, chef de l'Ordre, sera érigé en Abbaye, ce qui amènera de grands changements.

- Le prieur deviendra le 1^{er} Abbé.
- Le sous prieur portera le titre de prieur.
- Les celles seront regroupées ou rattachées à un prieuré, ou transformées en prieuré pour les plus importantes. En sorte que le nombre de prieurés sera réduit à 39, soit au quart des monastères.

Ces prieurés devront recevoir 16 à 18 frères, sage décision, les celles de quelques frères n'étant plus fiables pour assurer le spirituel et le temporel. Ce sera la fin des celles.

A l'Abbaye de Grandmont, au chapitre général sur une semaine, obligation sera faite d'envoyer son prieur, accompagné d'un profès. (religieux ayant fait ses vœux).



Après délibération, l'Abbé général lèvera des impôts sur chaque prieuré, pour soutenir les finances de l'Ordre, toujours endetté.

Les droits et prérogatives de l'Abbé seront accrus, car une direction s'avère nécessaire. Il sera dit à juste titre « *que les pouvoirs de l'Abbé seront voisins de ceux d'une monarchie absolue* ». Ces pouvoirs seront sous obédience papale.

Cet Abbé sera reçu avec honneur, deviendra un grand personnage qui portera mitre et crosse et donnera la Bénédiction Solennelle.

Applications de la Réforme

Voici 4 cas de figures différents de ces mutations qui affectèrent les monastères :

La celle des Bronzeaux en Limousin, commune de Saint Léger Magnazeix, sera unie à l'Abbaye chef de l'Ordre de Grandmont.

La celle de Chassay-Grammont, (orthographe du nom du village de Grammont), commune de Saint Prouant en Vendée, sera unie au prieuré de Bois d'Allonne commune de Parthenay – Deux Sèvres.

La celle de Grandmont-Villiers, diocèse de Tours, commune de Villeloin-Coulange – Indre et Loire, sera un des prieurés institué par la Réforme.

La celle de Badeix, commune de Saint Estèphe en Limousin, aujourd'hui en Nord Périgord, sera unie au prieuré de Ravaud, de la paroisse d'Aussac du diocèse d'Angoulême en Charente nord, circonscription de Saintonge.

Le prieuré de Ravaud possèdera 4 annexes : (en 1317 – nombre de frères 20)

- 1- Badeix du diocèse de Limoges sera rattaché à celui d'Angoulême.
- 2- Rauzette ou Rauzet du diocèse de Périgueux.
- 3- Beausault du diocèse de Périgueux.
- 4- Gondalrie du diocèse de Saintes.

Ainsi le voyons nous, avec une telle répartition, la gestion sera encore bien difficile, parce que peu pratique, d'autant plus que chaque communauté s'organisera en fonction des nécessités du moment.

Pour ce qui est du fonctionnement, Badeix sera rattaché à Ravaud, plus important il est vrai dans un premier temps. Anticipons, menaçant ruine dans un deuxième temps, la donne sera changée par l'évacuation de Ravaud et la réoccupation par les frères de Badeix, en meilleur état ; ce qui conduira le prieuré à quelques travaux d'aménagement visibles encore de nos jours.

Autres points principaux de la Réforme de 1317 :

Envoyer aux Universités 12 étudiants pour 7 années d'études.

Rappeler l'interdiction de soumettre les affaires de l'Ordre aux juridictions civiles ou épiscopales. « *Pas de procès disait le fondateur.* »

Entretien des bâtiments à la charge de chaque prieuré.

Les prieurs :

- 1^{er} : Étienne de Muret (1045-1125)
- 2^e : Pierre de Limoges (1125-1137)
- 3^e : Pierre de Saint Christophe (1137-1139)
- 4^e : Étienne de Liciac (1139-1163)
- 5^e : Pierre Bernard de Boschiat (1163-1170)
- 6^e : Guillaume de Treignac (1170-1187)
- 7^e : Gérard Uthier (1188-1197)
- 8^e : Adémar de Friac (1198-1216)
- 9^e : Caturcin (1216-1228)
- 10^e : Elie Arnaud (1128-1240)
- 11^e : Jean de l'Aigle (1240-1242)
- 12^e : Adémar de la Vergne (1242-1245)
- 13^e : Guillaume d'Ongres (1245-1248)
- 14^e : Ithier du Merle (1248-1260)
- 15^e : Guy Archer (1260-1269)
- 16^e : Foucher de Grimoard (1269-1281)
- 17^e : Pierre de Caussac (1282-1290)
- 18^e : Bernard de Gaudalmar (1291)
- 19^e : Guy de Foucher (1292-1306)
- 20^e : Guillaume de Prémaurel (1306-1312)
- 21^e : Jourdain de Rapistan (1313-1316)

Ce dernier point sur l'entretien, plein de bon sens, sera lourd de conséquences après la disparition des convers qui assuraient la vie matérielle par leur travail. De ce fait, d'autres dispositions s'avéraient nécessaires dans cet Ordre devenu uniquement clérical. Quelle solution faut-il apporter après la non exploitation directe des terres ? Tout simplement envisager la location de ces terres.

Ainsi, terres et domaines seront cédés à des tenanciers, assujettis à payer une redevance ou cens exigible en argent, en nature ou en services. (charroyages – curage des fossés – entretien des étangs...)

Par suite, ce mode d'exploitation aura une conséquence très importante et irréversible sur le pays, car avec l'affaiblissement de l'Ordre, les redevances dues par les tenanciers seront exigées avec moins de rigueur, pour disparaître avec la fin de l'Ordre en période pré-révolutionnaire, très exactement en 1787. C'est alors que nombre de tenanciers deviendront petits propriétaires en Limousin et ailleurs.

Fin du troisième volet.

Communication faite au G.R.H.I.N le 5 septembre 2003 par
Marie-Thérèse Mousnier.

Annexes

1

Au début du XIV^e siècle, les Maisons du Royaume étaient divisées en provinces, dont chacune formait la circonscription d'un visiteur.

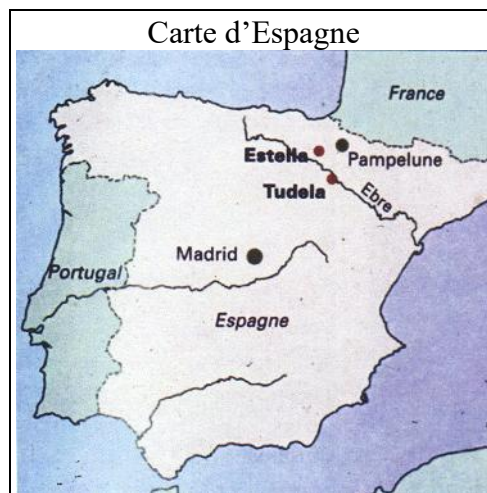
<u>Province</u>	de France	15 maisons	87	religieux
<u>Province</u>	de Bourgogne	18 maisons	105	religieux
<u>Province</u>	de Normandie	15 maisons	92	religieux
<u>Province</u>	d' Anjou	16 maisons	100	religieux 2 léproseries
<u>Province</u>	de Saintonge	16 maisons	98	religieux - dont Badeix
<u>Province</u>	du Poitou	20 maisons	99	religieux
<u>Province</u>	de Gascogne	16 maisons	92	religieux
<u>Province</u>	de Provence	13 maisons	66	religieux
<u>Province</u>	d' Auvergne	15 maisons	68	religieux
Abbaye du chef de l'Ordre			40	religieux, 26 convers
Prieuré	d'Albury (Angleterre)		6	religieux
	De Crosswale (Angleterre)		9	religieux
	De Saint Martial de Tuleda (N. espagnole)		9	religieux
	De Stella (Navarre espagnole)		2	religieux
	Total de		899	religieux

Archives du Limousin

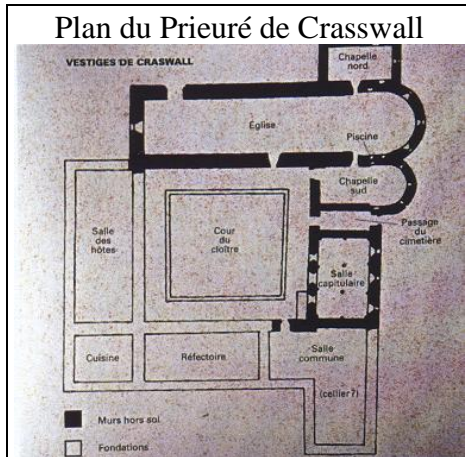
Carte d'Angleterre



Carte d'Espagne



Plan du Prieuré de Craswall



Prieuré de Stella (Navarre espagnole)





Le chanoine André Leclerc :

Né à Limoges en 1834

Etudes au Lycée de Limoges.

Petit séminaire du Dorat.

Grand séminaire de Limoges.

Ordonné prêtre en 1859. Parcours ultra-classique.

Par contre, ce qui l'est moins, cette même année 1859, il demande son admission... à la Société Archéologique et Historique du Limousin. Il a 25 ans.

Après avoir enseigné au petit séminaire du Dorat, il sera nommé à la cure de ... Marval et ailleurs. Enfin il sera nommé à la cure de Compreignac, tout près de Grandmont.

C'est ici qu'il prit conscience de l'importance de cet Ordre en tant qu'historien.

C'est aussi à cette époque que son confrère **Louis Guibert** écrivit le drame de la destruction de l'Ordre.

C'est en 1896 que **André Leclerc** fut élevé à la dignité de Chanoine de la cathédrale Saint Etienne de Limoges.

Ecrivain infatigable, il fut l'auteur notamment de :

- Le nobiliaire
- Le Pouillé de Nadaud
- Le Limousin et la Marche au Tribunal Révolutionnaire

A sa retraite en 1906, il s'attaqua à ce travail énorme sur l'Abbaye de Grandmont.

Travail qui paraîtra en 8 livraisons dans le Bulletin de la Société de 1907 à 1911.

Passionné d'histoire régionale, il sera nommé Vice Président de la Société Archéologique et Historique du Limousin et sera promu Président Honoraire.

La Société lui fit hommage de ses soixante années de fidélité à l'Histoire. Il décèdera quelques mois plus tard en 1920.

Extraits de **Michel Fougerat**

BIBLIOGRAPHIE

Dom Jean BECQUET

Etudes Grandmontaines

Gilles BRESSON

Monastères de Grandmont

PP Jean FOUQUET OMI

Frère Philippe Etienne Ermite

L'Histoire de l'Ordre de Grandmont

André LANTHONIE

*Histoire de l'Abbaye de Grandmont en
Limousin*

Chanoine André LECLERC

Histoire de l'Abbaye de Grandmont

Archives du Limousin

Actes des journées de Montpellier

L'Ordre de Grandmont, Art et Histoire

Centre Culturel de l'Ouest

Abbaye Royale de Fontevrault

*Bulletin de la Société Archéologique et Historique du
Limousin*

Librairie Académique PERRIN

Dictionnaire de l'Histoire de France

Musée de l'Evêché et de l'Email de Limoges

Cuivres d'Orfèvres.

APOTHICAIRES
ET LEURS
REMIÈDES

EN NONTRONNAIS

Odette Plazer



Et tout d'abord de grands remerciements à ceux qui m'ont aidée dans ma chasse aux documents :

- Mesdames le Dr Donnadiou-Borderon, pharmacien à Nontron
le Dr thé Phuc Tran , pharmacien à Périgueux
- Monsieur le Dr François Reix, membre du G.R.HI.N., pharmacien à Thiviers ainsi que Hervé Lapouge qui m'a largement ouvert les archives de la Sous-préfecture.

Ayant entrepris depuis quelques années le tour des personnages marquants de nos localités – après l'instituteur, l'ingénieur-meunier-électricien, le curé, le gendarme, le bistrotier – je me suis intéressée au « médecin des corps » et ses acolytes de Nontron et de Javerlhac; ce qui fait remonter à la nuit des temps, puisque le Dr **Lapeyre-Mensignac** (in Nontron et les nontronnais – Ed. Pilote 24) évoque, pour ce faire, les chirurgiens de la grotte néolithique de Teyjat.

Les premiers temps

Depuis que notre « vallée de larmes » existe, il s'est toujours trouvé des gens se disant en rapport magique avec des puissances supra-naturelles pour tenter de combattre la maladie et ce, jusqu'à nos jours, dans certains milieux arriérés ou mystiques.

De cette quête, il reste des noms prestigieux aussi bien dans le monde arabe ou chrétien : **Hippocrate, Galien, Avicenne, Averroès.**

A grands coups d'erreurs ou de découvertes de génie, la médecine a fait des progrès importants :

C'est ainsi, par exemple, que pendant une bonne dizaine de siècles, on a pensé qu'une des principales causes des maladies était l'anarchie existant entre les 4 humeurs du corps humain : sang – pituite (ou phlegme) – bile – atrabile (source de mélancolie).

Et l'Eglise, considérant par ailleurs que les soins à donner aux malades était une œuvre rédemptrice, encourage la fondation d'établissements hospitaliers tandis que l'Islam crée des centres médicaux plus libéraux (Cordoue, Tolède, Le Caire, Bagdad) et deux écoles de médecine (Salerne puis Montpellier, 1220).

Mais pendant longtemps, la médecine restera tributaire des règles de la scolastique et du dogmatisme livresque : on ignore le fonctionnement interne du corps humain et le médecin doit s'en remettre à l'évolution de la fièvre du patient, à son pouls (bas ou élevé) aux urines (odeurs, saveur etc...) pour fonder son diagnostic (à tel point que le récipient qui recueille les urines est devenu l'insigne corporatif des médecins dès le XII^{ème} siècle). Tout le monde sait cela après avoir ri aux dépens des Purgons et des Diafoirus de Molière.

Le médecin, cependant, se donne volontiers des allures de grand personnage imbu de sa valeur, avide d'honneurs et d'argent, se rendant de préférence auprès des malades fortunés, se refusant à toute intervention ou soins manuels, soucieux de ne pas gâcher ses gants noirs, laissant ces taches dégradantes à ses subalternes, chirurgiens et apothicaires.

Quelques rivaux

Tout autour de lui, la profession s'est diversifiée, la concurrence fait rage auprès du bon peuple qui se laisse aisément convaincre par les boniments d'un charlatan, un jour de foire, dont la table couverte d'un calicot rouge offre fioles et boîtes à onguents de sa composition ; ou par ceux d'un empirisme dont le discours agrémenté de mots latins (*latinum cuisinae*) et ses manières onctueuses réussissent à convaincre... spécialement les femmes.

D'autres concurrents ? bien sûr.

Les apothicaireries religieuses

Durant tout le Moyen Age, aussi, les monastères qui sont des centres privilégiés de la culture se sont intéressés à la médecine, soit grâce aux manuscrits qui passent entre leurs mains, soit par la recherche de formules à base de plantes (cultivées dans leurs jardins ou récoltées en herborisant aux alentours) ou rapportées de lointaines missions chez les barbaresques ; formules parfois dangereuses car il arrivait d'utiliser des substances toxiques sans le savoir, comme il advint à ce moine allemand, inventeur de l'antimoine, ainsi appelé parce qu'il avait empoisonné quelques bons pères dès le premier essai...

Ainsi se constituèrent dans ces apothicaireries des collections de recettes précieuses ; mais si les religieux, à l'origine, furent sollicités pour faire bénéficier les malades extérieurs de leur savoir-faire, soit en les accueillant à l'hôtellerie du couvent, soit en allant les visiter, cette deuxième possibilité leur fut retirée ultérieurement.

Les saints guérisseurs...

Leur culte, très ancien, se maintient jusqu'au XX^e siècle. Les dévotions aux bonnes fontaines ont perdu leur lustre, mais tout le monde savait autrefois à quel saint il fallait s'adresser, souvent d'ailleurs par l'intermédiaire de tireuses de charbon, très sollicitées en Limousin - Périgord. La superstition s'en mêlait naturellement comme pour les herbes de la Saint Jean qu'il fallait cueillir la première nuit de solstice. La crédulité paysanne s'appuyait aussi sur des similitudes de mots, Sainte Claire pour y voir clair, Saint Eutrope pour les estropiés, Saint Médard pour les maux de tête, Saint Loup contre les loups etc. ...

... et les autres

Par la suite, les dames des châteaux se constituèrent une petite pharmacie personnelle pour soigner leurs domestiques et les paysans de leur domaine.

Les curés de paroisse conservaient des recettes (comme notre curé de la Chapelle-Saint-Robert, l'abbé Séguin, en 1680) et les inséraient précieusement dans leur registre paroissial .

Au XIX^e siècle, les colporteurs avec leurs almanachs et autres publications bon marché diffuseront eux aussi ces fameuses « recettes de bonne femme » à travers toute la campagne.

XIII^e siècle : La corporation des apothicaires (1268).

Face à ces divers concurrents, certains clercs avaient quitté leur monastère, renonçant à l'état ecclésiastique pour faire commerce de leur savoir faire ; s'organisant en une Corporation, mentionnée dans le Livre des Métiers d'Etienne Boileau (recueil des statuts et règlements des corporations parisiennes).

Pour faire partie de cette corporation (qui comme toute autre protège, soutient, défend ses membres) le postulant devra justifier de quatre années d'apprentissage chez un maître apothicaire avec qui il a signé un contrat par devant notaire pour être logé, nourri et mis au courant des rudiments du métier. Puis il entamera un Tour de France lui permettant de s'initier à d'autres méthodes de travail, aux coutumes d'autres provinces, aux recettes régionales et de se constituer une flore personnelle. Ayant ainsi augmenté ses connaissances et muni des certificats de ses différents maîtres, il lui faudra alors, en plus d'épreuves théoriques passées naturellement en latin, prouver sa capacité à se servir de l' « antidotaire » (recueil des formules de l'époque), accomplir un chef-d'œuvre consistant en préparations délicates et présenter une collection de plantes médicinales fraîchement ramassées. A 25 ans, si tout va bien, il sera reçu maître, et pourra à son tour former des apprentis.

L'apothicaire, même en possession de son parchemin, n'a pas toujours gagné la partie. Humilié par les médecins, jaloué par les chirurgiens, concurrencé par les herbiéristes, les ciriers et surtout les épiciers, il devra lutter pendant plusieurs siècles avant d'avoir réellement droit de cité. Car tous, faisaient à qui mieux mieux commerce de substances employées aussi bien en pharmacie qu'en cuisine (thym, genièvre, sauge, aigremoine, camomille, fenouil, cire, miel et surtout sucre très rare et très cher). Et bien rarement, le médecin abandonnait à l'apothicaire la confection de mixtures variées, parfois longues et complexes comprenant jusqu'à 20 ou 30 ingrédients qu'il fallait piler, faire macérer, bouillir, réduire, filtrer pendant des heures entières.

Pourtant l'Alma Mater commence à s'intéresser à eux puisque la Faculté de Montpellier leur consacre une chaire (1220) et en fait ouvrir une deuxième à Bordeaux en 1441 (avec une seule salle à partager avec les futurs médecins et chirurgiens).

Ouvrir une officine.

Ses capacités reconnues par la Corporation, l'apothicaire devra obtenir l'accord de l'autorité municipale chargée de réglementer l'ouverture, le nombre et l'emplacement des commerces.

L'officine a pour enseigne un palmier étreint par un serpent sur fond de rochers, allusion aux trois règnes de la nature : végétal, animal, minéral. En fait, cette officine n'est, primitivement pas tellement différente des échoppes des autres marchands.

Comme il n'y a pas de vitrine, notre homme travaille sous le regard des passants. Un article du Dorvault (cette bible séculaire du pharmacien) en fait une description idéale, souhaitant que cette officine ne soit plus une échoppe ouverte et qu'une balustrade sépare les clients du « laboratoire » proprement dit, où l'homme de l'art pourrait en toute sérénité manipuler des ingrédients plus ou moins dangereux et toxiques. Des meubles à tiroirs le long des murs pour ranger plantes et herbes variées. Des étagères où s'aligneraient mortiers de fer

85 ANS DE SUCCÈS



Sirup

**ANTICATARRHAL
RÉJOU**

**TOUX, BRONCHITES,
CATARRHES, GRIPPES**
sont guéris par
l'emploi de ce Sirup

MODE D'EMPLOI
4 à 6 cuillerées à soupe
par jour.
par cuillerée à café aux enfants

Prix 7⁵⁰ Francs

PHARMACIE RÉJOU
FONDÉE EN 1832

M. RÉJOU
PHARMACIEN DE PREMIÈRE CLASSE
LAURÉAT DE LA FACULTÉ

THIVIERS
(DORDOGNE)

TENIR AU FRAIS

attes grasses 2℥o
 Figues 2℥o
 Figues grasses 2℥o
 fleurs pector. 1℥o
 Eau bouillante 5℥ 3/2

Verser l'eau bouillante
 sur les fruits et
 les fleurs, laisser
 macérer 24 heures
 passer, presser
 et ajouter :

sucre 90. p. faire
 un sirup à 160/10

quand le sirup est refroidi
 { Eau de laurier cerise
 { Extrait mou d'opium 2℥o
 alcool et benzoin rouge à 400g
 alcoolat de menthe 15cc
 du flavon mexican de 180 = 400

ou de marbre, pilons, balances, tamis, alambics, pots de faïence soigneusement étiquetés en latin, bocaux et fioles à emporter... et à rapporter en vue d'un nouvel usage (comme la **pilule perpétuelle**, utilisée une bonne **trentaine** de fois, jusqu'à usure complète, qui, très pratique, purge par le bas, se récupère, se lave, peut même se transmettre par **testament**...). Au dessus du magasin, un entrepôt aéré de droguerie, herboristerie. Dans la cave, accessible par un escalier commode, éclairée par des chandelles de cire, des provisions diverses : graisses, miel, alcools, liqueurs etc. ... Par sécurité, il serait souhaitable de classer par genre : teintures, poudres etc. ... et de donner un numéro identique sur la boîte, le couvercle, le bouchon, le flacon de chaque échantillon. Il faudra bien du temps pour arriver à la réalisation de tels souhaits en l'absence, au surplus, de toute hygiène élémentaire...

Serment des apothicaires chrétiens et craignans (sic) Dieu

Pour l'instant on se contente solennellement de faire de son mieux :

- Ne pas médire des autres pharmaciens.
- Œuvrer en tout pour l'honneur, la gloire et l'ornement de la majesté de la Médecine.
- S'engager à ne rien révéler aux idiots et aux ingrats des secrets et raretés d'icelle.
- Ne rien faire témérairement sans avis de médecin ou espérance de lucre ni donner purgation dans quelque maladie aiguë sans avis de quelque docte médecin.
- Ne toucher aucunement aux parties honteuses des femmes sauf lorsqu'il sera question d'appliquer dessus quelque remède.
- Ne jamais donner à **boire de poison** à personne, même à ses plus grands ennemis.
- Ne jamais donner à boire aucune **boisson abortive** etc. ... (Et pourtant l'usage du poison a servi bien souvent au cours des siècles)

Une surveillance active des corporations.

Jusqu'à la Révolution la corporation reste vigilante et active, ainsi :

- Les officines seront visitées deux fois par an par les jurés corporatifs.
- Les prix souvent fantaisistes seront contrôlés (Ex. les comptes du Malade imaginaire)
- Les poids et balances seront vérifiés, les maîtres apothicaires étant responsables de l'étalon des poids et mesures pour les autres commerces (drogueries particulièrement) afin de démasquer la « piperie », la « sophisterie » (autrement dit poids truqués, fraudes dans la proportion des ingrédients, formules inutilement compliquées)
- Les marchandises importées par les grossistes seront contrôlées (en **provenance d'Orient, au trafic florissant**). En cas de fraude, on **brûlera** lesdites denrées à la porte du délinquant ; idem pour les drogues vieilles ou avariées.

XVIIe siècle – Recueil de recettes et livres de raison.

Les comportements n'évoluent guère et pour le Périgord les textes écrits sont rares. Le Codex (formulaire des préparations et leurs conditions de vente) n'est imposé en 1748 qu'à Paris. Il est difficile de s'en procurer un en province, vu la dépense. D'où ces livres de raison, ces recueils de formules qu'on a quelquefois la chance de trouver dans un grenier, où médecins et apothicaires consignaient les remèdes dont ils avaient pu faire l'expérience, ou entendre parler ou inventer, mais dont ils gardaient le secret.

On trouve cependant aux archives départementales de Dordogne le journal du Dr du Peyrat, médecin à Champeaux en 1680, dont Ribault de Laugardière avait publié le manuscrit.

Ainsi pour les malades qu'il a visités, ce du Peyrat a préparé un colire (sic) pour les yeux, une médecine solutive contre les vers, un julep cordial, un somnifère dont on ignore la composition ; sans doute des remèdes courants dont les docteurs avaient la composition en mémoire ; un peu plus précis ce mélange d'huile rosat (4 onces) de sel polycreste ; mais les fioles d'huile d'hypérium et le sirop de merle ne nous disent rien. A-t-il fait ces préparations lui-même sans recourir à un apothicaire ? Sans doute, car le prix semble compris dans les honoraires comptés à chaque visite.

Par contre, Texier, médecin à Nontron à la même époque, rédige pour le curé de Javerlhac une ordonnance détaillée que le curé Séguin a jugé précieuse puisqu'il l'a recopiée dans le registre paroissial où je l'ai découverte. On y retrouve le nom de chaque médicament et son mode d'emploi.

On peut penser que Texier n'a pas fait le « voyage » (visite médicale de l'époque) jusqu'à Javerlhac mais que Séguin a pu faire appel à l'apothicaire résidant à la Chapelle Saint-Robert ; un certain Léonard de la Chaumette dont le frère Jean, était lui même desservant de l'église du village.(1)

Voici le résumé de ce traitement prévu pour un mois qui ayant débuté par une purgation (on purge encore beaucoup au XVIIe siècle) quotidienne pendant 7 jours, alternait avec du bouillon de poule assaisonné de chicorée, laitue, cerfeuil, oseille.

Plus deux prises par jour de tisane laxative obtenue :

en coupant menu des feuilles de chicorée sauvage et de pimprenelle - Plus une poignée de bourrache - Plus une poignée de graines de lin - Plus une demi once de séné - Plus un dragme de cristal minéral - Plus un demi-dragme de sel polycreste.

A faire chauffer dans trois verres d'eau de fontaine.

Après macération toute la nuit, ajouter un bâton de casse.

Filter.

La deuxième semaine sera moins agressive, mais toujours diurétique et purgative. A la troisième semaine apparaît le matin une écuelle de petit lait de chicorée. La quatrième semaine comporte un sirop de graines d'antimoine, de pomme du Roy et de chicorée.

Deux remarques :

- C'est une ordonnance très soignée jusque dans les détails (il est en outre prescrit de prendre des bains, de se mettre au lit etc.) qui permet au malade de se soigner seul. Par ailleurs, Texier respectait peut-être la présence à quatre kilomètres de Chaumette, l'apothicaire de la Chapelle et son « pré carré ».

- On notera la quantité importante de plantes médicinales, ce qui aurait ravi les adeptes modernes de la phytothérapie actuelle.

(1) Ordonnance que j'ai moi-même étudiée en détail – (Chroniques n°2)

XVIIIe siècle : Dans le livre de comptes du Dr Lapouraille.

J'ai choisi un troisième exemple, pour apporter quelques notions supplémentaires. Un siècle plus tard, dans le livre des comptes du Dr Lapouraille, qui exercera à Nontron pendant de nombreuses années, on retrouve à peu près les mêmes remèdes pour ces gens de la bonne société, gros mangeurs et joyeux buveurs.

Le patient est le juge Pécon-Laugerie de Saint-Front-sur-Nizonne (15 Km de Nontron). « Attaqué d'une indigestion » (c'est l'expression de médecin), il fait venir Lapouraille qui lui porte un lavement purgatif (le mot « clystère » est désuet) à base de séné (ou de miel de mercuriale, ou d'euphorbe médicinale, les recettes sont nombreuses) et une potion purgative composée (d'on ne sait quoi, le médecin discret se chargeant des préparations.)

Par contre figurent les honoraires : déplacement – diagnostic – fourniture de remèdes (lavement et potion purgatifs) 3 livres 10. Et sans doute, compte tenu des soins antérieurs (l'ordonnance fait partie d'un tout qui ne nous est pas parvenu) le Dr Lapouraille reçoit une barrique de vin rouge (250 litres) estimée 25 livres pour tout solde du présent mémoire daté du 8 juin 1748.

Donc :

C'est le médecin (l'apothicaire n'apparaît pas) qui fournit et porte les médicaments à son malade ; le tarif est presque toujours forfaitaire ; le médecin ne répugne pas à se faire régler en nature : ici une barrique de vin, ailleurs une charretée de bois, la réparation d'une roue de voiture etc. ... selon la profession du client.

La médecine n'a guère fait de progrès et s'il se présentait un cas plus grave ou inexplicable, il ne restait au malade que la mort, considérée alors comme une délivrance et un accès à un monde de félicité et de joie.

XVIIIe : le corps médical avant 1789 autour de Javerlhac

Parvenu aux dernières décennies de l'Ancien Régime, on peut dénombrer quelques membres du corps médical aux alentours de Javerlhac. La liste est sans doute incomplète (je me suis basée sur les registres paroissiaux) mais de toute manière, la profession n'était pas répandue surtout à la campagne : outre les connaissances, il fallait être catholique, avoir du bien, avoir une bonne renommée (d'où le proverbe : bonne renommée vaut mieux que bonnet carré), et tenir compte du fait que la majorité du peuple faisait rarement appel à eux. Voici ce que j'ai relevé de 1626 (date du 1^{er} paroissial) à 1789 :

- Au Bourg : 1 praticien – 3 officiers de santé – 8 chirurgiens
1 **apothicaire** : Pierre Desport c. 1700
- Pii 1 praticien
- Saint-Martin le Pin 1 praticien
- Varaignes 1 **apothicaire** : Pierre Gratioux c. 1672
- Teyjat 1 **apothicaire** : Pierre Allafort c. 1679
- La Chapelle Saint-Robert 1 **apothicaire** : Léonard de la Chaumette c.1680
- Fontroubade 1 chirurgien
- Forgeneuve 2 chirurgiens



Donc de Louis XIII à la révolution, il y aurait eu dans un rayon de 5 à 8 Km :
4 praticiens – 3 officiers de santé – 11 chirurgiens – 4 apothicaires et quelques autres.

Malgré ces différentes dénominations, les rôles étaient souvent mêlés, bien qu'une certaine hiérarchie semble placer le praticien avant le chirurgien et l'officier de santé, l'apothicaire étant quelque peu à part.

Fondation du 1^{er} Collège royal de Pharmacie (24 avril 1777)

Les choses, cependant, progressent. La fin du XVIII^e siècle amorce une évolution vers la médecine moderne ; la profession médicale se structure grâce à la création en 1777 d'un **Collège royal de Pharmacie**. Au mois d'août suivant, une déclaration royale s'est efforcée de mettre un terme à la concurrence séculaire entre **apothicaires et épiciers**, limitant ces derniers au commerce en gros de drogues simples. La corporation multiplie les contrôles, car tous continuent à vendre remèdes et denrées diverses « au petit poids » (sucre, café, cire, épices... ou arsenic).

Elle interdit notamment : - aux épiciers de fabriquer ou vendre aucune médecine destinée au corps humain – Toute vente sur les foires et marchés est prohibée.

- aux communautés religieuses ou séculières, hôpitaux, franciscains, d'avoir une pharmacie sauf pour leur usage personnel sous peine de 500 livres d'amende. (Dorvault) On se souvient pourtant que jadis on avait prié les religieux de dispenser leurs soins hors les murs des couvents.

Puis elle élabore un nouveau règlement intérieur. De celui-ci citons par exemple :
- Tout apothicaire auteur d'une « médecine à longue conservation » devra indiquer sur le pot à pharmacie l'an et le mois de sa confection.
- Tout apothicaire devra posséder l'Antidotaire Nicolas (on en parlait déjà en 1353) contenant les formules des **2650** compositions répertoriées et le consulter. Il existait d'autres glossaires (avant le « cortex » de 1632) mais hors de prix : on se contentait de constituer son propre livre de recettes.

Tournant décisif au XIX^e siècle (1803, 19 ventose, 21 germinal an XI) (A.D.D. 2Z 152)

Application des lois sur l'organisation de la médecine

Les révolutionnaires ayant coupé la tête aux uns et mis les autres en fuite (pas tous, on les retrouvera peu à peu malgré le changement de régime), il convenait d'organiser la nouvelle société et de préciser la position de chacun dans le monde médical : ce sera le **but des lois de l'an XI (1803)**.

Le tournant est décisif.

La suppression brutale des Facultés avait empêché les étudiants de passer leurs diplômes. Ceux qui avaient exercé pendant 3 ans, ou à l'armée, ou dans la marine peuvent alors se faire délivrer une autorisation d'exercice du Sous-préfet, leur tenant momentanément lieu de diplôme d'officier de santé.

La liste du Sous-préfet de Nontron contient 23 noms et parmi eux :

Jollivet – Lapouraille – Boyer, de Nontron,
Eyriaud, de Javerlhac,
Verneuil, de Teyjat.

L'année suivante, une deuxième liste en élimine encore 11. Il reste :

- 3 docteurs en médecine Feullade-Bosredon (70 ans) de Nontron
 Pindray (40 ans) de Mareuil
 Delage (50ans) de Thiviers

Tous diplômés de l'**Ecole de médecine de Montpellier**.

Les autres dont Eyriaud-Béchemore (72 ans) de Javerlhac sont de **simples chirurgiens reçus à Périgueux**.

Pas trace d'apothicaire – Pas encore de pharmacien, mais cela ne saurait tarder.

Et pour parer au plus pressé, l'Empereur ordonne que les dépôts de médicaments de bonne qualité soient ouverts aux nécessiteux, à ceux qui n'ont pas d'argent pour en acheter (an XIII).

C'est le **docteur Boyer, Directeur de l'Hôpital de Nontron** qui reçoit de Paris en 1805 des caisses contenant, notamment de la thériaque, des cantharides en poudre, en 1806 un trébuchet et ses poids, un flacon pour désinfecter l'air – En 1812, l'envoi est plus conséquent : quinquina, séné, agaric du chêne, éther, vésicatoires, julep, mousse de corse (sic), ipécacuanha, vitriol, emplâtre etc. ...Et chaque année **Boyer** doit dresser la liste de ce qui est périmé.

Police de la médecine an XI (ADD 2z 152)

Effectivement, les deux lois – fort importantes – du 21 germinal et du 25 thermidor réorganisent la profession, créant trois écoles **de pharmacie** (Paris – Montpellier – Strasbourg) transformées plus tard en **Facultés**.

En 1805, le préfet Rivet fait transmettre aux maires un extrait de décisions gouvernementales qui reprennent en partie celles de 1777 :

- Il est d'abord rappelé qu'on ne peut exercer sans être sur les listes annuelles de la préfecture et sans diplôme ou lettre de réception.
- Il est interdit aux officiers de santé de faire une intervention importante en l'absence d'un médecin diplômé.
- Pour la première fois il est longuement question de **Pharmaciens** (le terme d'apothicaire va disparaître peu à peu).

On précise également que pour ouvrir une officine il faudra avoir été reçu :

- ou selon les formes anciennes (période transitoire)
 - ou dans une école de pharmacie
 - ou par le jury du département ;
- et avoir prêté serment de probité et de fidélité.

Les officiers de santé établis dans un bourg sans officine ouverte pourront fournir des **médicaments simples**, mais ne peuvent ouvrir leur propre officine.

Les droguistes devront obtenir un **certificat de capacité**.

Les pharmaciens délivreront les médicaments sur **présentation d'une ordonnance** qui respectera les formules des Ecoles de Médecine, aucun remède secret n'étant autorisé.

En cas de décès du titulaire, sa veuve pourra tenir l'officine pendant 1 an, sous la surveillance d'un confrère et l'aide d'un étudiant en pharmacie.

Les substances vénéneuses (arsenic, réalgal etc.) seront tenues sous clé, et la clé dans la poche du marchand ; un registre de vente sera exigé.

Quelques fraudeurs...

Tout cela est fort bon, mais il y a toujours de petits malins pour accommoder les règlements à leur façon, ce qui n'a pas échappé au préfet de la Dordogne.

« *Citoyen Sous-préfet, (écrit-il en germinal an XI)*

*la facilité dangereuse que les officiers de santé ont trouvée à obtenir des maires et notables les certificats d'exercice exigés par la loi a fait délivrer des diplômes à **un grand nombre d'individus dénués d'instruction** (...)*

j'ai pris les mesures nécessaires pour en arrêter les effets ; je m'en remets à votre zèle pour les détails ».

D'où un contrôle des « certificats de complaisance » ? des officiers de santé et un examen pour les herboristes devant un jury médical car des plaintes sont déposées sur « l'incompétence notoire » de certains d'entre eux dès 1806.

Nouveau scandale en 1816 :

« *Le président des Assises m'informe (écrit de nouveau le Préfet) que sur 24 accusés dans une dernière session, 2 ont été condamnés à la peine de mort pour empoisonnement ; il faut remarquer que ces crimes sont souvent dus à la trop grande facilité de **se procurer chez les pharmaciens des substances vénéneuses** : que la **police** locale renforce ses contrôles sans retard ».*

Puis en 1824 :

De nouveau alerté par son Excellence le ministre de l'Intérieur, le Préfet rappelle au Sous-préfet de Nontron que

« *des **charlatans** parcourent le département au péril de personnes trop crédules qui se laissent abuser par des **discours imposteurs** (...) il faut empêcher leur art dangereux de s'exercer notamment dans les communes où se tiennent les **foires** ».*

Une nouvelle liste officielle (1816), a été affichée à la porte des mairies du canton après élimination des individus incapables et dénués d'instruction. Elle énumère :

5 docteurs en médecine reçus d'après la forme ancienne,

5 docteurs en médecine reçus d'après la nouvelle forme,

16 maîtres en chirurgie (ancienne forme) dont François Eyriaud-Béchemore de Javerlhac,

35 officiers de santé (nouvelle forme) dont Eyriaud, Verneuil, Boyer, Lapouraille,

1 pharmacien reçu par le jury médical, Pierre Roubenne de Nontron,

2 sages-femmes.

Entrons dans les détails :

De Nontron : Pierre Lapouraille, officier de santé – a suivi les cours de l’Ecole de médecine pendant 3 ans, chirurgien de 3^{ème} classe depuis 1793 aux armées jusqu’à sa nomination à l’Ecole de santé de Paris.

Jean Jollivet : Collège royal de chirurgie pendant 4 ans, soigne au grand hôpital de la Charité de Paris

De Javerlhac:Georges Eyriaud-Béchemore : certificat de son père (72 ans) Maître chirurgien (germinal an XII) contresigné par Lapeyre-Mensignac portant qu’il a étudié avec lui pendant 3 ans, accompagné en plus d’une attestation de 10 citoyens de Javerlhac. Etudes à Paris pendant trois ans : diplômé nouvelle formule.

Simon-Aubin-Joseph Boulouneix (20 ans) Ecole de Montpellier, lettre de réception comme médecin délivrée à Paris (1806) – Ecole de Médecine.

De Teyjat Benoît Verneuil pratique depuis trois ans, en foi de quoi le Sous-préfet a délivré un certificat tenant lieu de diplôme.

De Varaignes Martial Bourrinet, chirurgien major de la 15^{ème} brigade, armée du Nord, a exercé pendant cinq ans comme officier de santé avec honneur et édification de tous les habitants.

De Feuillade Bosrédon (70 ans) docteur en médecine de la Faculté de Montpellier.

Et voici enfin **notre premier pharmacien diplômé, Pierre Roubenne**, le premier spécialiste en pharmacie puisque jusqu’à présent, nous n’avons rencontré que des apothicaires, des médecins, des officiers de santé ou des ... épiciers !

Etat sanitaire du Nontronnais, opinion du Dr Boyer

Au Préfet (c. 1820).

Mais au fait, avait-on vraiment besoin de docteurs et de pharmaciens dans notre région ? C’est le Dr Boyer qui répond dans deux comptes-rendus peu flatteurs (c’est un euphémisme) sur la situation sanitaire vers 1820 et destinés au Préfet (ADD 5 M 88). Voici un résumé de ces quelque vingt pages qui n’épargnent personne.

Il s’en prend d’abord à la « manière aberrante » dont les gens se soignent et à l’incompétence de certains de ses confrères. Puis il signale en passant, quelques sources contenant du sulfate de plomb qui devront être interdites en attendant l’analyse de Mr Chabaneau, habile chimiste. Et revient sur le comportement insensé du **paysan limousin paresseux, pauvre**, ne vivant que de **châtaignes, de seigle, de pommes de terre**, ignorant le **vin et la viande** ; dont la maison est insalubre, au sol humide, composée d’une seule chambre qu’il partage avec ses bestiaux l’hiver ; et son tas de **fumier et ses eaux croupissantes...**

Le bourg de Nontron est mieux partagé, mais la Basse Ville est insalubre avec ses équarisseurs et ses tanneries, infestés par la fièvre ataxique (id. près des étangs). Situation malsaine, déjà diagnostiquée il y a 10 ans mais sans qu’on ait cherché à y remédier. Les moyens sont connus à condition d’y recourir.

Par exemple, certains malades succombent à des hémorragies du nez, des poumons, parce que, par **routine aveugle** on leur administre des purgatifs drastiques.

Suivent quelques conseils : pour la coqueluche il faudrait de l’ipéca à petite dose puis des **sangsues** à la poitrine et à la marge de l’anus etc. ...

MORTIER, s. m. Vase de pierre dure, de marbre, de fonte de fer ou de cuivre, destiné à piler des ingrédients propres à la cuisine ou à la pharmacie. L'usage du mortier remonte à l'antiquité. Beaucoup de substances nutritives pilées avec des épices, chez les anciens, trouvaient place sur les tables. Des herbes, notamment, subissaient cette préparation. On trouve



Autre danger : les champignons, très abondants, favoris des gens de la campagne mais qui leur causent des dysenteries en automne, qu'on soigne chez les enfants avec des rôties trempées dans du vin blanc !

Un tableau idyllique du Nontronnais : tous coupables ! L'ignorance des officiers de santé, la routine bornée du paysan, son manque d'hygiène effrayant... Toutefois l'apparition de quelques nouveaux médicaments, l'usage timide de sangsues, l'application de la vaccine et sûrement l'énergie farouche de Boyer qui transparait dans son rapport atténuent un peu la noirceur du tableau...

Et tandis qu'on entretient un « jardin d'herbes » à l'hospice, Boyer termine son mémoire par la liste de 150 plantes médicinales du Nontronnais, base de la pharmacopée des années 1830 avec quelques exotiques comme l'ipéca ou le quinquina.

De quels médicaments dispose-t-on sous Louis Philippe ?

Le « Dorvault » (1) en donne une liste impressionnante car on supprime peu, on ajoute toujours, c'est une véritable encyclopédie. Voici plus modestement, certains exemples, pris dans le **livre-journal du docteur Desmond-Fontboise de Quinsac** (d'après l'excellente thèse du docteur Tran, 1999) et quelques notes glanées dans le **livre de comptes du docteur Justin Lompré de Javerlhac** (1824-1830). On y trouve des remèdes à usage externe et interne, mais aussi, plus curieux, des fruits servant à la fois d'aliments et de médicaments, usage déjà connu des Anciens et des Arabes.

Au hasard, quelques curiosités :

Baumes, onguents, pommades : 58 formules aux propriétés balsamiques et odeurs suaves.

- Baume du Pérou, Nerval (huile de palme – muscade – graisse de **vipère, d'ours, de blaireau**, huile volatile de menthe, romarin, sauge)

- Baume tranquille (avec **grenouilles ou crapauds**) ; Madame de **Sévigné** le recommandait à sa fille (1864) : « *Je vous envoie ce que j'ai de plus précieux : ma demi-bouteille de Baume tranquille : les Capucins n'en ont plus* »

Cérats, Collyres : Affections des yeux – Eau de **Casse-Lunettes** (Fleur de Bleuet dans de l'eau de neige).

Emplâtres : émollients – contre les tumeurs, la syphilis – pour atténuer les marques de petite vérole (très fréquente)

Le très célèbre **Emplâtre de Vigo** (20 composants) :

Faire bouillir 500g de grenouilles vivantes, vers de terre lavés dans du vin blanc, feuilles de camomille, lavande, mélilot (15g), vinaigre (100g) – Infuser. D'autre part : graisse de porc et de veau fondue, mélangée à 2000g d'oxyde de plomb, etc. ... A mijoter dans une bassine – Refroidir – Ajouter 120g de laurier, 1000g de cire jaune, 60g de térébenthine (Dorvault).

Pilules ou Bols : Exemple, **pilules perpétuelles** (déjà signalées)

Electuaires : pour les Anciens, le summum de la **composition parfaite** – Longue préparation – Se conserve dans des bocaux de faïence à l'abri de l'humidité et de la chaleur. Entre dans la composition de nombreux remèdes. L'un d'eux, la thériaque, nécessite 40 à 50 composants végétaux, minéraux et 2 ou 3 d'animaux (attribuée à Mithridate) – Très recherchée

assaisonnée d'opium, donne un **opiat** – Exemple un **opiat dentifrice** (avec du corail rouge, de l'os de seiche, de la cochenille, de l'alun, du miel blanc)

Cantharides : gentil coléoptère vert doré aux propriétés, vésicantes, aphrodisiaques, aussi appelé mouche d'Espagne – se promène sur les lilas, les troènes, les frênes. On en fait de la farine pour composer **des emplâtres** qui, appliqués sur la peau, la font gonfler en quelques heures. Révulsif général, mélangé avec du camphre pour confectionner des **vésicatoires**.

Fruits : ils figurent sur les ordonnances : Dattes, jujube, figes de Marseille, raisin de Corinthe.

Jujube : fruit vitaminé pectoral adoucissant, excellent pour la toux.

Figes : très nourrissantes, employées en boisson dans le cas de petite vérole (variole), scarlatine, pleurésies. Bouillies, on en fait des cataplasmes.

 (1) *François Louis Marie Dorvault, pharmacien français né à Saint Etienne de Montluc (1815 – 1870) – Interne des Hôpitaux, lauréat de l'Ecole de Pharmacie en 1841, s'installe rue de la Feuillade et compose un répertoire de pharmacie pratique : l'Officine (1844), souvent réédité – Fonde la pharmacie Centrale de France et contribue pour une large part au perfectionnement pharmaceutique (Larousse).*
 =====

Pourtant si ces formules, au cours des siècles, se multiplient à l'infini, celles-ci ne combattent, à quelques variantes près, qu'un nombre restreint d'affections, ce qui laisse pointer un sentiment d'impuissance malgré les recherches. De plus, au niveau de la province, les « hommes de l'art » sont peu nombreux, rarement consultés.

Voici pour preuve l'emploi du temps du Dr Fontboise de Quinsac sur une période de 15 jours (janvier 1824) et ses tarifs cumulant la rémunération de médecin et de pharmacien comme c'est l'usage.

Destinations	Voyages	Pansement	Médicaments	Honoraires
Saint Paul la Roche		1	Médicaments	2F
Trois-Châteaux	1		3 paquets sulfate de quinine	9F
Quinsac			1 livre d'onguent antiphorique	3F
Villars			4 onces liniment ammoniacal	1,25F
Saint Paul la Roche		1	Médicaments	1,50F
Villars		1	Médicaments	1,50F
Trois-Châteaux	1		1 vésicatoire	6,50F
Saint Pierre	1		2 livres dattes, figes	10F
Saint Paul la Roche		1	Médicament	1,50F
Champagnac	1			2F
Champagnac	1		Exoine ?	3,50F
Villars	1			2F
Villars	1		Soins pour sa bru	3F
Villars	1		2 sinapismes	2,80F
	8 visites			35F environ

(« Voyage » = déplacement du médecin) (d'après la thèse Tran)

Le docteur Lompré à Javerlhac pratique à peu près les mêmes tarifs, sans différencier soins et médicaments, par exemple : gastro-entérite 4F, ophtalmie 2,50F, bronchite plus

pleurésie : 15F – 46 visites pour 460F – 29 visites pour 164F etc. ... De toute manière les prescriptions se font en fonction du malade : au paysan les emplâtres, cataplasmes, baumes, onguents – au bourgeois les vomitifs, lavements, saignées, sangsues, constate Mme Tran.

Les sangsues détrônent les saignées et profitent au commerce (1830-1880)

On vient de faire allusion aux sangsues médicinales, sorte de ver, long de 3 cm, muni de ventouses, vivant dans les eaux douces des étangs. La bouche est munie de trois mâchoires cornées et dentelées. 22 poches intérieures peuvent emmagasiner en 1 seul repas, 8 fois son propre poids de sang. On distingue les « vaches » (les grosses) des « fils » (les petites). Appliquées sur la peau par 6, 12, 20, 25, elles pompent le sang d'un malade atteint de congestion, d'hémorragie, d'inflammation, jouant le rôle des saignées du Siècle de Louis XIV. En réglant leur nombre et le temps de succion, on en modifie facilement l'action (en général, elles aspirent une demi once par heure). On les place le plus près possible du mal : visage, oreille, col de l'utérus, gencives (attention à ne pas les avaler...)

Elevage des sangsues

Certains pharmaciens de province les élèvent dans un bassin de leur jardin et les vendent à leurs clients. Il faut entrer dans l'eau jambes nues pour les pêcher, après les avoir attirées avec des morceaux de cadavre de chien et les recueillir dans des seaux. Quand elles sont repues, on les fait dégorger avec les doigts, sans les étouffer, de manière à les réutiliser plusieurs fois... En dépit d'une contamination possible d'un malade à l'autre.

Les pharmaciens peuvent également les conserver un certain temps dans des bocaux d'eau douce, régulièrement renouvelée. Elles sont également recherchées pour l'uridine de leur salive qui constitue un excellent anticoagulant.

Commerce des sangsues

Leur commerce prend naturellement de l'extension. En 1825, si la France en exporte 300 000 par an, le chiffre atteint 40 millions dix ans plus tard. Tout le monde, trafiquants et colporteurs compris, veulent en vendre (grossistes de Bordeaux, Marseille, Hongrie etc.) .

D'abord encouragé par le Préfet, ce commerce est bientôt réglementé par une circulaire de 1856, tandis que l'Ecole de Pharmacie veut en interdire la pêche pendant la période de reproduction.

En Nontronnais, on tire profit des nombreux étangs, mais la production est irrégulière, sans époque fixe, sans réglementation. On connaît 2 propriétaires, commerçants en gros et demi gros, Hasard à Busserolles et Lapouge-Chaumette à Quinsac qui fournissent à des pharmaciens ou à des dépositaires à raison de 20 à 30F les cent, revendus au détail 40 ou 50 centimes la pièce. On en expédie en grande quantité en Charente.

Le commerce des médicaments.

Bien sûr, le profane continuait à cultiver dans son jardin quelques plantes aromatiques et/ou médicinales ; il en ramassait dans les bois, au bord des rivières ; à la Saint Jean d'été, il les mettait à sécher sous le manteau de sa cheminée ; il pouvait également faire la capture de

cantharides sur les troènes ou les feuilles de frêne, et pêcher des sangsues, comme on vient de le voir, pour son usage personnel.

Le cas était différent pour le pharmacien patenté, comme le sieur **Roubenne de Nontron** qui était devenu le **fournisseur des médecins des alentours**, comme le Dr Lompré de Javerlhac. On sait que Fontboise de Quinsac était aussi son client quand il n'allait pas s'approvisionner à **Limoges** chez Tardieu ou le droguiste de la rue du Collège (on rappelle que les droguistes n'avaient pas le droit de vendre au **détail**). En général, le pharmacien consentait **une ristourne au médecin et le droguiste un prix de gros**.

Il existait aussi depuis 1812 deux autres grossistes, les Ets Adrian et Dausse et à partir de 1852, la Pharmacie Centrale de France, rue des Marais Saint-Germain, créée par Dorvault, suivie de la COOPER (coopération pharmaceutique française) fondée par M Salmon dont les expéditions se font par chemin de fer (par exemple les expéditions pour Boyer à Nontron)

Fraudes et crimes.

Si pharmaciens et médecins ont eu des difficultés pendant le XIXe siècle à faire admettre leurs compétences en matière de soins, le Gouvernement « à la *prévoyance duquel rien n'échappe* (écrit à nouveau le Sous-préfet en 1832) *pour conserver le moral et le physique (sic) de l'homme, avait promis qu'à l'avenir l'art de la pharmacie serait exercé par des hommes réellement capables grâce à une plus grande sévérité et exactitude des contrôles...* ».

Ce qu'on redoute le plus en effet, c'est l'absence de contrôle et de précision dans la manipulation de drogues toxiques, que chacun peut librement se procurer et utiliser volontairement ou involontairement, au risque de causer la mort. Et les infractions se multiplient, par exemple :

- en 1832 vente frauduleuse de chlorure de chaux dans des bouteilles **non étiquetées**.
- l'affaire du purgatif Vomé. Le contenu des flacons mis en vente n'est pas **conforme à l'échantillon** soumis au contrôle. Le maire de Nontron est chargé de faire la saisie dans tous les dépôts et de poursuivre les dépositaires de ce produit corrosif et dangereux pour la santé publique.
- le cas de la dame Pindray (1862) – Veuve d'un herboriste-droguiste, elle tient à Mareuil, le magasin où elle vend une infinité de mixtures qui ne doivent être délivrées que par un pharmacien. « *Pour faciliter cette vente illicite, la dame a pourvu son magasin de devanture, comptoirs, boccas, balance, pour induire les clients en erreur. Elle cause de grands préjudices à M S. pharmacien de la commune.* »
- amende de 500F pour exercice illégal de la pharmacie à l'épicier L. (1861).
- Etc. ...

Les petits pots de pommade Teulier.

Les dépôts de formules se multiplient et peuvent apporter la fortune à leurs inventeurs. L'exemple de la famille Teulier de Thiviers est bien connu dans toute la région. Inventée au XVIIIe par un chanoine de Bordeaux, c'est, en fait, une bonne et brave pommade anti-ophtalmique livrée dans des petits pots recouverts d'un bout de parchemin. (le mot pommade

vient d'ailleurs des pommes qui entraient dans sa composition, ce qui est plutôt rassurant... au départ). Les Teulier héritent du brevet, le commercialisent avec bonheur, inondent le marché, font fortune.

Si l'on se permet de rappeler cette juteuse histoire, c'est qu'on peut consulter aux archives de Périgueux quelques fragments de lettres franco-espagnoles concernant la diffusion de ladite pommade dans les années 1824-28, chez nos voisins les trans-pyrénéens.

Notre pharmacien de Thiviers a un relais à Montignac chargé de répartir des caisses de petits pots à travers l'Espagne : cuarenta bottas à la Signora Carmen de Barcelone ; ciento bottas au Signor Losada à Madrid ; treinta bottas à la Signora Josefa de Saragosse etc. ... Tout à coup el Signor Losada qui travaillait à raison de 1 real le pot, trouve plus rentable d'empocher la recette sans livrer les clients. Double escroquerie d'ailleurs car sous l'étiquette officielle on s'était mis à vendre en Espagne des pots non conformes au brevet primitif (ce qui, entre parenthèses ne devait pas être bien difficile à imiter). Echange de menaces, procès... Ainsi même les célèbres petits pots de pommade avaient connu des problèmes de diffusion et de contrefaçon.

Les risques sont donc de plus en plus nombreux, et pourtant il faudra attendre qu'une commission d'enquête soit créée à Nontron, comprenant le Dr Monfange, médecin et Messieurs Picaud et Queyroy, pharmaciens, afin de limiter les contrefaçons.

La fabrique d'eaux minérales Glangetas à Javerlhac.

Dans son rapport des années 1820, le Dr Boyer avait réclamé avec force un contrôle des eaux de fontaines publiques qu'on utilisait sans aucune précaution d'hygiène.

Mais les années passent et ce n'est qu'en 1911 que M Tamarelle, pharmacien, inspecteur de l'arrondissement de Nontron, fournit un rapport sur la fabrique d'eaux minérales et de limonades du Sieur Glangetas à Javerlhac. Il constate que l'eau utilisée vient d'un puits situé entre la maison et l'écurie. Tout contre le puits, un amas de litière et de fumier inquiète l'inspecteur : l'eau est déclarée suspecte, l'entreprise fermée.

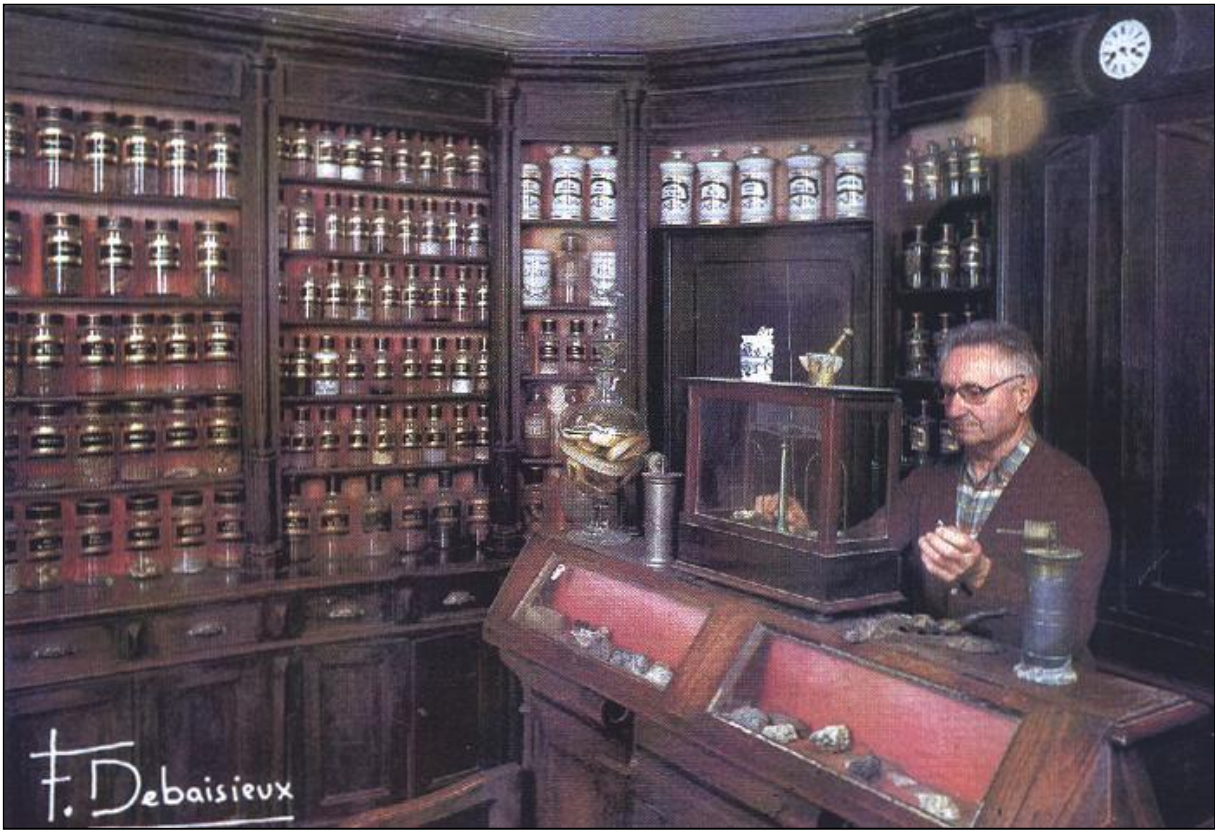
Il faudra 4 ans d'analyses et de vérifications (mars 1914) pour que Pierre Glangetas, s'étant conformé à la nouvelle législation, après assainissement de son installation, puisse reprendre sa fabrication d'eaux gazeuses.

Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres pour montrer que la compétence et l'efficacité des pharmaciens se sont imposées depuis qu'ils n'ont plus à rivaliser avec les bonimenteurs de foire et les colporteurs d'almanach. Et pourtant, ils restent peu nombreux en dehors des villes. Le cas de Javerlhac est typique où il faudra attendre la milieu du XXe siècle pour trouver une officine régulièrement ouverte.

XXe siècle, faisons un bilan :

Les pharmaciens à Javerlhac et Nontron (almanach de 1898).

Citons d'abord les médecins qui vont continuer, comme par le passé à faire fonction de pharmacien à Javerlhac, en l'absence d'officine. Ce sont :



A Javerlhac :

Georges Eyriaud, officier de santé à partir de 1816.

Dr Mousnier Lompré, études à Paris, débute à Pluviers en 1832, épouse en 1840 Tertia Fonpuy Boulouneix. S'installe maison Soury sur le champ de foire. Accident mortel de cheval en 1858.

Sylvain Boussoutrot, officier de santé, habitait la maison de Joëlle et Christian Martinet.

Dr Louis Bosselat, habite Guètières, puis la maison Lapeyre au bourg.

Dr Lompré « Tony le Jeune » (1881-1930) au château.

Dr Kléber Rochette, exerce à Jarnac, puis au château de Javerlhac (1923-1943).

Dr Andorre (après 1939), médecin, pharmacien, dentiste, etc. ... l'homme à tout faire...

Plusieurs pharmaciens se sont cependant installés vers le début du siècle, mais laissent peu de traces, j'ai noté :

Pharmacie Moreau (1897-1904) au pont sur le Bandiat ;

- Diplômé de pharmacie 2^{ème} classe, Faculté de Limoges (1893)

- Débute à Miallet

- S'installe à Javerlhac avec sa femme et ses trois enfants

- Habite chez Gourjoux. Décédé en 1917, sa famille quitte Javerlhac.

Pharmacie Rivet (1897 ?-1920 ?). Maison d'angle, route d'Angoulême, face au manège.

Après la guerre de 14, le magasin est occupé par un commerce de chaussures, puis par un salon de coiffure.

Pharmacie Granger, sur la départementale 675, maison Saunier Lamouroux, jeune couple de pharmaciens, études à Bordeaux et Limoges. S'installent à Javerlhac en 1944. Très appréciés, dynamiques. Quittent Javerlhac pour Saint-Pierre de Chignac.

Pharmacie de Mle Le Métais (1947) Très dévouée. Vers 1960, elle est remplacée par un jeune couple :

les **Guillamon** qui améliorent l'officine, mais en partent bientôt pour Soulac, remplacés par

Mme Caussin, 1970, avant la construction de l'actuelle pharmacie, route d'Angoulême.

A Nontron :

Sous-préfecture oblige, **Nontron** est malgré tout plus favorisée que les autres localités du voisinage. On a vu qu'à partir de l'an XIII, un premier pharmacien est signalé. Il s'agit de **Pierre Roubenne**, diplômé par le Jury Médical. En 1802, il est encore qualifié d'apothicaire sur le registre des contributions pour une maison qu'il partage avec Victor Tourny, sa belle-mère et sa belle-sœur.

En 1813/15, il est imposé comme **distillateur, pharmacien, débitant de liqueurs** et fait partie d'un syndicat de contribuables (selon le décret impérial de 1815) avec Coussé, Dufraisse, Rauvaud etc. .

En 1820, il est taxé pour une maison et un **magasin**. Enfin il marie sa fille avec Jean Jollivet, **officier de santé**.

	Foncier	Portes et fen.	N. de personnes	Mobilière	Patente	Profession
Pastoureau	514,28	12	2	72		Médecin
Jollivet	75,85	6	1		36	Officier de santé
Roubenne	55	8	1		120	Pharmacien
Marcillaud	116	18	1	76		Maire

Tableau des impositions pour l'année 1821 (exemple de 4 habitants les plus imposés, à titre de comparaison avec d'autres professions).

C'est alors qu'en 1829 apparaît Louis **Queyroy** (né en 1796) reçu au Jury de Périgueux en 1820.

Vers 1850, **Richard**, pharmacien, fait un legs au Bureau de bienfaisance.

A l'époque, **Queyroy** se charge des préparations et de la livraison des médicaments.

1851 **Guillaume Roubenne** (reçu pharmacien à Paris en 1831)

1861 **Picaud et Queyroy** nommés inspecteurs pour le canton.

Vers 1881 **Augier** pharmacien achète une grange et une écurie dans ce qui reste de l'église Saint-Sauveur.

1885 **Marc Queyroy** (né en 1814) fils de Louis, franc-maçon de la loge « l'avenir de Nontron »

1897 Léon **Picaud**, pharmacien, dépose au greffe du Tribunal plusieurs étiquettes pour produits de sa composition : dragées laxatives, pommade anti-arthritique, mixture iodo-phosphatée, paracratine contre l'incontinence d'urine.

1898 Trois pharmaciens (almanach des communes) : **Augier, Picaud, Queyroy**

1908 Lavergne, pharmacien, dépose une formule « antiargine »

Vers 1920, ne subsiste que deux pharmacies :

- Pharmacie Centrale (**Augier, Parier, Truffier, Dr Desvilles puis son fils**) place Alfred Agard

- Pharmacie **Queyroy (Thiot, Giry, Blandine Giry, Donnadiou-Borderon)** rue Carnot

Conclusion

Voici donc un bref historique de la profession des apothicaires d'autrefois, devenus « pharmaciens » par la volonté des hommes de la Révolution de 1789. Confrontés à une concurrence séculaire des moines, des épiciers, des herbiers, des chirurgiens, des médecins, ils s'étaient groupés en une Corporation leur permettant de surmonter les difficultés de tous ordres jusqu'à la création au XVIII^e siècle du Collège Royal de pharmacie et surtout la publication des décrets de l'an XI, leur concédant un statut basé sur des études sanctionnées par un diplôme officiel confirmant leurs compétences.

Il leur restait encore à se faire accepter dans les campagnes où les habitudes ancestrales donnaient souvent la préférence à des remèdes « de bonne femme », habitudes largement basées sur l'empirisme et l'usage des plantes. Il a fallu attendre le XX^e siècle, ses découvertes révolutionnaires en chimie et les antibiotiques pour arriver enfin à maîtriser un nombre impressionnant de maladies.

Communication faite au G.R.H.I.N. le 4 juillet 2002 par **Odette Plazer**.

Sources

Archives Départementales de Dordogne (ADD)

J2216 2E926.927 5M22 2Z152.142.147 2E80(6)

Archives de la Sous-préfecture de Nontron (XIXe siècle)

L'Officine ou Répertoire de pharmacie pratique (Dorvault 11^e édition)

Thèse de Mme Annette Borderon-Donnadieu (1986) Dr en pharmacie

Thèse de Mme thi Phuc Tran (1999) Dr en pharmacie.

LE MONUMENT AUX MORTS DE
SAINT-PARDOUX-LA-RIVIÈRE
APERÇUS DE LA
GRANDE GUERRE

Par François Reix



« Heureux ceux qui sont morts dans les grandes batailles
Couchés dans le sol sous le regard de Dieu »

Charles Péguy

En 1998, la **Société Historique et Archéologique du Périgord** avait demandé à ses adhérents, de réaliser des études sur les monuments aux morts de leur commune, pour le 80^{ème} Anniversaire du 11 Novembre.

Nous sommes un certain nombre du G.R.H.I.N., à avoir réalisé ce travail.

Pour ma part, je m'étais penché sur les monuments de Quinsac, Saint-Pancrace et sur le futur et hypothétique monument de La Chapelle-Montmoreau. J'avais aussi commencé à rassembler des documents sur Saint-Pardoux-La-Rivière, car les archives municipales sont assez riches.

C'est ce travail que je présente aujourd'hui.

Vous savez tous que la Grande Guerre comme on l'a nommée, fut effroyable. Personne n'avait pu imaginer en 1914 qu'elle serait si longue, si meurtrière et qu'elle ruinerait, durablement, la France et l'Europe :

- Démographiquement,
- Economiquement,
- Moralement peut-être ?

Démographiquement :

- 9 millions de morts. Des millions de blessés, d'amputés. Jamais on n'avait vu s'affairer tant d'hommes, dans des batailles si longues (Verdun 10 mois)
- La France en 4 ans a mobilisé 8 317 000 hommes, en a perdu 1 393 000 (dont 27% de moins de 20 ans)
- La France a eu 3 000 000 de blessés dont 700 000 mutilés.

Economiquement :

- Les dégâts ont été évalués à 125 milliards de **francs or**.
- Les frais de la guerre ont été évalués à 177 milliards.
- La France a perdu en 4 ans les 7/8 de son capital qui était évalué en 1913 à 300 milliards.

Moralement :

- L'Europe s'est réveillée en 1918 traumatisée et « grosse » des malheurs du XXe siècle.
- C'est **Paul Valéry** qui a dit :
« *Nous autres civilisations, nous savons maintenant que nous sommes mortelles* »

- Saint-Pardoux comme toutes les communes de France a été entraînée dans cet ouragan...

Revenons aux faits plus terre à terre :

Quelques dates :

- | | |
|------------------------|--|
| - 28 Juin | - Attentat de Sarajevo |
| - 28 Juillet | - l'Autriche-Hongrie déclare la guerre à la Serbie |
| - 31 Juillet | - Militarisation en Russie |
| | - Jaurès assassiné |
| - 1 ^{er} Août | - Décret de la mobilisation générale en France et en Allemagne |
| | - l'Allemagne déclare la guerre à la Russie |
| - 2 Août | - Ultimatum allemand à la Belgique et invasion du Luxembourg |
| - 3 Août | - L'Allemagne déclare la guerre à la France |
| - 4 Août | - L'Allemagne envahit la Belgique |
| | - L'Angleterre déclare la guerre à l'Allemagne |
| - 6 Août | - L'Autriche déclare la guerre à la Russie |
| - 7 Août | - Offensive française en Alsace |
| - 11 Août | - La France déclare la guerre à l'Autriche |
| - 18 Août | - Offensive française en Lorraine, retraite |
| - 6 – 9 Septembre | - La bataille de la Marne. |

Quelques chiffres :

- En 14 la France a mobilisé 3,8 millions d'hommes (l'Allemagne autant)
 - 68% sont dans l'Infanterie
 - 16% sont dans l'Artillerie
 - 4% sont dans la Cavalerie.
- Les classes 1911 à 1913 sont dans l'active (de 20 à 23 ans)
- Les classes 1900 à 1910 sont dans la réserve (de 24 à 34 ans)
- Les classes 1886 à 1899 sont dans la territoriale (de 35 à 48 ans)

Tous ces hommes sont répartis entre :

- 47 divisions d'active
- 25 divisions de réserve
- 12 divisions de territoriaux
- 10 divisions de cavalerie

Une division d'Infanterie comprend en 1914 : 20 000 hommes

Une division comprend 2 brigades d'Infanterie

Une brigade (3400 h) = 3 bataillons

Un bataillon (1100 h) = 4 compagnies dont une de mitrailleurs (2 pièces)

Une compagnie = 4 sections

Une section (60h) = 4 escadres

Un régiment d'artillerie = 3 groupes

Un groupe = 3 batteries

4^e RÉGION
DE CORPS D'ARMÉE

Subdivision de Dreux

67^e Régiment d'Infanterie

DÉPOT

⇄

Dreux, le 12 Juin 1915.

Le Chef du Bureau de Comptabilité
 du 67^e Régiment d'Infanterie
 à Monsieur le Maire de
 S.^t Pardoux la Rivière
 (Dordogne)

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de vous informer que
Tricomet François Soldat
au 67^e Rég^t d'Inf^{ie}

est signalé comme disparu le 24 Avril 1915
 à la Franche de Calonne (Prémié Prusomies)

Nous vous prions de bien vouloir en aviser
 Madame Tricomet à S.^t Pardoux
 la Rivière (Dordogne)
 en lui conseillant de s'adresser, pour obtenir des
 renseignements, à la « Croix-Rouge », 3, rue de
 l'Athénée, à Genève.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expres-
 sion de mes sentiments distingués.

Le Chef du Bureau de Comptabilité du 67^e



Boaret

Une batterie = 4 pièces de 75, un escadron de cavalerie, des services (Génie...)

L'Artillerie lourde, très inférieure en nombre à l'Allemande n'est pas endivisionnée, mais en réserve d'armée. Alors que la division allemande possède 18 pièces de 105, la Française aucune.

La composition de ces unités va évoluer considérablement dans le temps, avec une diminution des effectifs d'Infanterie et une augmentation considérable de l'armement et de l'Artillerie.

En 1918, il n'y a plus que 3 régiments d'infanterie par division (9 bataillons)

Chaque bataillon possède : 24 FM (fusils mitrailleurs)
12 mitrailleuses

Une division possède entre autre : 18 mortiers de 81
9 canons de 37
9 batteries de 75
3 batteries de 155

Il ne faut pas s'étonner si les besoins en munitions augmentent.

En 1914 une division connut au combat 150 tués

En 1918 une division connut au combat 1500 tués.

Et Saint-Pardoux ?

Saint-Pardoux compte au recensement de 1911 : 1813 habitants.

Ce qui laisse à penser, que le nombre de ses mobilisés pendant toute la guerre, doit être de 150 à 180 hommes.

Recensement de 1921 : 1634 Habitants.

Il faut savoir que l'Administration de la guerre envoyait à la mairie du dernier domicile civil du militaire tué, un avis de décès. A charge pour le maire de prévenir la famille et d'inscrire sur les registres de l'Etat Civil, ce décès, avec la mention traditionnelle « *Mort pour la France* ». L'avis de décès comporte le nom, le grade, le numéro de matricule, la dénomination de l'unité du militaire. Souvent cet avis comporte diverses informations sur les circonstances de la mort, informations qui sont également recopiées sur le registre de l'Etat Civil.

Le registre des décès de Saint-Pardoux :

Il porte le décès de 46 militaires. Ce nombre correspond à 2,6% de la population et à 30% des mobilisés... Ce dernier chiffre semble énorme, car la moyenne nationale des tués par rapport aux mobilisés est de 15%.

Le premier, **Louis Favard** du 50^{ème} R.I. est mort à l'hôpital militaire de Narbonne le 22 octobre 1914. Pas de mention (il ne sera pas sur le monument)

Le dernier, **François Puybareau** du 30^{ème} régiment de Dragons est mort en 1919 le 21 avril à Liège (Belgique). Toujours pas de mention, mais lui sera cité sur les monuments.

Brouillet Pierre du 89^{ème} Régiment d'Infanterie Territoriale, prisonnier mort en Allemagne, toujours pas de mention.

.R.
N°

MINISTÈRE
DE LA GUERRE
REPUBLICQUE FRANÇAISE.

SERVICE GÉNÉRAL
des
PENSIONS
2° Service
1° Section
Subd. 1

Dubuisson François
Paris le 2 MAI 1916

NOTA. — Les réponses doivent, outre le numéro d'ordre rappeler les indications de timbre ci-dessus.

LE MINISTRE DE LA GUERRE
à Monsieur le Maire de St-PARDOUX-la-RIVIERE
(Dordogne)

N° 5366 3

En réponse à votre lettre, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai appris par une liste de Français inhumés par les autorités allemandes, (liste qui m'a été communiquée par M. le Ministre des Affaires Etrangères), la mort du soldat DUBUISSON François, du 107° Régiment d'Infanterie.

Le décès de ce militaire ayant été constaté par l'ennemi, je ne recevrai probablement, pas avant la cessation des hostilités les pièces d'Etat-civil le concernant; mais dès à présent, je vous envoie ci-

joint.....

[Vu le 31 Aout 14]

De l'étude du registre des décès, on peut constater que, en gardant 46 noms :

15 sont tombés en 1914 =	33% du total (en 5 mois de guerre)
10 sont tombés en 1915 =	22%
8 sont tombés en 1916 =	18%
4 sont tombés en 1917 =	4%
8 sont tombés en 1918 =	18%
1 est tombé en 1919	

Ont été tués par :

Balles :	3 en 14	Obus :	2 en 15
	2 en 16 } 6 tués		3 en 16 } 6 tués
	1 en 18		1 en 17

Mines (sape dans les tranchées)	Maladie	Disparu en mer
1	1	1

Soldats tués sans autres précisions : 29

Apparemment pas de gazés, pas de tués à l'arme blanche, pas de fusillés.

Où sont-ils morts ?

Hôpital ou ambulance : 2

Hôpital Allemand : 1

En mer : 1

Les autres sur les différents champs de bataille, qui ont jalonné cette guerre, de la Belgique à l'Alsace.

Et à quel âge ?

Âges moyens : (3 sont indéterminés)

1914	28,7 ans
1915	35,1 ans
1916	27,7 ans
1917	29 ans
1918	33 ans
1919	21 ans

Le plus jeune tué en 1916 **Mazeau Emile**, Croix de Guerre, du 3^{ème} Zouave, avait 18 ans

Les plus âgés, les territoriaux : 42 ans

Bousserie Sicaire et Mathieu Francis.

Les grades :

1 capitaine, 1 lieutenant, 2 sergents, 6 caporaux.

Les distinctions :

1 Légion d'Honneur, 3 Croix de Guerre.



De quelles armes ?

Infanterie 38, Zouave 1, Chasseur à pied 1, total = 40

Artilleur 1, Territoriaux 3, Train 1, Dragon 1, total = 6

Quelques détails relevés sur les registres :

- **Guillabat Jean**, mort des suites de ses blessures (méningite-encéphalite aiguë suite à coup de feu au crâne)

- **Malardeau Alphonse**, tué à 17h sur la cote 304 (Verdun), inhumé sur la pente de la cote 304.

- **Fauconnet Francis**, disparu dans la perte du Gallia le 04/10/16 (croiseur auxiliaire torpillé en mer Egée)

- **Mazeau Emile**, 3^{ème} Zouave. « *Le zouave ayant été tué sur la ligne de feu, il nous a été impossible de nous rendre sur les lieux* » (sic)

- **Puyhardi François**, disparu le 26/09/14 à Saint-Léonard près de Reims. Son corps fut découvert le 01/10/14 sur le champ de bataille. Malgré ces précisions, c'est un jugement du tribunal civil de Nontron qui attestera de sa mort en 1920 ! (sic)

Quelques extraits du Règlement :

Vols sur le champ de bataille. – L'article 249 punissant de réclusion le fait de dépouiller un blessé a été étendu à celui de dépouiller un mort (*journal officiel, 9 novembre 1914*)

Reddition à l'ennemi. – Tout militaire qui est tombé entre les mains de l'ennemi, blessé ou non, est l'objet d'un rapport du chef de l'unité indiquant dans quelles conditions il s'est laissé faire prisonnier. Ces rapports sont envoyés aux archives des commandants de région et serviront aux enquêtes qui seront faites après la campagne sur la conduite de chacun. (*Ordre général n° 29 du G.Q.G., 28 novembre 1914*)

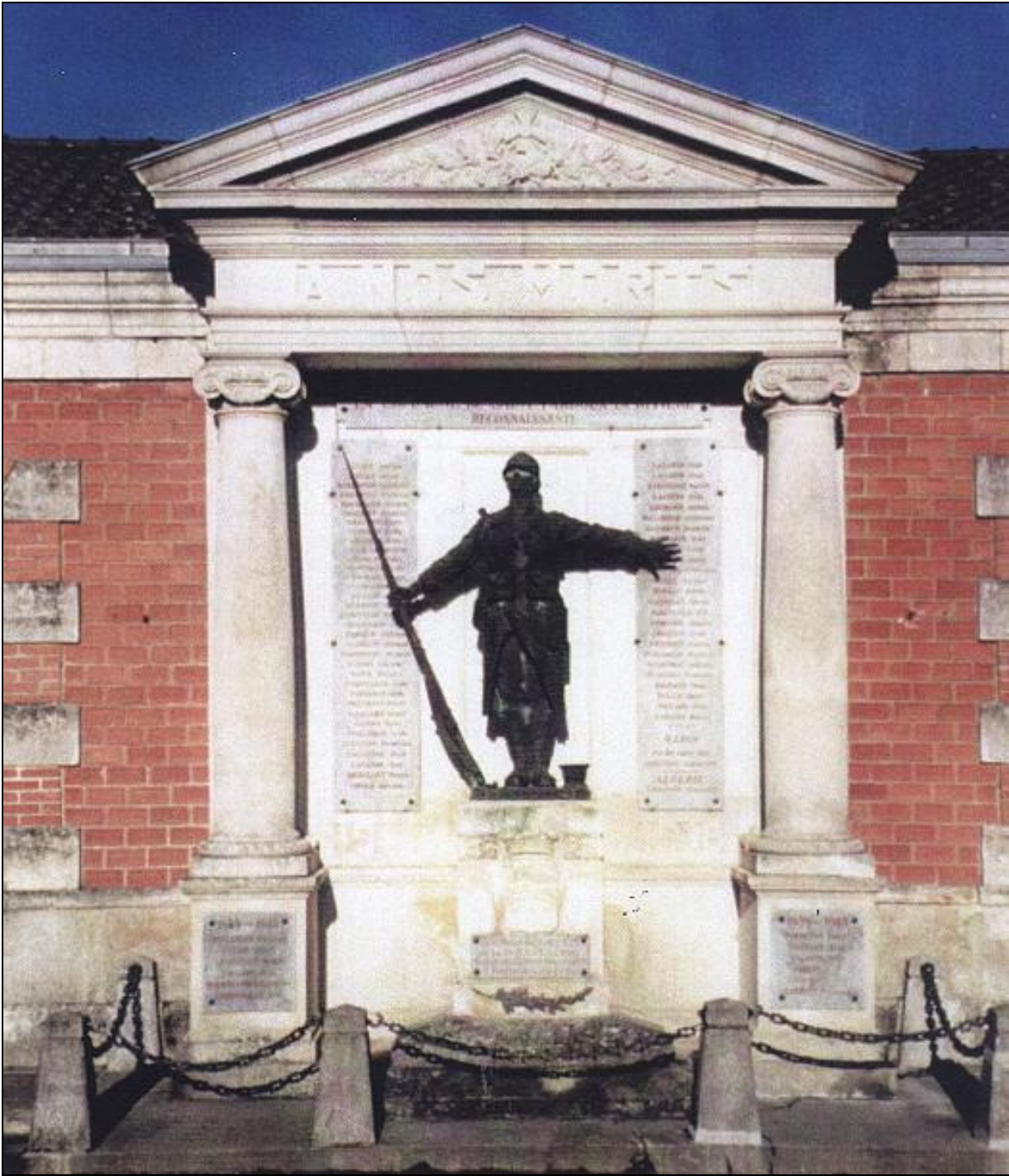
Venons en à notre monument :

Pourquoi un monument ?

Il y a des précédents de la guerre de 70 (Périgueux, Nontron, Miallet)
L'idée était très répandue. Le Conseil Municipal de Milhac de Nontron avait, dès 1915, « *prévu d'ériger un monument où seront gravés en lettres d'or le nom de leurs héros.* »

A Saint-Pardoux il y a deux monuments :

L'un dans l'église, une plaque sur laquelle je n'ai trouvé aucun renseignement.
L'autre communal sur la place.



La plaque de l'église :

Elle porte 50 noms par ordre chronologique du décès. Seul les grades des officiers sont mentionnés.

La plaque du monument civil :

Elle porte 57 noms classés par ordre alphabétique, sans mention de grades.

La liste officielle :

Elle comprend 69 noms de militaires.

Le registre des Etats Civils :

Il comprend 47 noms de militaires dont **seulement 44 mentions** « *Mort pour la France.* »

Pourquoi ces variations ?

Pour l'Eglise, on peut penser que des familles non catholiques ou athées, se seraient offensées à l'inscription de leurs soldats.

Pour le monument civil, la première explication pour l'excès de noms est la suivante : on a fait graver le nom des soldats originaires de Saint-Pardoux mais ayant quitté la commune avant la guerre. Tel est le cas de mon Grand-oncle, **Armand Puydoyeux**, qui habitait Limoges. Sergent au 10^{ème} groupe cycliste de la 10^{ème} division de Cavalerie, il fut tué le 9 Août 1914 à Lazarde en Lorraine, annexée aujourd'hui dans le département de la Moselle.

Plus étonnant encore, 3 noms inscrits à l'Etat Civil avec mention « *Mort pour la France* » ne sont ni sur le monument civil, ni à l'église. Ce sont :

- **Mariaud Guillaume**
- **Lagorce Jean**
- **Grandcoin François**

Pourquoi ?

Quand les avis de décès sont-ils parvenus à Saint-Pardoux ?

Le premier soldat mort à la guerre, pour l'Etat Civil, est **Guillaume Fargeot**, tué le 24 décembre 1914. L'avis n'a été enregistré que le 5 novembre 1915. (près de 10 mois après)

14 soldats portés disparus ne seront considérés comme morts que par des jugements des tribunaux civils qui s'échelonnent de 1917 à 1920.

Nous pouvons deviner l'angoisse des familles sans nouvelles précises de leurs soldats !

Quelques cas particuliers

Un cas personnel

Ma grand-tante, veuve du sergent **Armand Puydoyeux**, tué le 9 Août 1914, (déclaré Mort pour la France par jugement du tribunal civil de Limoges en date du 17 mai 1920) s'était retirée, à sa retraite, à Saint-Pardoux où elle est décédée en 1973. Après sa mort, dans le tiroir de sa table de nuit, j'ai trouvé un journal de Limoges (le Courrier du Centre) en date d'Août 1914 (le 17 me semble-t-il). Il est probable que si elle avait gardé précieusement ce journal, c'est qu'il devait correspondre à la date où elle a appris la mort de son époux. Comment l'avait-elle sue, par un camarade de son mari, un officier... ?

Enfin beaucoup plus drôle et émouvant à la fois.

Il existe dans les archives de Saint-Pardoux, quelques lettres dont voici la teneur :

- En 1917, M. **Sireyjol**, le maire, reçoit une lettre de Mme **Courçol**, demeurant en région parisienne, qui demande des renseignements sur un soldat mutilé demeurant 74 rue du Gué Durand ; c'est bien à Saint-Pardoux. Ce soldat se nommait **Emile Paulbert**.

Une deuxième lettre écrite par Mme **Rothlenflug** qui demande les mêmes renseignements, arrive à la mairie.

Enfin une troisième lettre d'un certain **Labrousse** demande au maire de confirmer à ces dames que le soldat **Paulbert** est bien résident à Saint-Pardoux, depuis le 6 juin 1917.

M. **Sireyjol** ne comprenant plus, se doit d'écrire au Procureur de la République de Nontron, de faire ouvrir une enquête, car il pense que ces dames sont victimes d'un « chantage » (sic)

Voici la conclusion du rapport d'un commissaire de Police de Joinville le Pont

*« Cette affaire, dit-il, ne doit pas être prise au sérieux... Mmes **Courçol et Rothlenflug** sont sans nouvelles de leurs maris, portés disparus au début des hostilités... Elles ont comme amie une jeune fille, employée dans un restaurant de la localité... Cette jeune fille est 'sommambule' (sic). Au cours d'un de ses songes, elle crut voir le soldat **Rothlenflug**, qui lui demandait de se rendre à la gare du Nord ou de l'Est. Là, un grand blessé, rapatrié d'Allemagne, lui indiquerait son adresse exacte. Toujours en songe, elle a vu ce soldat qui lui a dit se nommer **Emile Paulbert**, demeurant 74 rue du Gué Durand à Saint-Pardoux. Cette jeune fille a communiqué ses informations à ses amies... »*

Malheureusement le commissaire ne donne pas le nom de la jeune sommambule qui était probablement originaire de la région, car la rue du Gué Durand existe bien à Saint-Pardoux.

Pour clore cet exposé

Voici quelques documents :

- Les délibérations du Conseil Municipal concernant le monument ou la guerre.
- Les articles de journaux concernant l'inauguration.
- Une liste de personnes conviées à l'inauguration du monument, celles du moins qui habitaient encore à Saint-Pardoux. Nous y trouvons :

- 30 anciens combattants	- 23 veuves
- 1 orphelin	- 15 pères et mères de soldats tués
- 15 mères seules	- 4 pères seuls

Documents

n° ordre	Noms et prénoms		Professions ou fonctions	Résidence	Sommes souscrites		Observations -
367	Ampeix	Jules	Cult ^r	Reput. Chaumelle	7.391	35	
368	Frachet	Antoine	if	if	6	4	
369	Mège	Louis, Aîné	if	if	10	4	
370	Mège	Emis. 2 ^e	if	if	5	4	
371	Binalie	Eli	if	if	5	4	
372	Gailhard	Ferdinand	Epicier	Bourg	5	4	
373	Wanide	Auguste	Cult ^r	if	5	4	
374	Faye	Edmond	Mannier	Matabat	5	4	
375	Labrousse	Jean	Cult ^r	Bourg	2	4	
376	Meynard	François	Retraite	Bourg	2	4	
377	Gerard (Molle)	Jeanne	En service	if	5	4	
378	Tourner	Edmond	Boulangier	if	10	4	
379	Marbotin	Gabriel	cloudeuraine	Oday (Algérie)	20	4	
380	Eapeyranne	Edmond	Hebriote	Bordeaux	5	4	
381	Besse	Auguste	Notaire	Bourg	50	4	
382	Dumougeau	Guillaume	Jeune de pair	if	10	4	
383	M ^r Anonyme	"	"	"	1778	68	
					9320	4	

Saint-Pardoux-la-Rivière

le 14/03/97

Extraits des Délibérations du Conseil Municipal

- 1^{er} Août 1914 - Le maire de Saint-Pardoux, vu la dépêche annonçant la mobilisation générale a convoqué en urgence le Conseil Municipal pour le 2 Août à 1h du soir.
- 2 Août 1914 - Le maire expose qu'un grand nombre de chefs de famille dont les seules ressources sont le produit de leur travail, sont appelés, laissant femmes et enfants dans la plus grande misère.
Il y a lieu de prendre immédiatement des mesures pour parer à ce triste état de chose. Le Conseil décide de :
- a) voter un emprunt de 4 000 F à 5% que la commune s'engagerait à rembourser totalement dans les six mois qui suivraient la cessation des hostilités, c'est à dire après la signature du traité de paix.
 - b) nommer une commission chargée de la répartition des secours. (8 noms)
 - c) de nommer une garde civile communale chargée du maintien de l'ordre. (17 noms)
- Vu les conditions exceptionnelles on s'adresse à un particulier, plutôt qu'à un organisme financier. C'est M. **Jean-François Mathieu**, propriétaire agriculteur demeurant 'chez Boissard', commune de Saint-Pardoux.
(ce prêt aura une incidence sur l'érection du futur monument aux morts)

Voici quelques décisions du Conseil Municipal concernant la guerre, mais sans aucun rapport avec le monument.

- 13 Février 1916 - Vote de 50 F pour venir au secours des prisonniers de guerre.
- 13 Février 1916 - La commission agricole de l'Automobile Club de France veut rétablir le matériel agricole détruit ou endommagé par l'ennemi. Vote 50 F.
479
- 13 Février 1916 -Pour les années 15, 16 et suivantes si la guerre dure encore dans la commune de Saint-Pardoux ainsi qu'ailleurs,
481
Les journées des prestations des hommes mobilisés ne sont plus exigibles.
Le montant des prestations leur sera remboursé.
- 19 Novembre 1916 - Les dépenses des réfugiés Belges et Français se sont élevées à :
Logement 1050 F
Ustensiles 200 F
1250F
Demande de subvention.

3 Octobre 1920 696	- La commune doit à M. Mathieu	Capital	4000	F
		Intérêts	<u>1233,33</u>	F
			5233,33	F
	M. Sireyjol	Capital	4300	F
		Intérêts	<u>877,71</u>	F
			5177,71	F

M. **Sireyjol** avait prêté 4300 F à 5% aux mêmes conditions que M. **Mathieu** le 3 septembre 1916 pour divers travaux.

10 Octobre 1920 - Le crédit de 1000 F inscrit au budget additionnel de 1920 pour le monument commémoratif est supprimé.

23 Octobre 1920 - Les délibérations des 3 et 10 octobre sont annulées par l'Administration. (pourquoi : ?)

23 Octobre 1920 701	Dettes de la commune envers :			
	- Mathieu	Capital	4000	F
		Intérêts	1247,23	F = 5247,23 F
	- Sireyjol	Capital	4300	F
		Intérêts	886,90	F = 5186,90 F

24 Octobre 1920
703 - Le maire expose que la souscription a rapporté actuellement 7593,10 F et que celle-ci reste ouverte jusqu'au 31 janvier 1921.

22 Mai 1922
754 - Le maire invite le Conseil Municipal à choisir l'emplacement où le monument commémoratif des morts pour la France sera élevé. Le Conseil choisit la place en face du cimetière.

22 Juillet 1922
813 - Le Conseil Municipal vote les dépenses pour la fête de la victoire du 11 novembre 1918 613F.

22 Mars 1925
1054 - Cession extraordinaire du Conseil Municipal
- Le maire annonce que la souscription est close et qu'elle s'élève à 9320 F. (383 personnes ont versé leurs oboles. Le dernier, un anonyme (**M. Sireyjol** ?) a versé 1778,65 F pour faire un compte rond)
- Le maire expose : que le monument commémoratif que la commune de Saint-Pardoux-la-Rivière a l'intention d'élever à ses enfants morts pour la France, doit être érigé au plus tôt et que ce travail délicat doit être confié, non à un entrepreneur quelconque, mais à un spécialiste qui saurait rendre l'expression de la grande reconnaissance à nos héros et la douleur éprouvée par tous, à leur souvenir.

C'est pourquoi il a chargé M. **Félix Honorat**, sculpteur à Limoges, 40 Avenue Garibaldi, de lui donner un projet d'érection d'un monument commémoratif.

Accord unanime du Conseil Municipal qui autorise le maire à traiter avec M.**Honorat**.

29 Mars 1925
1057 Cession extraordinaire du Conseil.
Le Conseil approuve le marché passé avec M. **Honorat** qui s'élève à 28500 F.

- 29 Mars 1925
1060
- Les plans et devis de M. **Honorat** sont acceptés. L'entrepreneur s'engage à exécuter le monument, prenant à sa charge tous les frais de transport, d'infrastructure et de mise en place.
Le Conseil décide que :
- a) la souscription de 9320 F
 - b) les crédits de 7504 F et 4000 F inscrits aux chapitres additionnels de 1924 (articles 11 et 29) seront employés.
 - c) Seront prélevés 7676 F, par virement sur l'article 31 des mêmes chapitres additionnels. (Prévus pour la réfection des quais de la Dronne).
- Total : 28 500 F.
- 29 Mars 1925
1061
- Il y a lieu de répondre à l'Administration et de préciser officiellement l'emplacement du monument. (on a envisagé en premier lieu de le construire devant le cimetière).
Le Conseil conformément à ses décisions antérieures précise que le monument sera appliqué sur la façade de la halle sur la place publique.
- 11 Octobre 1925
1101
- Le monument sera terminé le 3 ou le 4 novembre 1925.
Il faut fixer la date de son inauguration.
Le Conseil décide de l'inaugurer le plus tôt possible, le dimanche 8 novembre 1925.
- 11 Octobre 1925
1102
- Le maire considérant les demandes de plusieurs administrés, propose au Conseil d'arracher et de remplacer les arbres qui sont sur la place publique.
- Le Conseil considérant que lesdits arbres sont au bout de leur croissance et qu'ils sont placés très irrégulièrement, considérant que le monument aux morts de la guerre et la salle des fêtes qui sont placés au fond de ladite place doivent être découverts pour leur donner un bel aspect, est d'avis :
- d'arracher les arbres.
 - de les vendre.
 - de faire une nouvelle plantation.
- 16 Novembre 1925
1113
- Les dépenses du dimanche 8 novembre 1925 et les préparatifs importants et dignes de cette belle et importante cérémonie se sont élevés à 1458,80 F (à prendre sur le budget 1925)
- Guerre 39/45
- 6 Août 1946
- Le Conseil municipal décide de payer la somme de 984 F à M. **Yves Massy** demeurant à Piégut-Pluviers, pour un vin d'honneur offert aux prisonniers rapatriés de la commune.
- 8 juillet 1951
- Le Conseil Municipal vote pour la réfection des plaques du monument des guerres 14/18 et 39/45 un crédit supplémentaire de 2147 F

Article paru dans le « Nontronnais » du dimanche 15 novembre 1925

Saint-Pardoux-la-Rivière Inauguration du Monument aux Morts de la grande Guerre

L'inauguration du monument élevé par la commune de Saint-Pardoux-la-Rivière à la mémoire de ses enfants morts pour la Patrie a eu lieu dimanche dernier 8 novembre.

Ce monument, l'un des plus beaux du département, a été conçu et construit par M. Honorat, le maître marbrier de Limoges, artiste de goût et de grande valeur, auquel dans son discours, le Maire, M. le sénateur Sireyjol, a adressé des éloges bien mérités.

Edifié dans le style grec le plus pur, surmonté d'un élégant chapiteau de l'ordre ionique, ce monument de pierre et de bronze par l'élégance et par la pureté de ses lignes donne une véritable impression de grandeur.

Quoique contrariée par le mauvais temps, la cérémonie d'inauguration s'est déroulée dans un bel ordre.

Elle a été rehaussée par le concours de la Société Musicale de Nontron conduite par son Président, M. Lathière-Lavergne et par son chef M. Vaïsse.

Notons la pensée délicate de cette société qui a fait déposer par le plus jeune de ses membres une palme au pied du monument.

La section des Vétérans de Saint-Pardoux a également fait déposer une palme.

Les enfants des écoles laïques, sous la direction de leurs dévoués Maîtres et Maîtresses ont chanté la Marseillaise d'une façon parfaite et brillamment exécuté un bel hymne aux morts.

Après lui, M. Valet, grand blessé et Président de la Section des Mutilés, dans un langage émouvant a apporté aux morts

En l'absence de M. Georges Bonnet, Ministre du Budget, retenu à Paris par les devoirs de sa charge écrasante, la cérémonie a été présidée par M. Périès, Préfet de la Dordogne.

A noter parmi les personnalités présentes : MM. Le Dr Gadaud, Député et Maire de Périgueux ; Borderie, Sous-Préfet de Nontron ; le Dr Lathière - Lavergne, Maire de Nontron et Jardry adjoint de Nontron ; Desmoulières, conseiller d'arrondissement, Maire de Milhac-de-Nontron ; Martinot, Président du comice ; de Ramefort, Maire de Saint-Front-la-Rivière ; Boucheron, Maire de Miallet ; Héraut, adjoint de Milhac ; Denerf, adjoint de Saint-Front, de nombreux conseillers municipaux et instituteurs des communes voisines, M. Mariad père, Président de la Régie électrique de Saint-Pardoux, les conseillers municipaux et fonctionnaires de Saint-Pardoux.

M. Sireyjol, Sénateur et Maire a pris la parole le premier. Il a tout d'abord excusé M. Georges Bonnet, retenu à Paris par le plus impérieux des devoirs et lui a adressé au nom de l'assistance les vœux que forment tous ses concitoyens pour la réussite de sa haute mission ; il a remercié les souscripteurs, les assistants, tous ceux qui ont contribué à la réalisation du projet de monument et à l'éclat de la fête, notamment M. Jardry, agent-voyer.

Dans un langage éloquent et coloré qui a arraché des larmes à l'auditoire, M. Sireyjol a évoqué le souvenir des 61 enfants de Saint-Pardoux, morts pour la France. Il a terminé en rendant un hommage aux nobles esprits qui ont institué la Société des Nations et il a salué l'aurore d'un monde nouveau dans la concorde et dans la paix des peuples.

de la guerre l'hommage de leurs frères d'armes, et s'adressant aux enfants, les a

adjurés de garder pieusement le souvenir de leurs aînés.

M. Froment, Président de la Section des Vétérans qui compte encore deux anciens combattants de 70-71, a ensuite prononcé d'excellentes paroles au nom de sa section.

Puis, M. le Dr Gadaud, après avoir lui aussi excusé M. Georges Bonnet, qu'il est venu représenter et remplacer, a, dans une belle envolée, glorifié les morts de la guerre, exalté le patriotisme de la France, et fait appel aux sentiments d'humanité du monde entier pour la réalisation de la paix définitive. M. le Dr Gadaud a été vivement applaudi.

M. Périès, Préfet a clos la série des discours. Sa parole élégante et précise, ses sentiments marqués au coin du patriotisme le plus pur, ont produit la plus forte impression sur la population tout entière qui lui a marqué toute sa sympathie.

Puis la foule profondément émue a défilé au pied du monument que des mains pieuses, en particulier les enfants des écoles, avaient fleuri de belles gerbes

Article paru dans « L'Union Nontronnaise » le dimanche 15 novembre 1925

Qui a Raison

A Saint-Pardoux-la-Rivière, dimanche dernier, 8 novembre, inauguration du monument aux morts sous la présidence de M. Sireyjol, sénateur de la Dordogne. A cette occasion, cérémonie religieuse et bénédiction officielle.

A Nontron, dans une circonstance semblable, M. le Maire a interdit la bénédiction.

Nous demandons lequel des deux a raison ? M. le maire de Nontron, en refusant la cérémonie religieuse, se serait-il montré plus républicain que la République elle-même ou bien M. Sireyjol, en la demandant, se serait-il montré plus diplomate ?

Nos concitoyens apprécieront.

Les invités à l'inauguration du monument.

Mutilés			
1	Orieuret Jean	Fais	
2	Allafort	Justis	
3	Rambaud	Auguste-Gabriel	-
4	Chadagnole	Jos	
5	Amelin	Maurice	
6	Dubuisson	Pierre	
7	Dubuisson	Pierre	
8	Dubuisson	Emile	
9	Dubreuil	Jean	
10	Cahuret	Margite ve	Caye Augustin
11	Sarauzzie	Juanes Paul	
12	Quinet	Emmanuel	
13	Praynot	François	
14	Gradel	Fais	
15	Gassou	Louis	
16	Sacatay	Laurent	
17	Servier	Et	
18	Guicel	Meris	
19	Mauvais	Pierre	
20	Michel	Jean. Amélie	
21	Meriquet	Henri	
22	Guillaume	Fais	
23	Juzgalinet	André	
24	Caillon	Jean	
25	Lavaud	Jean	
26	Marcillaud	Henri	
27	Tienperren	Joséph.	
28	Lat	Louis	
29	Reix	André	
30	Sacourvie	Noël	
Cult-:			
	antiquis	Beulange	- sans p
	+	+	+
	1	2	4
			4

Vannes	Ascendante
1 Laroche Marie, veuve de Marcou - remarriage	1 Montebagne Margte - veuve de Couge
2 Suard Marie, veuve de Suard - remarriage	2 Tricannel Fais et Larret Marie
3 Fampespine Marie, veuve de Fampespine	3 Drogant Andriana et Durastier Marie
4 Dubuisson Marie, veuve de Dubuisson - remarriage	4 Barraud Nery et Fenuillat Suzanne
5 Pousseau Marie, veuve de Charlat, fchalt - remarriage	5 Gaboulaud J. veuve de Laure, epouse de Seclaircie
6 Guillabot Marie, veuve de Fargot - remarriage	6 Dumazeau J. et Mait
7 Wagnoty Anna, veuve de Brachet	7 Zashafon Marie et Malardau
8 Quinquy Marie Louise, veuve de Lechaup, epouse de J. J. J.	8 Dubreuil Fais et Sandy Adrien
9 Fugere Marie, epouse de Lechaup - remarriage	9 Laburet Margte veuve de Villachalane
10 Saville Marie, veuve de J. J. J.	10 Morang Jean
11 Sagard Marie, veuve de Gaston	11 Bompard Margte veuve de Fampespine
12 Deschamps J. veuve de Toucanet, epouse de Douguet, remarriage	12 Descombes Margte veuve de Sumpfen
13 Michel Marie, veuve de Lagarde, epouse de remarriage, remarriage	13 Faye J. veuve de Fabier
14 Guimai J. veuve de Doussard - remarriage	14 Eymardie Louis
15 Wagnoty Marie, veuve de Gonillon	15 Douzeau Lucie
16 Gardou J. veuve de J. J. J. epouse de Paulac, remarriage	16 Garthocher veuve de Laineau
17 M. B. B. (Orphelins)	17 Brein J. veuve de Charlat
18 Drogant Louise, veuve de Brachet, epouse de Andriana, remarriage	18 Seclaircie Jean
19 M. B. B. veuve de Magier, non remarriage	19 Marzeau J. veuve de Lacartze
20 Brouhaud Raymond, veuve de Brouhaud, f. Mallemauche, remarriage	20 Cambreau Jean et la comtesse Marie
21 Dufharcou Delphine, veuve de Dabry, non remarriage	21 Fargoy J. et Eymardie Marie Juliette
22 Deschamps Marie, veuve de Charlat, epouse de Laure, remarriage	22 Gaston J. et Dubuisson Marie
23 Lamy J. veuve de Laroche, non remarriage	23 Brachet Antoine
	24 Kerbon Paulin et Savant Anne
	25 Faye J. et de la Haye Marie
	26 Epillabean Fais et Ternet Marie
	27 Periquet Margte veuve de Marie et J. J. J.
	28 Dufharcou Marie et Raymond Gabrielle
	29 Bergeraud Cathy veuve de Malouet
	30 M. B. B. Marie, veuve de Dufharcou
	31 Parthameau J. et Gaston jeune
	32 Saville Marie, veuve de Hardy, epouse de Saville
	33 Mandeia Marie, veuve de Charlat
	34 Fargot Anne, veuve de Faye
	35 F. F. F.
	36 F. F. F.
	37 F. F. F.
	38 F. F. F.
	39 F. F. F.
	40 F. F. F.
	41 F. F. F.
	42 F. F. F.
	43 F. F. F.
	44 F. F. F.
	45 F. F. F.
	46 F. F. F.
	47 F. F. F.
	48 F. F. F.
	49 F. F. F.
	50 F. F. F.
	51 F. F. F.
	52 F. F. F.
	53 F. F. F.
	54 F. F. F.
	55 F. F. F.
	56 F. F. F.
	57 F. F. F.
	58 F. F. F.
	59 F. F. F.
	60 F. F. F.
	61 F. F. F.
	62 F. F. F.
	63 F. F. F.
	64 F. F. F.
	65 F. F. F.
	66 F. F. F.
	67 F. F. F.
	68 F. F. F.
	69 F. F. F.
	70 F. F. F.
	71 F. F. F.
	72 F. F. F.
	73 F. F. F.
	74 F. F. F.
	75 F. F. F.
	76 F. F. F.
	77 F. F. F.
	78 F. F. F.
	79 F. F. F.
	80 F. F. F.
	81 F. F. F.
	82 F. F. F.
	83 F. F. F.
	84 F. F. F.
	85 F. F. F.
	86 F. F. F.
	87 F. F. F.
	88 F. F. F.
	89 F. F. F.
	90 F. F. F.
	91 F. F. F.
	92 F. F. F.
	93 F. F. F.
	94 F. F. F.
	95 F. F. F.
	96 F. F. F.
	97 F. F. F.
	98 F. F. F.
	99 F. F. F.
	100 F. F. F.

⇒ 10 Remarriages

ep. Simondie	Dubois	Lanoux	Mary	Ant.
+	+	+	+	+
1	1	1	1	1

marche a bis

+

23 Vannes

1 Orphelin

31 F. F. F.	}	15 C. plus
		4 Piers
		15 ren

Sources

- Archives municipales de Saint-Pardoux
- Archives départementales
- 100 ans d'histoires en cartes postales de Saint-Pardoux-la-Rivière
Henri Brives Médiapress 1982
- L'union Nontronnaise
- Le Nontronnais
- Histoire Universelle des Armées (Tome 3)
Robert Laffont 1966
- L'Armée de Verdun. Service historique des Armées.
Editions Charles Lavauzelle 1996
- La première guerre mondiale (2 tomes)
Général J.E. Valluy Larousse 1979
- L'Illustration (1914 - 1918)
- Ce qu'il faut savoir de l'Armée Allemande - 11^{ème} édition
Charles Lavauzelle
- Manuel du Chef de section d'Infanterie
3^{ème} Bureau - Imprimerie Nationale 1916
- Histoire de l'organisation et de la tactique des différentes Armes (de
1610 à nos jours).
Colonel Blin Editions Charles Lavauzelle 1934

Communication faite au G.R.H.I.N. le 3 avril 2003 par **François Reix.**

SOMMAIRES DES CHRONIQUES NONTRONNAISES.

NUMERO –1 (A Saint-Martin le Pin au XVIIIe siècle) – 1981

- Fiche technique - Quelques précisions sur la monnaie et les mesures - Saint-Martin sur la carte de Belleyme
- Chapitre 1 : vivre et mourir à Saint-Martin au XVIIIe siècle
- Chapitre 2 : L'économie du village
- Chapitre 3 : Les cadres de la vie paroissiale
- Chapitre 4 : la société villageoise, la pyramide sociale
- Chapitre 5 : solidarité et tension au village. *Guy Mandon*

NUMERO 0 (biographies et bibliographies) Ecrivains et Terre Natale

- Joseph Nadaud - François Chabaneau - Camille Chabaneau - Les Verneilh-Puyraseau
- Joseph de Verneilh-Puyraseau - Félix de Verneilh-Puyraseau - Jules de Verneilh-Puyraseau
- Alcide Dusolier - Antonin Debidour - Ribault de Laugardière et G. de Monneron
- Georges Rocal - Fernand Dupuy - Michèle Brunet - Madeleine Ducourtieux
- Paulette Ménager - Paul Thibaud - Félicie Brouillet - Pierre Barrière
- Claude Barrière - Léonard Pomeyrol.

NUMERO 1 – 1981

- Du haut du clocher de Nontron : *Robert Bouet*
- Monnaies dans la région de Nontron sous Richard Cœur de Lion (1169-1199) : *Gérard Chaperon*
- Forge-Neuve et Montalembert : *Jean Maudet*
- La Nontronite : *Suzanne Battut*
- La montée à Paris d'un jeune Nontronnais, Antonin Debidour : *François Debidour*
- Les gisants de Javerlhac : *Marcel Belly*
- Registres paroissiaux de Teyjat (1754-1792) : *Robert Bouet*

NUMERO 2 – 1981

- Les Moulins du Bandiat : Travail collectif
- Au temps du subdélégué Duboffrand : *Robert Bouet*
- Le château de Piégut : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Notes sur la Cure de Nontron et ses curés du XVIe au XVIIIe siècle : *Robert Bouet*
- Les Bernardières : *Jean Perrard*
- Poésies intimes de Camille Chabaneau : *Hélène Clavaud*
- Autour d'une prescription médicale à Javerlhac en 1680 : *Odette Plazer*

NUMERO 3 – 1982

- Les métiers de Nontron : *Madeleine Thibaud*
- Les châteaux de Nontron : *Suzanne Battut*
- Les Carnot : *Paulette Boudriol*
- La poste à Nontron : *Gérard Chaperon*
- L'église de Nontron pendant la Révolution française : *Robert Bouet*

NUMERO 4 – 1983

- La vie municipale à Javerlhac de 1837 à 1891 : *Marthe Bontemps et Charlotte Martial*
- Quelques coutumes dévotieuses et pratiques superstitieuses dans le Nontronnais : *Odette Plazer*
- La direction de l'Hôpital de Nontron de 1802 à 1952 : *Robert Bouet*
- Nontron et le pouvoir politique de 1789 à 1815 : *Irène Massey*
- Routes et chemins en Nontronnais : *Madeleine Thibaud*

NUMERO 5 – 1984

- Les guérisseurs, leurs remèdes, les Saints guérisseurs : *Joseph Doucet*
- Petite étude historique sur la ligne du chemin de fer du Quéroy à Nontron : *François Reix*
- Les chemins de fer en Nontronnais, les projets non réalisés, Nontron-Périgueux et Nontron Chabannais : *François Reix*
- La carrière administrative de Jean-Baptiste-Joseph Verneilh Puyraseau (1756-1839) : *Roland Drago*
- La Renaudie : *Docteur Georges Durieux*
- Disparition des ruines du château-fort de Nontron : *Suzanne Battut*

- La caisse d'épargne de Nontron : *Denise Lafarge*

NUMERO 6 – 1985

- Connaissance d'Henri Delage : *Jean Delage*
- Piégut : ses marchés, son tramway : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Sur les traces de Burgou : *Paul Thibaud*
- Les dix dernières années de Du Guesclin : *Jean Perrard*
- Règlement de police municipale de Nontron du 20 décembre 1850 au 30 novembre 1889 : *Hélène Clavaud*
- Un lustre de Notre-Dame de Nontron : *Suzanne Battut*
- La vie rurale en Périgord Vert dans la première moitié du XXe siècle : *Fernand Dupuis*

NUMERO 7 – 1986

- Historique du GRHIN. Sa centième : *Hélène Clavaud*
- Délibération du Conseil Municipal de la commune d'Etouars (sollicite érection en succursale) : *Louis Le Cam*
- Hôpital de Nontron. Legs et aliénations : *Hélène Clavaud*
- Saint-Pardoux-La-Rivière des origines à 1300 : *René Agard-Lafond*
- Des fontaines miraculeuses – Les bonnes fontaines : *Joseph Doucet*
- L'Hôtel de ville de Nontron : *Irène Massey*
- En Nontronnais au temps des Etats-Généraux (1788-1789) : *Robert Bouet*

NUMERO 8 – 1987

- La Baronnie de Nontron dans la mouvance de Bretagne (1275-1464) : *Suzanne Battut*
- Deux parlementaires nontronnais, Thomas et Alcide Dusolier : *Henri Laforest*
- Richard Cœur de Lion en Limousin : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Procès à cadavre du curé de Nontron, Jean-Baptiste Turçat, en 1759 : *Robert Bouet*

NUMERO 9 – 1987

- L'affaire de Vaucocour ou le soulèvement d'Abjat en 1640 : *Robert Fayemendy*
- La fabrication de canons de marine dans les forges du Nontronnais : *Pierre Blanc*
- « Le pain noir » Nontron, 7 avril 1817 : *Irène Massey*
- Léonard Pomeyrol, directeur d'école et écrivain occitan : *Marcel Belly*

NUMERO 10 – SPECIAL BICENTENAIRE – 1989

- Le district de Nontron : 1789 – 1790 – 1791 – 1792 : *Robert Fayemendy*
- Sacrilège à Teyjat : *Marcel Belly*
- Deux curés en révolution : *Robert Bouet*
- Etat-civil de la commune de Nontron, décennie 1793-1802 : *Louis Le Cam*
- Tribulations du curé Dubut de Front-sur-Dronne pendant la Révolution : *Docteur Georges Durieux*
- Les fêtes révolutionnaires à Nontron : *Irène Massey*
- « Souvenir de 75 ans... » Verneilh Puyraseau : *Jean Bardoulat*

NUMERO 11 – 1990

- L'abbaye de Peyrouse : *Joseph Doucet*
- Premier collègue de Nontron : *Hélène Clavaud*
- Les vicissitudes du langage : *Paul Thibaud*
- La vie quotidienne à Nontron au début du XIXe siècle : *Irène Massey*

NUMERO 12 – 1991

- Notes d'histoire sur la forge de Rudeau ou des Bernardières : *Madeleine Hériard*
- Histoire vécue d'une jeune fille sous la Terreur : *Jacqueline Carenso*
- Mémoires d'émigration d'un gentilhomme périgordin, Antoine Faurichon de la Bardonnie (1791-1797) : *Jacqueline Carenso*
- Extrait du rapport sur les gisements de plomb argentifère : *P. Termier*
- Les petits moulins de Saint-Estèphe : *Madeleine Thibaud*

NUMERO 13 – 1997

- Le conventionnel Jean Allafort et ses enfants : *Marthe Bontemps*
- Un aristocrate périgordin dans la Révolution française, le citoyen Chapelle-Julilhac : *Pierre Ortega*
- Un Périgordin de Nontron : Le comte de Saint-Aulaire, *François Debidour*
- Un prêtre philanthrope, Pierre Védey : *Irène Massey*
- L'agronomie forestière de Justin Amédée de la Garde : *Armand Affagard*

- Abbé Julien – Georges Rocal : *Paul Delavallade*

NUMERO 14 – 1998

- Le drame de Montcigoux : *Jean Bardoulat*
- Prisonniers de guerre et déserteurs pendant la Révolution : *Docteur Michel Duverger*
- L'octroi à Nontron au cours du XIXe siècle : *Odette Plazer*
- L'hospice de Nontron, les enfants trouvés : *Irène Massey*

NUMERO 15 – 1999

- La Révolution de 1848 et la seconde République. Vie quotidienne et municipale à Nontron : *Louis Le Cam*
- Un rite politique oublié : la fête de l'Empereur en Nontronnais au second Empire : *Georges MarBeck*
- L'hospice de Nontron, les indigents : *Irène Massey*
- Le crime du Bandiat : *Hervé Lapouge*

NUMERO 16 – 2000

- Pour un centenaire, le chanoine Lavergne, archiprêtre de Nontron : *Père Pommarède*
- Aux armes Citoyens de Javerlhac ! : *Odette Plazer*
- Thomas-Robert Bugeaud (1784-1849) « Ense et Aratro »-« Par l'épée et la charrue » : *Pierre Ortega*
- Lucien-Jacques Janet de Lasfond (1819-1893), Louvetier, Maire et pamphlétaire : *A. Ribadeau Dumas*
- L'état civil dans la société du Haut-Périgord et du Bas-Limousin aux XVIIIe et XIXe, *Robert Fayemendy*
- Cent ans de murs peints publicitaires en Nontronnais : *Alain Poinet*

NUMERO 17 – 2001

- La Cella de Badeix dans l'ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*
- La fuite de Louis XVI – Réactions en Dordogne : *François Reix*
- François Chabaneau, un savant périgordin oublié (1754-1842) : *Abbé Robert Bouet*
- L'hospice de Nontron reçoit les militaires (1802-1835) : *Irène Massey*
- De la naissance de l'assurance à l'incendie du château de Nontron : *Alain Poinet*
- Javerlhac au temps de la séparation de l'Eglise et de L'Etat (1880-1910) : *Odette Plazer*

NUMERO 18 – 2002

- Le nom de Nontron dans la littérature : *Jean-Bernard Besse*
- Nos prieurés de l'ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Alcide Dusolier (1836-1918) : *Robert Fayemendy*
- Antonin Debidour (1847-1917) : *Jeanine Valade*
- Léon Sireyjol (1861-1942) : *Jean-Serge Eloi*
- En Périgord-Vert, quelques Maires des moins notables aux notables : *Daniel Lacombe*

NUMERO 19 – SPECIAL 25 ANS DU GRHIN – 2003

- Un pionnier de l'aviation, méconnu, le baron Charles de Verneilh-Puyraseau : *Jean Bardoulat*
- Alcide Dusolier, homme politique : *Robert Fayemendy*
- Un brin d'histoire et d'éducation civique à l'aube du 3^{ème} millénaire : *Pierre Guillout*
- Histoire du Lycée-Collège Alcide Dusolier de Nontron : *Louis Le Cam*
- Grandmont, un Ordre qui connut quelques désordres : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Apothicaires et leurs remèdes en Nontronnais : *Odette Plazer*
- Le monument aux morts de Saint-Pardoux. Aperçus de la Grande Guerre : *François Reix*

NUMERO 20 – 2004

- Réfractaires, émigrés et biens nationaux en Javerlhacois (1789-1794) : *Odette Plazer*
- Les guerres de Religion en Nord-Périgord : *Anne-Marie Cocula*
- Rochers de légende du chaos granitique de Piégut-Pluviers. Communes d'Augignac et de Saint-Estèphe : *Bernadette Dumas-Oklé*
- Grandmont dans la tourmente. Les chocs de la civilisation occidentale du 14^{ème} au 17^{ème}. : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Les Périgordins dans les Brigades Internationales. : *Jean-Jacques Gillot*
- Etude sur le chemin de fer en Dordogne : *Daniel Lacombe*
- Réfractaires, émigrés et biens nationaux (1789-1794) deuxième partie : *Odette Plazer*

NUMERO 21 – 2005

- La Chapelle (St) Robert et Forgeneuve pendant la Révolution ; les ateliers de salpêtre : *Odette Plazer*

- Aspects de la vie rurale en Nord Périgord, souvenirs d'un médecin de campagne de Thiviers : *Dr. Claude Hautefeuille*
- Saint-Angel et le domaine de La Pouyade ; *Marie-Thérèse Mousnier*
- Noblesse aujourd'hui, dans son contexte historique : *Henri Malga*
- L'héraldique ; explications des règles élémentaires de quelques blasons du Périgord : *Henri Malga*
- 1- Badeix et la Réforme du 17^e siècle. 2- Destruction de l'Ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*

NUMERO 21 Bis (supplément spécial Mme Battut) 2005

- Manuscrit sur les châteaux de Nontron et leurs seigneurs
- Pièces annexes
- Histoire d'un lustre de l'église de Nontron
- La Nontronite.

NUMERO 22 – 2006

- Histoires d'encriers : *Jean Bardoulat*
- Instruments de musique ancienne : *Michel Dollé*
- Les origines de la cavalerie française : *Henri Malga*
- Heurs et malheurs de la Royale. L'Hermione : *Dr Claude Varlet*
- Les relations entre la France et les Pays-Bas pendant les Temps Modernes : *Gérard Van Der Most*.

NUMERO 22 bis – 2006

- Guerres et insurrections de la misère : *Marie-Thérèse Mousnier*

NUMERO 23 – 2007

- Villebois-Mareuil, le La Fayette de l'Afrique du Sud : *Henri Malga*
- L'eau et les hommes : *Bernadette Dumas-Oklé*
- La lumière de Chartres dans les ténèbres périgordines : *Thierry Barिताud*
- Le général d'Empire Fournier-Sarlovèze, comte de Louis XVIII, 1775-1827 : *Henri Malga*
- Véritable et tragique histoire du château de LERM : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Réception d'un hôte de marque au XVII^e siècle : *Jean-Marie Bouzy*

NUMERO 24 – 2008

- L'abbaye de Ligeux, pensionnat pour jeunes filles nées : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Albert de Calvimont, préfet et homme de lettres : *Philippe Lalanne de Jonquel*
- Jean de Bretagne, vicomte de Limoges : *Francis Gérard*

NUMERO 25 – 2009

- Armand-Emmanuel de Richelieu (1766-1822) : *Geneviève Moreau*
- Madame Grand, Madame de Talleyrand-Périgord, Princesse de Bénévent : *Jean-Marie Bouzy*
- George Sand (1804-1876) : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Les débuts de la carte postale : *Jean-Pierre Rudeaux*
- Aucors, histoire du château et de ses seigneurs (1100-2000) : *Claude-Henri Piraud*
- Hautefaye 1870 : *Georges Marbeck*
- Des pigeonniers seigneuriaux : *Francis Gérard*

NUMERO 26 – 2010

- Notre voyage à La Tour-Blanche : *Gabriel Duverneuil, Francis Gérard*
- La prison militaire de Nontron en 1944 : *Jean-Jacques Gillot*
- Lussas et Nontronneau : *Abbé Robert Bouet*
- Fontaines, ses prieurés, son château : *Michel Vergnaud*
- La Vicomté de Turenne : *Marie-Thérèse Mousnier, Gérard Francis, Henri Malga*
- La Guyenne : le tremplin politique d'Henri III de Navarre, le futur Henri IV : *Anne-Marie Cocula, Marie Pauthier*
- Le camp américain de la Forêt de La Braconne : *Colonel Jean Delahaye*

NUMERO 27 – 2011

- Notre voyage en Charente : *Francis Gérard*
- Les écrivains du Piégutais : *Jean Bardoulat*
- Le canton de Jumilhac-le-Grand : *Jean-Pierre Rudeaux*
- Jean Guy Antoine Devard : *Hervé Lapouge*
- Notre voyage vers les Bastides : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Nontron en cartes, plans, gravures... : *François Reix*
- L'Aquitaine : *Marie-Thérèse Mousnier*

NUMERO 28 – 2012

- Des dessins du baron de Verneilh-Puyraseau : *Francis Gérard*
- Michèle Brunet - de la place du Canton à Lecture pour tous : *Hervé Lapouge*
- Notre voyage en Charente : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Le vin de Rossignol et des environs : *Michel Vergnaud*
- Teyjat - présence du passé : *Jean-Marc Warembourg*
- La Vierge dorée de l'église de Bussière-Badil : *Marie Pauthier*

NUMERO 28 bis - Tome 1 – 2012

- Œuvres de Jules de **Verneilh** ; les publications dans le Bulletin de la SHAP : *F. Gérard*

NUMERO 28 bis - Tome 2 – 2012

- Œuvres de Jules de **Verneilh** ; les autres publications : *F. Gérard*

NUMERO 28 bis - Tome 3 – 2012

- Œuvres de Jules de **Verneilh** ; Florilège : *F. Gérard*

NUMERO 29 – 2013

- La route de la poste royale, la « diagonale d'Aquitaine ». *Gabriel Duverneuil*
- Bourdeilles XVe siècle. Huit années de présence anglaise. *Bernard Angeli*
- Petit Patrimoine. Patrimoine oublié... *Marie Pauthier*
- Notre Voyage dans le Brantômois. *Jean-Pierre Rudeaux*

NUMERO 29 bis

- Naissance des associations à Nontron : *D. Poupeau*

NUMERO 30 - 2014

- A propos des fouilles archéologiques. *Gabriel Duverneuil - Francis Gérard*
- Le voyage touristique de Raymond Poincaré en Dordogne. *Jean-Pierre Rudeaux*
- La vie quotidienne au Moyen Age. *Sonia Breux-Pouxviel*
- Les tailleries de meules de Saint-Crépin-de-Richemont. *Maurice Cestac*
- Construction du chemin de fer de Nontron à Thiviers. *François Reix*

NUMERO 30 bis

- Un siècle au service de l'herbe à Nicot : *Jean Bardoulat*

NUMEROS SPECIAUX 1, 2, 3, 4, 5, 6 : chanoine Brugière

- **1** : Le canton de Nontron ;
- **2** : Le canton de Mareuil ;
- **3** : Le canton de Bussière-Badil ;
- **4** : Le canton de Verteillac ;
- **5** : Le canton de Champagnac.
- **6** : Le canton de Saint-Pardoux-la-Rivière

Commande d'anciennes Chroniques¹ :

Commande des numéros :

N^{os} -1 à 29 15 € X = €
 Frais postaux pour envoi des Chroniques (5 €)

Total : €

N.B. : les numéros spéciaux du chanoine **Brugière** sont vendus au prix de **25 €** l'exemplaire.
 Les tomes 28 bis des œuvres de Jules de **Verneilh** sont vendus **30 €** l'exemplaire.
 Le numéro 29 bis est vendu **11 €** l'exemplaire.
 Le numéro 30 bis est vendu **6 €** l'exemplaire.

Date :

Signature :

Chèque de règlement à l'ordre du GRHIN

Commande à envoyer à GERARD Francis
 Bernardières
 24340 CHAMPEAUX
 frgerard24@orange.fr

✂

Bulletin d'adhésion au GRHIN*Mme, M., Mlle, M. et Mme**prénom :**Adresse :**Désirez-vous**Recevoir le CR mensuel par Mail ; adresse Mail :**Recevoir le CR mensuel par courrier papier à votre adresse.*

Cotisation simple : (35 €)

Cotisation en couple : (40 €)²

Coupon à accompagner d'un chèque libellé à l'ordre du GRHIN , à l'adresse suivante :

Dominique Poupeau
 Le Puy de Fleury
 24300 NONTRON

1 - page à couper, à photocopier ou recopier.

2 - ne donnant droit qu'à un seul exemplaire des Chroniques